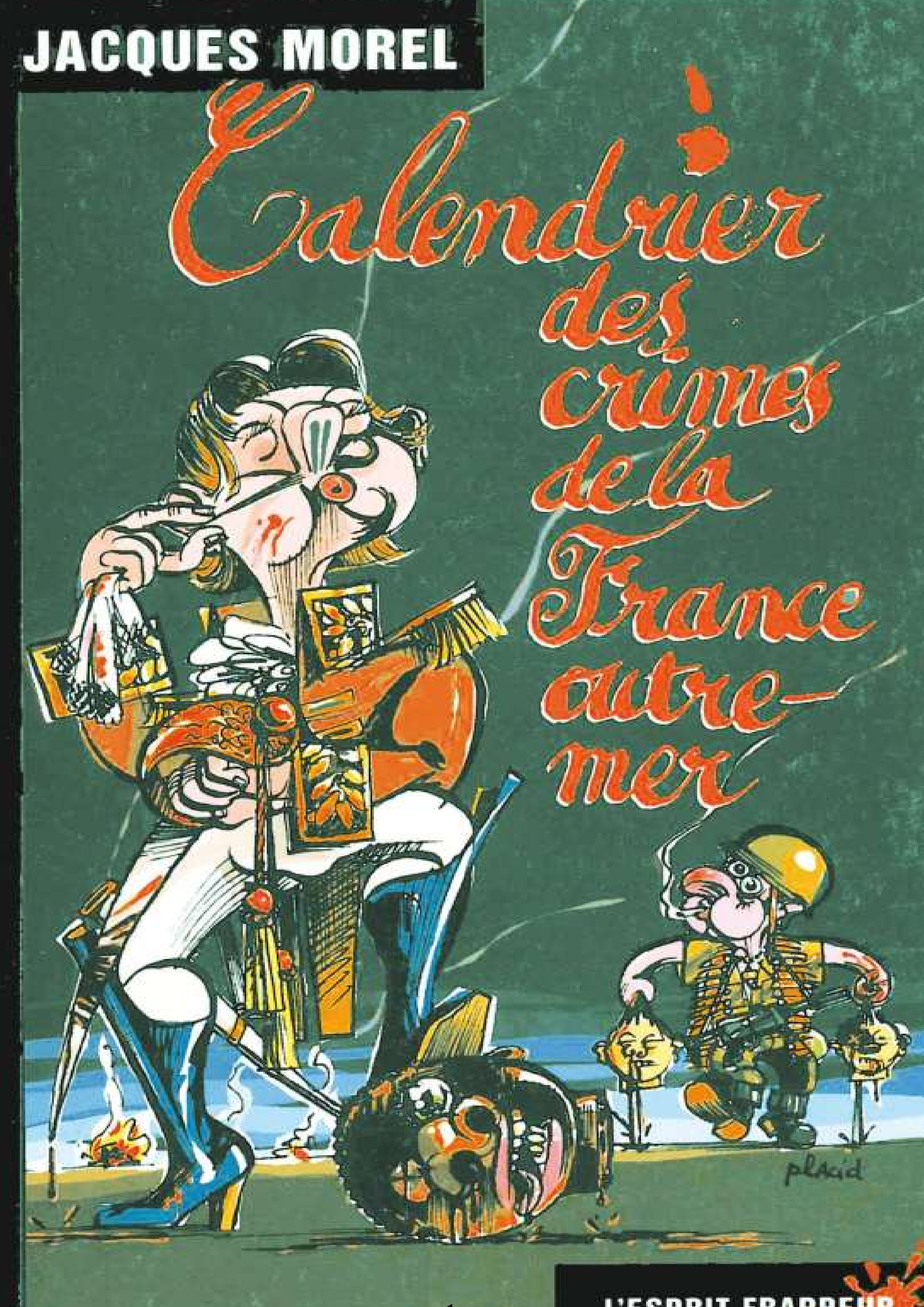

JACQUES MOREL
Calendrier des crimes de la France outre-mer
placid
L'ESPRIT FRAPPEUR

JACQUES MOREL

Calendrier des crimes de la France outre-mer



Depuis la promulgation du Code Noir par Louis XIV, jusqu'à l'implication de la France dans le génocide rwandais sous Mitterrand, en passant par les exactions de la colonne Voulet-Chanoine en 1899, ce calendrier d'événements à se remémorer décrit l'action de la France outre-mer à l'opposé des clichés d'une France généreuse apportant la civilisation à des peuples sauvages : le but est d'assujettir, voire de faire de la place pour l'Européen, l'indigène qui se rebelle est exterminé. Tout en se targuant d'être la patrie de la Déclaration des droits de l'Homme, l'État français continue d'en enfreindre systématiquement le premier article : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

30 F - ISBN : 2-84405-157-X



30 FRANCS

L'ESPRIT FRAPPEUR N° 100

Calendrier des crimes de la France outre-mer

Jacques Morel

Version 0.51
14 avril 2005

Table des matières

forces de répression franco-camerounaises (Cameroun)

14 mars 1957 : Asphyxiées dans un chai à vin

15 mars 1843 : De Montagnac : « Anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens. » (Algérie)

19 mars 1831 : Esclaves à vendre (Ile de la Réunion)

23 mars 1946 : Le travail forcé se perpétue, cent ans après l'abolition de l'esclavage (AOF) 24

25 mars 1909 : Bloy : « Ces équarisseurs d'indigènes, incapables, en France, de saigner le moindre cochon. » (Vietnam)

29 mars 1988 : Assassinat de Dulcie September, représentante de l'ANC en France (Afrique du Sud)

30 mars 1947 : Massacre de Moramanga par l'armée française, 2000 morts ? (Madagascar)

Avril

5 avril 1803 : Rochambeau : « Vous devez leur donner des nègres à manger» (Haïti)

7 avril 1947 : Emeute des tirailleurs sénégalais à Casablanca : plus de 60 morts (Maroc).

7 avril 1803 : Mort de Toussaint Louverture emprisonné au fort de Joux (Haïti)

8 avril 1994 : La France reconnaît de facto le gouvernement intérimaire rwandais qui organise le génocide (Rwanda)

11 avril1948 : Naegelen est chargé de faire de « bonnes élections » (Algérie)

16 avril1917 : Mangin broie du Noir au Chemin des Dames (France) 34

17 avril1825 : La France reconnaît Haïti, contre l'indemnisation des planteurs(Haïti) . . 35

25 avril1890 : Prise et carnage d'Ouossebougou par le commandant Archinard(Soudan).

27 avril 1994 : Paris reçoit les organisateurs du génocide (Rwanda)

Mai

1er mai 1898 : Sac de Sikasso par le colonel Audéoud (Soudan)

2 mai 1899 : Massacre de Birni-N'Konni (Soudan - Niger)

5 mai 1947 : Massacre de Moramanga par l'armée française, 165

morts (Madagascar).

6 mai1687 : Promulgation du Code Noir à Saint-Domingue

8 mai1945 : Evènements de Sétif (Algérie)

9 mai1945 : Répression de l'insurrection de Sétif et Guelma (Algérie)

17 mai1802 Rétablissement de l'esclavage (Antilles)

24 mai1960 : Les forces de l'ordre égorgent les prisonniers (Algérie)

Juin

7 juin 1802 : Toussaint Louverture arrête par traîtrise (Haïti)

18 juin 1845 :« Enfumades » de la grotte de Ghar-el-Frechih (Algérie)

21 juin1957 : L'assassinat de Maurice Audin par les paras est maquille en évasion (Algérie)

26 juin 1856 : Renan : « L'immixtion des races tout à fait inférieures aux grandes races ne ferait qu'empoisonner l'espèce humaine » (France)

Juillet

9 juillet 1871 : L'Illustration : « Avec les kabyles, la supériorité du chassepot est effrayante » (Algérie)

10 juillet 1878 : « Ils ne réclament rien moins que l'extermination en masse par tous les moyens de la race indigène. » (Nouvelle-Calédonie)

14 juillet 1953 : A Paris, la police tire sur des Algériens, six morts (Algérie)

14 juillet 1904 : La cartouche sanglante du 14 juillet à Fort-Crampel (Oubangui-Chari).

15 juillet 1871 : L'Illustration : « A la fin du siècle, la race des Kanaks aura sans doute disparu » (Nouvelle-Calédonie)

15 juillet 1099 : Sac de Jérusalem par les Croisés (Palestine)

19 juillet 1972 : Planter du blanc (Nouvelle-Calédonie)

20 juillet 1948 : Le dirigeant des insurges du Sud, Michel Radaoroson est tué (Madagascar)

25 juillet 1943 : Répression de l'émeute de Philippeville (Algérie)

28 juillet 1885 : Jules Ferry : « Les races supérieures ont un droit sur les races inférieures » (France)

29 juillet 1949 : Un officier français : « On tourne et le prisonnier crache. » (Vietnam)

Août

6 aout 1870 : Sacrifice des tirailleurs à la bataille de Froeschwiller (Algérie)

7 aout 1928 : « Les travaux du chemin de fer Congo-Océean se poursuivent avec méthode. » (Congo)

8 aout 1899 : Les tirailleurs sont payés avec des captifs (Soudan)

8 août 1951 : Henri Martin, ancien résistant FTP, condamné à 5 ans de prison pour « tentative de démoralisation de l'armée. » (Vietnam)

13 août 1730 : Dictionnaire de Trévoux : « Les Nègres vendent quelquefois leurs propres femmes » (France)

20 aout 1953 : Déposition du sultan Mohammed V (Maroc)

20 aout 1955 : Exécutions sommaires è El-Halia (Algérie)

22 aout 1955 : Répression des émeutes dans le Constantinois (Algérie)

22 aout1871 : L'Illustration : « Une sévère leçon qu'il était grand temps de donner à ces populations turbulentes et incorrigibles. » (Algérie)

26 aout 1973 : Assassinat d'Outel Bono a Paris (Tchad)

Septembre

1er septembre 1878 : Le grand chef Ataï est tue par un traître canaque(Nouvelle-Caledonie)

3 septembre 1958 : Ruben Um Nyobe, dirigeant de l'UPC, est abattu (Cameroun)

8 septembre 1926 : Ceux qui refusent de récolter le caoutchouc sont conviés au « bal de Bambio » (Oubangui-Chari)

13 septembre 1930 : Les affames demandent une baisse des impôts, on envoie des avions les bombarder (Vietnam)

24 septembre 1945 : Les colons tirent sur les grévistes (Cameroun)

28 septembre 1957 : Torturée par les paras en présence du colonel Bigeard

Octobre

4 octobre 1948 : Condamnation des parlementaires malgaches du MDRM (Madagascar) .

9 octobre 1915 : Décret de mobilisation de tout indigène de dix-huit ans (AOF)

13 octobre 1671 : Répression du marronnage (Martinique)
15 octobre 1960 : Assassinat de Felix Moumie, chef de l'UPC (Cameroun)
15 octobre 1896 : Exécution sur ordre de Gallieni du ministre Rainandriamampandry (Madagascar)
15 octobre 1987 : Assassinat du président Thomas Sankara (Burkina Faso)
16 octobre 1945 : Repression de Conakry (Guinee)
17 octobre 1961 : Massacre des algériens par la police parisienne sous les ordres de Papon (Algérie)
21 octobre 1926 : Massacre de Bodemberé (Oubangui-Chari)
25 octobre 1961 : Chant du déshonneur (Algerie)
26 octobre 1956 : La paix des Nementchas : Les blesses sont égorgés au couteau de cuisine (Algérie)
29 octobre 1965 : Enlèvement de Ben Barka à Paris par deux policiers français (Maroc).

Novembre
2 novembre 1965 : Enquôte sur la disparition de Ben Barka ou l'appareil d'Etat français est complice (Maroc)
7 novembre 1805 : Le Code Civil : « La distinction des couleurs est indispensable. » (Colonies) 84
18 novembre 1892 : Le colonel Dodds pille et incendie Abomey (Dahomey)
18 novembre 1801 : Bonaparte entreprend d'anéantir à Saint-Domingue le gouvernement des Noirs (Haïti)
23 novembre 1946 : Bombardement de Haïphong : 6000 morts (Vietnam)
27 novembre 1954 : « Bientôt un malheur terrifiant s'abattra sur la tête des rebelles. » (Algérie)
30 novembre 1900 : « Tout porteur levé pour la corvée ne revoit jamais son village. » (Soudan)

Décembre
1er décembre 1944 : Massacre de Thiaroye (Sénégal)
5 décembre 1952 : Assassinat de Farhat Hached (Tunisie)
8 décembre 1952 : Répression des manifestations de Casablanca (Maroc)

Introduction

Pourquoi ce calendrier ?

L'idée d'un calendrier des crimes coloniaux de la France est née lors d'une discussion à l'assemblée générale de l'association Survie au printemps 1997.

Le besoin de remémorer ces faits peu honorables pour une conscience française est apparu en 1994. Nombre de membres de cette association, ont été indignés de découvrir que la France s'était rendue complice des organisateurs du génocide qui, au Rwanda, avaient ordonné l'extermination des personnes dites Tutsi et des personnes dites Hutu ne partageant pas la haine raciale prêchée par la fraction « Hutu Power », sinistres disciples de Vacher de Lapouge .

Plus généralement, ces militants condamnent l'attitude de la France qui, sous couvert de coopération ou d'aide au développement, mène une action nuisible : derrière la volonté affichée d'aider se cache celle de poursuivre une politique d'exploitation et de domination. Autant d'objectifs qui ont été ceux de la colonisation.

Cette colonisation, pour s'imposer et se perpétuer, a eu recours à de nombreux actes criminels restes impunis. Cette impunité autorise actuellement la France à poursuivre sa politique inavouable en Afrique, sans que les défenseurs français des Droits de l'Homme s'en insurgent. Et pour cause : c'est la propagation de la civilisation, du christianisme ou des droits de l'homme qui ont servi de prétexte honorable àa la conquête coloniale et permis la dissimulation de ces crimes. Toutes les justifications de la colonisation reposaient en réalité, au XXème siècle, sur la notion de race supérieure exprimée en 1853 par le marquis de Gobineau dans son Essai sur l'inégalité des races, puis systématisée dans le darwinisme social. Ces théories étaient les héritières du christianisme qui se disait seule véritable religion, s'autorisait de Dieu pour réduire les récalcitrants, niait ses origines sémites en perpétuant le mépris des Juifs et, après s'être demandé si les habitants du Nouveau Monde avaient une âme, considérait les hommes de couleur noire comme marquées par la malédiction prononcée par Noé sur son fils Cham.

Trouver un début à cette remémoration, c'est remonter à la source du mépris de l'homme blanc pour l'homme de couleur, tel que nous le

montraient nos livres de géographie. C’est remonter loin. S’agissant de la France, nous avons choisi de commencer en 1099, date de la prise de Jérusalem par les Croisés : ces derniers sont des Francs issus pour une grande part de ce qui sera la France ; les rois de France participeront aux Croisades suivantes ; la Croisade est une guerre prêchée par l’Eglise. L’esprit de la Croisade se perpétue jusqu’à nos jours et la coopération entre le missionnaire catholique et l’armée française a été l’un des moteurs principaux de la colonisation française.

Un autre fait primordial est la promulgation du Code Noir, qui selon Louis Sala-Molins , « règle le génocide utilitariste le plus glacé de la modernité ». C’est l’Etat qui légifère sur le droit du non-droit, le statut de sous-homme auquel est réduit l’homme noir, victime de la traite et de l’esclavage. C’est l’origine légale de la bestialisation du Noir, la naissance d’un racisme d’Etat.

Promulgue en 1685, abrogé en 1793, rétabli en 1802, abrogé en 1848, on peut en voir un prolongement dans le Code de l’Indigénat qui institue le travail force et perdure jusqu’en 1948. Il y a continuité.

Il y a continuité dans la législation qui définit un statut de sous-hommes, il y a continuité dans le mépris subséquent et, par là, dans le crime. C’est l’originalité de ce calendrier qui classe les faits par mois et jour, omettant l’année, donc les montrant pêle-mêle : constater qu’avec le temps, hélas, rien ne change.

Pis, on régresse. Laurent Schwartz, mathématicien réputé, qui a dénoncé, en son temps, la torture en Algérie, fait remarquer que « la Révolution française avait aboli la torture. La République n’a pas respecté cet engagement. » (L’Humanité 28 novembre 2000). L'article 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789) stipulait en effet : « Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est juge indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s’assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi. » Alors que la France se rend complice de ceux qui hachent leurs semblables à la machette ou leur raccourcissent le bras pour les empêcher d’aller voter, la conscience collective française reste persuadée tout autant d’appartenir à une civilisation supérieure que d’être championne en matière de promotion des Droits de l’Homme.

Ce travail voudrait aider à progresser sur le chemin de la vérité et amener les Français à reconnaitre les crimes commis en leur nom. Il ne

s’agit pas de procéder à une introspection morbide mais simplement de faire reconnaitre les faits, afin que cesse l’impunité et qu’aucun Français ne puisse à l’avenir, au nom de la France, perpetrer ou tolerer de tels crimes. Reconnaitre les faits, n’est-ce pas le point de départ de l’attitude scientifique ? Porter un regard scientifique, c’est regarder les faits nus, dépouilles de l’emballage des idées, de la théorie, du discours, c’est prendre du recul, c’est ici passer sur l’autre rive. Ce devrait être écouter la voix des victimes et c’est là un gros problème, parce que les victimes ne sont tout simplement plus là ...

Si les Français voulaient bien admettre qu’ils ont sciemment renoncé au principe d’Universalité des Droits de l’Homme, reconnaître et condamner des crimes d’Etat animes par un racisme d’Etat, s’ils cessaient de vouloir imputer ces crimes à quelques individus dévoyées ou une minorité extrémiste, alors cette magnifique phrase française, « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » (26 août 1789), à laquelle ont cru tant d’hommes de couleur, pourrait refleurir sur cette terre de France ou leur naïf espoir a été frappé de plein fouet par la mitraille.

Quels faits choisir ?

La période :

L’intention initiale était de partir de la colonisation moderne avec la conquête de l’Algérie en 1830. Mais passer sous silence la promulgation du Code Noir en 1685, c’était vouloir ignorer la contribution de l’État dans l’émergence du mépris pour les Noirs.

La fréquente collaboration entre missionnaires et soldats ou administrateurs, ces derniers d’ailleurs souvent anticléricaux, nous font remonter à l’évènement fondateur qu’est la prise de Jérusalem en 1099.

Nous ne nous sommes pas arrêtés à la fin de la colonisation, puisque dans de nombreux pays, l’ingérence française n’a jamais cessé. Il s’agit donc d’un calendrier des crimes coloniaux et néocoloniaux. Nous avons adopté une dénomination purement géographique : crimes commis outre-mer.

La nature du crime :

Ont bien sûr été retenus les crimes de sang. Mais aussi d’autres crimes tels qu’une législation établissant un statut de sous-homme, un discours raciste à la chambre des députées ou des procès iniques, qui ne

sont certes que paroles et papiers mais engagent l'Etat. La responsabilité de l'ordonnateur, du commanditaire, est retenue tout autant que celle de celui qui porte l'arme du crime.

Dans certains crimes, la responsabilité de la France peut être indirecte. Avoir laissée faire, ne pas avoir demandé la vérité, avoir continuer à fréquenter les assassins ou leurs commanditaires peut suffire.

La victime peut être une victime française.

Les crimes « de conquête » c'est à dire l'acte de tuer des hommes qui défendent leur terre et leur famille, leur pays, n'ont été retenus que lorsqu'ils relevaient de « crimes de guerre » ou de « crimes contre l'humanité ».

Les sources : Les faits ont été choisis à partir de documents écrits, des livres récents, vendus en librairie pour l'essentiel. Notre documentation est limitée et réunie de manière sans doute peu objective. Les faits présents ici reflètent l'arbitraire de notre documentation. Un travail en bibliothèque aurait été nécessaire, nous n'en avons pas eu le loisir. Il s'agit d'un travail non universitaire, disons militant.

Il est vrai que les livres critiques sur la colonisation sont rares et difficiles à trouver en librairie puisque le plus souvent épuisés.

Les sources sont rares également parce que les victimes des crimes présentes dans cet ouvrage sont généralement peu familières avec l'écriture. Il s'agit bien souvent de peuples à traditions orales, sans état-Civil, et, quand ils manient l'écriture, comme au Viêtnam, les documents qui ont pu contourner la censure, ne nous sont pas parvenus, du moins sous forme de livres en langue française.

Présentation : Comme ce livre est un calendrier, les événements n'ayant pas de date connue au jour près ont été écartés. Cependant, des faits importants comme les « corvées de bois » durant la guerre d'Algérie ont été retenus et l'imprécision de la date est signalée en commentaire. Le pays indiqué dans le titre correspond au pays concerne, qui n'est pas nécessairement le pays ou l'évènement s'est déroulé. Le pays est désigné par sa dénomination à l'époque des faits.

Introduction

Janvier
9 janvier 1899 : Sac de Sansanne-Haoussa (Soudan)

A la suite de ses échecs face à l'Angleterre pour la prise de contrôle du Haut-Nil et du Bas-Niger, la France se tourne vers le Tchad. La « Mission Afrique Centrale-Tchad », confiée aux capitaines Paul Voulet et Julien Chanoine (ce dernier étant le fils du ministre de la guerre), part du Sénegal en 1898 pour gagner le lac Tchad ou elle doit rejoindre la colonne Foureau-Lamy qui vient d'Algérie. Ils lèvent de force des porteurs. Pour nourrir leur colonne forte de 2000 personnes, ils pillent, brulent, violent et tuent de village en village.

La colonne passe le 1er janvier 1899 à Sansannée-Haoussa près de Say, et poursuit sa route dans une zone désertique dont tous les habitants fuient devant elle. Assoiffée, la colonne revient au Niger. Exaspères par leur échec, Voulet et Chanoine se « vengent » en mettant à sac le village déjà sous contrôle français de Sansannée-Haoussa, où toute une partie de la population dont des dizaines de femmes est massacrée. Puis c'est le tour d'autres villages, Kerma, Dounga ... Un différend survient avec le lieutenant Péteau qui quitte la colonne et écrit des lettres dont Le Matin publiera des extraits.

[Dans la nuit du 8 au 9 janvier] « des patrouilles doivent s'approcher des villages, s'en emparer a l'arme blanche, tuer tout ce qui résiste, emmener les habitants en captivité, s'emparer des troupeaux. Le 9 au matin, la reconnaissance rentre au camp avec 250 bœufs, 500 moutons, 28 chevaux, 80 prisonniers. Quelques tirailleurs ont été blessés. Afin de faire « un exemple » le capitaine Voulet fait prendre vingt femmes-mères, avec des enfants en bas âge et à la mamelle, et les fait tuer à coups de lance, à quelques centaines de métrés du camp. Les corps ont été retrouvés par le commandant du poste de Say. »

Sources : P. Vigne d'Octon, La Gloire du sabre, Paris, Flammarion, 1900, p.40-41, cite par Jean Suret-Canale, Afrique Noire, Occidentale et Centrale, Editions sociales, 1968, p. 299-300 ; Muriel Mathieu, la Mission Afrique Centrale, L'Harmattan, 1995, p. 103-104.

13 janvier 1963 : Assassinat de Sylvanus Olympio, premier président élu (Togo)

Le Togo devient indépendant le 27 avril 1960 et Sylvanus Olympio est élu président aux dépens de Nicolas Grunitzky, candidat soutenu par la France, lors d'élections supervisées par l'ONU.

Le 12 janvier 1963, d'anciens tirailleurs de l'armée coloniale française, dont le sergent-chef Etienne Gnassingbe Eyadema, démobilisés au terme de la guerre d'Algérie, prennent d'assaut le camp militaire Tokoin à Lomé. Ils réclament ce qui leur était refuse jusqu'alors, à savoir leur incorporation dans l'armée nationale. Les officiers français qui encadrent l'armée togolaise parlementent avec les mutins. « Vous n'y pensez-pas, leur auraient répondu les conseillers techniques métropolitains, jamais le Président n'acceptera une telle chose. Il vous fera plutôt fusiller. » Les insurges prennent peur. Vers minuit, ils décident de prendre d'assaut la résidence présidentielle. Sylvanus Olympio réussit à s'échappera et tente de trouver refuge dans la cour de l'ambassade américaine. L'ambassadeur des Etats Unis le découvre mais n'a pas la clé pour le faire entrer dans l'ambassade. Il prévient son homologue français, Henri Mazoyer. Quelques instants après, les mutins se saisissent d'Olympio et le tuent. En 1967, Eyadema, qui revendiquera le crime, renverse le nouveau pouvoir préside par Nicolas Grunitzky, poulain de Jacques Foccart. Depuis, le 13 janvier, date de l'assassinat d'Olympio, est jour de fête nationale. François Mitterrand l'a honoré de sa présence en 1983.

Implication de la France : Sylvanus Olympio a eu le tort de s'être formé en Angleterre, d'inviter l'ancien commissaire impérial allemand du Togoland et de vouloir battre une monnaie nationale garantie sur le deutschmark (le Togo était une colonie allemande avant 1918). L'ambassadeur français plaidera la thèse de la bavure. Mais pourquoi les conseillers militaires français ne sont-ils pas intervenus ? Tout porte è croire que les services secrets français ont encouragé les insurges, en particulier le commandant Georges Maîtrier, membre du SDECE et conseiller de Olympio pour les affaires de sécurité ! La France reconnaîtra le pouvoir issu du putsch avec lequel elle signera un accord d'assistance militaire.

Sources : Pascal Krop, Le génocide franco-africain, J.C. Lattès, 1994, p. 111 ; François Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, p. 109-126 ; 13 janvier 1955 : Claude Bourdet : « Votre Gestapo d'Algérie. » (Algérie)

Le 6 decembre 1951, Claude Bourdet, ancien membre du Conseil National de la Résistance, publie dans L'Observateur (futur France Observateur) un article intitule « Y a-t-il une Gestapo algérienne ? ».

Il y dénonce les méthodes d'interrogatoire utilisées par la police française d'Algérie avec la complicité d'un certain nombre de magistrats. Cela se passait près de trois ans avant l'insurrection de la Toussaint 1954, après le trucage des élections par le gouverneur Naegelen et au moment où le combat mené par le Viêt-minh en Indochine commençait è inspirer de jeunes militants algériens.

Dès l'apparition des premiers maquis, en 1954, la torture reprend de plus belle. La police, composée en majorité d'Européens d'Afrique du Nord, s'en prend è l'ensemble du mouvement nationaliste, y compris è des hommes qui se montrent hostiles ou réticents è l'égard de l'insurrection. C'est le cas de la plupart des dirigeants des trois courants du nationalisme algérien (messalistes, centralistes, amis de Fehrat Abbas) ainsi que du Parti communiste. Cela aura de lourdes conséquences pour l'avenir. En attendant, la torture devient pratique courante. Dans un nouvel article, « Votre Gestapo d'Algérie », du 13 janvier 1955, Claude Bourdet écrit :

« Le supplice de la baignoire, le gonflage à l'eau par l'anus, le courant électrique sur les muqueuses, les aisselles ou la colonne vertébrale, sont les procédés préférés, car "bien appliqués" ils ne laissent pas de traces visibles. Le supplice de la faim est également constant. Mais l'empalement sur une bouteille ou un bâton, les coups de poing, de pied, de nerf de bœuf ne sont pas non plus épargnés. Tout ceci explique que les tortionnaires ne remettent les prisonniers au juge que cinq à dix jours après leur arrestation ... Une fois que les Gestapistes ont dicté et fait signer à leurs victimes à demi-mortes "l'aveu" qu'il leur plaît d'attribuer, le reste du séjour à la police sert à remettre le prisonnier en état, au besoin à le soigner (mais oui!) afin qu'il soit présentable lorsqu'on le mène au juge... »

Claude Bourdet donne quelques détails sur plusieurs de ces affaires : « Un cas significatif est celui de Adad Ali, conseiller municipal d'Alger. Il fut arrêté le 27 décembre [1954]. Le 30, son avocat, Maître Pierre Stibbe, signala au procureur de la République qu'il n'avait pas réapparu et n'avait pas été déféré à un magistrat et requit ce procureur, conformément au code d'instruction criminelle, de le faire mettre immédiatement en liberté ou de le faire conduire devant un magistrat. Le procureur invoqua ... "le débordement et la fatigue des policiers" et refusa de déférer à cette réquisition. Le 31 décembre, Mme Adad, craignant pour la vie de son mari, de santé très fragile, déposa une plainte en complicité de séquestration arbitraire contre le procureur. Quelques heures plus tard, Adad Ali était mené devant le juge d'instruction par cinq inspecteurs des R.G. Les journalistes, avocats, magistrats présents constatèrent qu'il était dans un état d'hébétude morale et de délabrement physique complet et portait de nombreuses traces de coups. »

Suite à l'émoi suscitée dans la presse par de telles allégations, le ministre de l'intérieur, François Mitterrand, ordonna une enquête qui fut confiée è M. Roger Wuillaume et adressée au gouverneur général Soustelle. Le rapport, daté du 2 mars 1955, reconnaît que les « sévices » « furent utilisés dans de nombreux cas » sont « de pratique ancienne » , mais qu'ils donnent des résultats indiscutables. Les procédées classiques d'interrogatoire prolongée, de privation de boisson et de nourriture « ne seraient pas d'une grande efficacité dans ces pays où les individus présentent une résistance extraordinaire aux épreuves de toute nature. Par contre, les procédés du tuyau d'eau et de l'électricité, lorsqu'ils sont utilisées avec précaution, produiraient un choc, au demeurant beaucoup plus psychologique que physique, et par conséquent exclusifs de toute cruauté excessive. »[1]

Ce rapport (non divulgué) n'empêche pas le nouveau ministre de l'intérieur, Bourges Maunoury, de nier l'existence de la torture, le 29 juillet 1955 devant l'Assemblée Nationale : « Ce que je puis dire, c'est qu'après les enquêtes déjà, effectuées je ne connais aucun fait de torture tel que ceux qui ont été énoncés. » Dans le Monde du 15-16 avril 1956, en réponse à des articles de Claude Bourdet et du professeur Henri-

[1] La raison d'état, la découverte, p.73

Irénée Marrou, Bourgès, devenu ministre de la Défense nationale déclare : « Quand je vois que M. Marrou a parlé de « moyens infects >>, je dis que pas un seul soldat ne peut admettre cette imputation dans sa généralité.

Nos soldats, eux, sont là-bas pour assurer ou rétablir la paix et pour protéger la vie de chacun, musulmans ou non. »

Et Guy Mollet, le 14 avril 1957, devant la fédération socialiste de la Marne : « Parlons clair. Sans doute des actes de violence, extrêmement rares, ont été à déplorer. Mais ils ont été, je l'affirme, consécutifs aux combats et aux atrocités des terroristes. Quant aux actes de tortures prémédités et réfléchis, je dis que si cela était, ce serait intolérable. On a comparé à ce sujet le comportement de l'armée française à celui de la Gestapo. Cette comparaison est scandaleuse. Hitler donnait des directives qui préconisaient ces méthodes barbares, tandis que Lacoste et moi avons toujours donné des ordres dans un sens contraire. Des enquêtes ont d'ailleurs été ordonnées et des condamnations prononcées qui ont sanctionné des actes répréhensibles. Mais ceux-ci, je le répète, pourraient presque se compter sur les doigts de la main. »

Le 23 novembre 2000, le général Massu a qui le gouvernement Mollet confia les pouvoirs de police à Alger, le 7 janvier 1957, déclare au journal Le Monde : « Mais j'ai dit et reconnu que la torture avait été généralisée en Algérie ! Elle a été ensuite institutionnalisée avec la création du CCI [...] et des DOP [...], et institutionnaliser la torture, je pense que c'est pire que tout. »

Sources : Pierre Vidal-Naquet, La Raison d'Etat, Les Editions de minuit, 1962, page 58, 69, 93, 111, La découverte, 2002 ; Pierre Vidal-Naquet, La torture dans la république, Maspéro, 1983, page 25 ; Jean-Luc Einaudi, Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton, L'Harmattan, 1986, page 41 ; Gilles Martinet, Torture, mémoire, Algérie, Le Monde, 30 novembre 2000.

13 janvier 1672 : Prime de 13 livres pour chaque tête de nègres importés (Colonies)

En 1669, Colbert, nommée secrétaire d'Etat à la Marine, supprime le monopole de la Compagnie des Indes Occidentales sur le commerce avec l'Amérique et la taxe qu'elle percevait sur les bateaux.

Il instaure le système de l'Exclusif : les colonies ne produisent que pour la métropole, ne consomment que ses produits et ne commercent qu'avec elle.

Par un arrêt du 26 aout 1670, le Conseil d'Etat exonéré de l'impôt de 5 % la traite des Nègres de Guinée. La traite des Noirs, encouragée par ces mesures se développe considérablement : en cette année 1670, trois mille « pièces d'Inde » seront transportées aux Antilles.

Une ordonnance du 13 janvier 1672 accorde une prime de 13 livres pour chaque tête de Nègre importée aux colonies. Des lettres patentes de 1696 et 1704 confirment ces privilèges, et Voltaire écrit qu'en prenant un intérêt dans ce trafic, « il a fait une bonne action et une bonne affaire ». Le 26 octobre 1784, le roi Louis XVI accorde de nouvelles immunités aux négriers. Le 21 octobre 1787, une dépêche ministérielle recommande de payer dans les colonies la prime de 13 francs qui avait été portée à 60. Ces faveurs se perpétuent sans interruption jusqu'à la Révolution, et l'Assemblée constituante elle-même, y met le sceau par un décret qui déclare la traite « commerce national ». Il faut atteindre le 25 juillet 1793 pour voir supprimer ces primes, suppression bientôt suivie à la vérité de l'abolition de la traite et de celle de l'esclavage. (Décret de la Convention du 16 pluviôse an II, 4 février 1794).

Commentaire : Schoelcher montre que la responsabilité du gouvernement français est directe dans la traite des Noirs. Ce n'est pas une invention des colons ou des armateurs mais de l'Etat.

Sources : Robert et Marianne Cornevin, La France et les Français outre-mer, Tallandier, 1990, p. 91, 102, 106, 128 ; Victor Schoelcher, Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage, 1842, réédition C.T.H.S., 1998, page 175.

15 janvier 1971 : Exécution publique de Ernest Ouandié, leader de l'UPC (Cameroun)

Au Cameroun, les combats, et les massacres de villageois par les troupes franco-camerounaises, dans le cadre de la répression de l'UPC, mouvement politique qui s'oppose au régime néocolonial, durent

jusqu'en 1963. Ernest Ouandié conserve un noyau de maquisards jusqu'en aout 1970. Il est arrête le 21 aout 1970 lors d'un déplacement organise par Mgr Albert Ndongmo, évêque de Nkongsamba. Il sera juge avec d'autres compagnons et l'évêque, pour complot visant à assassiner Ahmadou Ahidjo, le chef de l'Etat, lors d'une parodie de procès devant le Tribunal Permanent Militaire à Yaoundé. Son avocat, Me de Felice, se voit refuser l'entrée au Cameroun. Ouandié sera fusille sur la place de Baffousam avec deux autres de ses camarades le 15 janvier.

Implication de la France : Ahidjo est une créature de la France. Jacques Foccart tire les ficelles. L'Etat français montre à quel point il se sent concerné par cette affaire : dès sa parution chez Maspero, le livre de Mongo Beti Main Basse sur le Cameroun est interdit. L'auteur y exprime son indignation face à l'inertie de l'opinion française qui, hormis les journaux l'Humanité et la Croix (à cause de l'inculpation de l'évêque) ne s'émeut pas, alors qu'une vaste campagne vient d'être menée en faveur des accuses du procès de Burgos.

Sources : Mongo Beti, Le Cameroun d'Ahidjo, Temps Modernes, novembre 1972, n° 316 ; Mongo Beti, Main basse sur le Cameroun, Edition des peuples noirs ; Francois Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, page 105-106 ; Marianne Cornevin, Histoire de l'Afrique contemporaine, Payot, 1978.

17 janvier 1961 : Assassinat de Patrice Lumumba à Elizabethville (Congo ex-belge)

Suite au soulèvement de janvier et octobre 1959 à Léopoldville, l'indépendance du Congo est octroyée par Bruxelles pour le 30 juin 1960. Le 31 mai 1960, Patrice Lumumba remporte les élections et devient Premier ministre, tandis que Joseph Kasa Vubu devient président du Congo. Des troubles éclatent en juillet lors de la tentative d'africanisation du corps des officiers de l'armée congolaise. Le 11 juillet 1960, Moïse Tshombe, soutenu par les troupes belges et pousse par l'Union minière, proclame la sécession du Katanga, l'Etat du cuivre. Lumumba et Kasa Vubu font appel à l'ONU qui envoie des

casques bleus et impose le départ des troupes belges. Celles-ci se retirent sauf au Katanga où elles maintiennent Tshombé en selle. L'armée nationale congolaise combat la sécession du Sud-Kasaï et se dirige vers le Katanga.

Fin août la CIA, les belges et de fait aussi l'ONU, entreprennent d'écarter, voire d'éliminer Lumumba. Kasa Vubu le démet de ses fonctions le 5 septembre en dépit de l'opposition du Parlement. Le 14 septembre, le colonel Joseph-Désirée Mobutu, nommée chef d'état-major par Lumumba entreprend un coup d'Etat et arrête le Premier ministre. Le 24 novembre, l'Assemblée Générale de l'ONU reconnaît la légalité de la délégation de Kasa Vubu au détriment de celle de Lumumba. Celui-ci s'évade le 27 novembre mais est repris le 2 décembre. Les 12 et 13 janvier éclate une révolte au camp de l'armée à Thysville[2] ou est enfermée Lumumba. Les Occidentaux craignent le retour de Lumumba et Bruxelles exerce des pressions pour qu'il soit livré à Tshombé (Katanga) ou à Kalonji (Kasaï). Le 17 janvier 1961, Patrice Lumumba, Maurice M'Polo et Joseph Okito, après avoir subi de nombreux sévices, sont transférés à Elisabethville au Katanga. Tshombé et son entourage belge du Bureau-conseil du Katanga décident d'éliminer immédiatement les trois prisonniers. En présence de Tshombé et de trois de ses « ministres », ils sont exécutes par des policiers et des soldats katangais commandées par deux belges, le commissaire de police Frans Verscheure et le capitaine Julien Gat.

Il s'ensuit une succession de troubles.

Le 25 novembre 1965, à l'issue d'un nouveau putsch, Mobutu prend le pouvoir.

Implication de la France : La position de la France a varié entre le soutien à Tshombe, motivé par les richesses du Katanga, et le principe du maintien des frontières coloniales. Peu avant l'indépendance, le 26 février 1960, Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères tente de faire valoir le droit de préférence de la France sur le Congo qui lui avait été accordé par Léopold II, en échange de la reconnaissance par celle-ci de l'Association Internationale du Congo,

[2]Aujourd'hui Mbanza-Ngungu, sud de Kinshasa

contrôle par le même Leopold II. La France a favorise l'élimination de Lumumba. En décembre 1960, Jacques Duchemin est conseiller militaire de Tshombe. Fin janvier 1961, le colonel Trinquier, adjoint de Massu à Alger et théoricien de la torture, est en mission au Katanga. Le 31 janvier, le gouvernement Tshombe rédige un contrat d'embauche de Trinquier comme chef de la Gendarmerie katangaise. Mais Bruxelles ne tolère pas cette intrusion dans son arrière-cour. Ce n'est qu'après la réduction du cadre belge sous la pression de l'ONU que Trinquier organisera la force armée katangaise[3]. Pierre Dabezies, membre du cabinet de Pierre Messmer, ministre de la Defense, suivait le dossier Katanga. Le Congo de Fulbert Yulu est par ailleurs utilise comme base avancée.

Sources : Ludo De Witte, L'assassinat de Lumumba, Karthala, 2000, page 158-159, 223-277 ; Pierre Péan, L'homme de l'ombre, éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la Vème République, Fayard, 1990, page 297-302.

22 janvier 1952 : Jean de Hautecloque : « Jusqu'ici, nous avons bandé mou, maintenant, il nous faut bander dur. » (Tunisie)

Alors que, le 10 avril 1950, Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, envisage de conduire la Tunisie vers l'indépendance, dans le cadre de l'Union Française, contre l'avis de Georges Bidault président du Conseil,

- Le 15 décembre 1951, la France rejette les reformes demandées par le gouvernement tunisien et acceptées par le résident général Perillier.
- Le 13 janvier 1952, un résident « autoritaire », Jean de Hautecloque, est envoyé à Tunis. Ce dernier déclare à Vincent Auriol « Jusqu'ici, Monsieur le Président, nous avons bandé mou, maintenant, il nous faut bander dur. »
  - Le 14, la Tunisie dépose une plainte à l'ONU.
  - Le 16, le congrès du Néo-Destour, parti nationaliste, est interdit.

[3] Avec le commandant Roger Faulques, autre tortionnaire en Algérie et le capitaine de la Bourdonnaye-Montluc cf Pierre Vidal-Naquet, La torture dans la République, p. 48 et Bob Denard

- Le 18, Habib Bourguiba est arrêté et déporté à Tabarka.
- Le 22, éclatent des grèves et des manifestations. Le colonel Durand est tue à Sousse, la répression fait au moins 17 morts du côté tunisien. C'est le début des affrontements sanglants qui ne se termineront qu'avec l'indépendance de la Tunisie le 20 mai 1956.
- Du 28 janvier au 1er février : une opération de ratissage est menée au Cap Bon. Elle est dirigée par le général Garbay, qui s'est illustré dans la répression de l'insurrection de 1947 à Madagascar.
- Le 25 mars, le Premier ministre, M'hamed Chenik et les autres ministres sont arrêtes.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, page 160, 185-186 ; Charles-André Julien, Et la Tunisie devint indépendante, Jeune Afrique, 1985 ; Alain Ruscio, Y'a bon les colonies, Autrement n° 144, Oublier nos crimes, avril 1994.

24 janvier 1845 : Bugeaud : « Je brûlerai vos villages et vos moissons » (Algérie)

La conquête de l'Algérie fut une guerre atroce. Ainsi en témoigne les lettres de Saint-Arnaud qui devait devenir maréchal de France :

« Nous resterons jusqu'à la fin de juin à nous battre dans la province d'Oran, et à y ruiner toutes les villes, toutes les possessions de l'émir. Partout, il trouvera l'armée française, la flamme à la main. » (Mai 1841)

« Mascara, ainsi que je te l'ai déjà, dit, a dû être une ville belle et importante. Brûlée en partie et saccagée par le maréchal Clauzel en 1855. »

« Nous sommes dans le centre des montagnes entre Miliana et Cherchell. Nous tirons peu de coups de fusil, nous brûlons tous les douars, tous les villages, toutes les cahutes. L'ennemi fuit partout en emmenant ses troupeaux. »

« Entouré d'un horizon de flammes et de fumée qui me rappelle un petit Palatinat en miniature, je pense à vous tous et je t'écris. Tu m'as laissé chez les Brazes, je les ai brûlés et dévastés. Me voici chez les Sindgads, même répétition en grand, c'est un vrai grenier d'abondance... Quelques-uns sont venus pour m'amener le cheval de soumission. Je l'ai refusé parce que je voulais une soumission générale, et j'ai commencé à brûler. » (Ouarsenis, octobre 1842).

« Des tas de cadavres pressés les uns contre les autres et morts gelés pendant la nuit ! C'était la malheureuse population des Beni-Naûsseur, c'étaient ceux dont je brûlais les villages, les gourbis et que je chassais devant moi. » (Région de Miliana, 1843)

« J'ai laissée sur mon passage un vaste incendie. Tous les villages, environ deux cents, ont été brûlées, tous les jardins saccagés, les oliviers coupés. » (Petite Kabylie, mai 1851)

Le général Bugeaud écrit le 18 janvier 1843 au général de la Moriciere : « Plus d'indulgence, plus de crédulité dans les promesses. Dévastations, poursuite acharnée jusqu'à ce qu'on me livre les arsenaux, les chevaux et même quelques otages de marque... Les otages sont un moyen de plus, nous l'emploierons, mais je compte avant tout sur la guerre active et la destruction des récoltes et des vergers... Nous attaquerons aussi souvent que nous le pourrons pour empêcher Abd el Kader de faire des progrès et ruiner quelques-unes des tribus les plus hostiles ou les plus félonnes. »

Le 24 janvier il écrit au même : « J'espère qu'après votre heureuse razzia le temps, quoique souvent mauvais, vous aura permis de pousser en avant et de tomber sur ces populations que vous avez si souvent mis en fuite et que vous finirez par détruire, sinon par la force du moins par la famine et les autres misères.»

Bugeaud déclare dans un discours à la Chambre le 24 janvier 1845 : « J'entrerai dans vos montagnes ; je brûlerai vos villages et vos moissons ; je couperai vos arbres fruitiers, et alors ne vous en prenez qu'à vous seuls. »

Les « colonnes infernales » de Bugeaud et de ses adjoints mettent largement à exécution ces menaces à l'égard des populations insoumises ou en révolte. L'objectif n'était-il pas de vider l'Algérie de ses habitants, de n'y tolérer tout au moins que des esclaves ?

Sources : Robert Louzon, Cent ans de capitalisme en Algérie 1830-1930 La Révolution prolétarienne 1er mars et 15 mai 1930, réédite par Acratie page 8-10 ; Jean-Luc Einaudi, Un rêve algérien, Dagorno, 1994, page 18-19 ; Mehdi Lallaoui, Kabyles du Pacifique, Au nom de la mémoire, 1994.

28 janvier 1993 : Assassinat de Philippe Bernard, ambassadeur de France à Kinshasa (Zaïre)

Pour s'opposer à une évolution démocratique de son pays, avec l'élection en aout 1992 de Etienne Tshisekedi comme Premier ministre par la conférence nationale, le dictateur Mobutu joue la politique du pire en incitant les militaires à se mutiner. Ces derniers pillent Kinshasa dans le but d'abattre Etienne Tshisekedi.

Faussement invité à l'ambassade de France, Tshisekedi devait y être assassiné, mais, mis au courant par l'ambassadrice des USA, Melissa Wells, celui-ci ne s'y rend pas. Les tueurs des Forces d'intervention Spéciales arrivent à l'ambassade de France et ne trouvent que l'ambassadeur et le téléphoniste zaïrois que, dépites, ils tuent. Les auteurs seraient deux officiers chargés de la sécurité du président Mobutu, le colonel Lémy Lissika et le lieutenant Komadja. Selon la thèse officielle l'ambassadeur de France a été victime d'une balle perdue.

Implication de la France : C'est la confusion, aucune enquête n'est ordonnée par Paris, Mobutu n'est pas condamné. Au contraire, au sommet de la francophonie à l'île Maurice, le 16 octobre 1993, Mobutu est présent, flanqué des deux assassins présumés. L'année suivante après le génocide rwandais, la France le réhabilite et le déclare élément stabilisateur de la région.

Sources : Pascal Krop, Le génocide franco-africain, J.C. Lattes, 1994, page 131-138 ; Colette Braeckmann, Terreur africaine, Fayard, 1996, page 214-217.

29 janvier 1944 : Répression de Rabat-Salé et Fès (Maroc)

Durant la guerre, le sultan Mohammed V fait preuve d'indépendance vis-à-vis du gouvernement de Vichy : refus d'appliquer les lois antijuives, refus de s'opposer au débarquement anglo-américain. Des troupes marocaines participent aux combats contre l'Axe, en Italie et pour la libération de la France. Le 11 janvier 1944, le manifeste de l'Istiqlal, mouvement nationaliste, demande l'abolition du protectorat français et la participation du Maroc à la future ONU. Mohammed V y est favorable, cependant le résident général Puaux l'oblige à désavouer les nationalistes (14 janvier) et à révoquer des ministres (20 janvier). Les autorités françaises, c'est-à-dire De Gaulle à Alger, soupçonnent

les nationalistes d'avoir des relations avec les Allemands. Le 28 janvier, la sécurité militaire découvre « un complot pro-allemand ». Balafredj et d'autres leaders nationalistes sont arrêtés et envoyés en Corse.

Le 29, des milliers de Marocains protestent dans la rue, à Rabat le matin, a Salé, ville jumelle de Rabat, l'après-midi. Gendarmes et blindés français interviennent. Etienne Bloch, ancien de la 2eme DB dit[4] avoir réprime une agitation avec des chars à la Medina de Rabat en 1944. Il y a quatre morts Français, quelques-uns du côté marocain. Une manifestation est également organisée à Casablanca : trois morts marocains. Le lendemain 30 janvier à Fès, c'est un véritable soulèvement. Pour le briser, il faudra un siège d'une semaine. L'aviation survole la ville. Puaux se serait oppose à un bombardement par l'artillerie. Les tirailleurs sénégalais sont envoyés en 1ère ligne, il y a entre 30 et 60 morts, des milliers d'arrestations. Apres quoi, en juin 1945, De Gaulle reçoit somptueusement le sultan en France et lui offre un voyage à Constance, au quartier général de De Lattre, dont une partie des troupes est marocaine.

Implication de la France : La revendication nationaliste trouvait sa source dans la Charte de l'Atlantique et les espoirs entretenus par les Américains. L'engagement de troupes marocaines au côté des Alliées invitait les autorités françaises à abandonner leur vision coloniale. L'arrestation de Balafredj paraît plus qu'une maladresse (le résident général Puaux n'a pas été consulte, le directeur des affaires politiques, Boniface, avait garanti que cette arrestation ne créerait pas d'incident), c'était une véritable provocation.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Decouverte, 1994, pages 64-68.

30 janvier 1950 : Fusillade de Dimbokro (Cote d'Ivoire)

A la Libération se forme en Afrique Occidentale Française (AOF), le 18 octobre 1946, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA)

4 Propos tenus au colloque sur son père, Marc Bloch à Strasbourg le 19 novembre 1994.

avec à sa tête Felix Houphouët-Boigny, députe de Côte d'Ivoire. Allie, au Palais Bourbon, avec les communistes, il déclare à son congrès de Treichville de janvier 1949, lutter contre « l'oppression coloniale » et affirme sa solidarité avec le Vietminh et le peuple malgache. L'administration coloniale avec à sa tête le gouverneur Pechoux (SFIO), suscite des démissions du RDA et crée d'autres partis avec des dissidents. Des incidents éclatent entre ces partis et le RDA. C'est le prétexte pour mettre de nombreux dirigeants du PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire, section du RDA) en prison. Plusieurs manifestations demandent leur libération. Le PDCI lance une grève des achats des produits importes et défend les prix légaux payes aux producteurs africains de café et de cacao. Sous prétexte de défendre la liberté du commerce, les administrateurs coloniaux font intervenir l'armée à Bouafle le 21 janvier (3 morts), à Dimbokro le 30 janvier (14 morts, 50 blesses), à Seguela le 2 février (3 morts) et tentent le 27 janvier d'arrêter Houphouët. A Dimbokro, le commandant de cercle fait tirer sur la foule qui manifeste devant sa résidence. Il apparaît que, en dehors des forces de l'ordre, des civils européens ont tiré. Les réunions du RDA sont interdites par Paris qui voit dans ses évènements la main de Moscou. Une commission d'enquête parlementaire, la commission Damas, rédige un rapport qui ne sera jamais présente par suite d'un désaccord entre commissaires. Ce rapport révèle une manipulation : le RDA n'a pas préparé de soulèvement, mais c'est Paris qui a organisé sa destruction. Le precedent gouverneur, Orselli, y déclare que le ministre de la France d'Outre-Mer l'a envoyé là-bas « pour supprimer le RDA », il ajoute qu'un forestier, Lagarosse, très écouté à Paris avait déclaré : « La situation ne peut s'arranger ici qu'avec 10 000 morts. » Cependant, quelques mois après, la direction du RDA négociait avec René Pleven, le président du Conseil et François Mitterrand, ministre de la France d'Outre Mer. Le RDA se détache des communistes, et s'allie avec l'UDSR, le parti de Mitterrand. Toutes les sections du RDA suivront, excepte au Cameroun.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte 1994, page 148-149 ; Marianne Cornevin, Histoire de l'Afrique Contemporaine, Payot, 1978, page 188-189.

1er février 1962 : Asphyxies dans un wagon entre Douala et Yaoundé (Cameroun)

Pour réduire la révolte de l'UPC, mouvement indépendantiste camerounais, Jacques Foccart, artisan de la politique africaine du général De Gaulle, crée le SDECE Afrique dont il confie la direction à Maurice Robert. La filiale camerounaise, le SEDOC, est dirigé par Jean Fochivé. Coté police, un redoutable professionnel français, Georges Conan démontre ses talents. Enfin, pour « casser » la rébellion bamiléke, Foccart envoie, à la demande du gouvernement camerounais, un corps expéditionnaire français sous la direction du général Max Briand, qui a commandé durant deux ans en Indochine le 22eme RIC « les casseurs de Viets ». Pour « éradiquer » l'UPC, Briand applique les méthodes utilisées en Indochine et Algérie : camps de regroupement, politiques de la terre brûlée, bombardements au napalm, destruction des villages.

En gare de Douala, un groupe de cinquante-deux détenus, hommes, femmes et enfants est embarquée tôt le matin, le 1er février 1962, dans un wagon métallique dont la porte est verrouillée. Quand le train arrive à Yaoundé au début de la soirée, l'asphyxie a fait son œuvre : le gendarme qui ouvre le wagon découvre vingt-cinq cadavres.

Des officiers français admettront par la suite avoir frappé trop fort.

Sources : Mongo Beti, Le Cameroun d'Ahidjo, Les Temps Modernes, novembre 1972, n°316; Mongo Beti, Main basse sur le Cameroun, édition des peuples noirs, page 70 ; François Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, page 101-102.

1er février 1743 : Loi contre le marronnage (Colonies)

Le 1er février 1743, une déclaration du roi ajouta la peine de mort

contre tout esclave surpris en marronnage[5], porteur d'armes blanches ou à feu. Le Code Noir de 1685 spécifiait déjà en son article 38 : « L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; et s'il récidive une autre fois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et sera marqué sur l'autre épaule ; et la troisième fois, il sera puni de mort. »

Sources : V. Schoelcher, Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage, 1842, réédition C.T.H.S., 1998, pages 102-103 ; Louis Sala-Molins, Le Code Noir, PUF, 1998, page 166.

2 février 1950 : Fusillade de Seguéla (Côte d'Ivoire)

Pour démanteler le RDA, prétendument dirigée depuis Moscou, l'administration coloniale, incite ses responsables, non sans employer la corruption, à créer de nouveaux partis. L'un d'eux, Sékou Sanago, organise à Séguéla en Côte d'Ivoire une réunion publique au cours de laquelle les adhérents du RDA sont invitées à rejoindre le nouveau Parti des Indépendants.

L'auditoire refuse d'abandonner le RDA. Il y a des heurts. La gendarmerie intervient. La fusillade qui s'ensuit fait 3 morts dont le fils de l'interprète Sidiki Bakayoko, que l'administrateur Valette n'avait pas réussi à faire démissionner du RDA. Ces faits sont relatés dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire Damas (21 novembre 1950) qui ne fut jamais présenté, le président (MRP) ayant signifié son désaccord avec les conclusions des autres commissaires. Sékou Sanago sera élu sous l'étiquette RPF lors des élections truquées de 1951.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, page 153.

[5] On appelle marron l'esclave qui s'enfuit. Le mot vient de l'espagnol cimarron qui se dit d'un animal domestique qui fuit à la campagne et devient sauvage.

19 février 1964 : Répression du putsch militaire par les troupes françaises (Gabon)

Un début de démocratie apparaît au lendemain de l'indépendance du Gabon, proclamée le 17 août 1960. Léon M'ba, l'homme de la France, se maintient au pouvoir en arrangeant les élections. Le 18 février 1964, l'armée l'écarte du pouvoir sans coup férir et confie le pouvoir au principal opposant civil, Jean-Hilaire Aubanne qui s'empresse de rassurer l'ambassadeur de France.

Mais Foccart convainc de Gaulle de reprimer ce crime de lèse-majesté. Deux régiments de parachutistes débarquent le 19 février è Libreville, l'un, le 7ème RPIMA, basé è Dakar, l'autre base à Bouar en Centrafrique. Commandés par Maurice Robert, chef du SDECE-Afrique, ils cernent le camp militaire de Lalala. Les Francais tirent, 15 soldats gabonais sont tues. Léon M'Ba est rétabli et les opposants sont emprisonnés. Le Gabon est repris en main par des spécialistes français comme Georges Conan, qui a exercé ses talents dans la police au Cameroun. Bongo, dauphin choisi par la France, succède à M'ba, à sa mort, fin 1967.

Sources : François Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, page 132 ; Pierre Péan, Affaires africaines, Fayard, 1983, page 46-50.

25 février 1791 : Le mulâtre Ogé subit le supplice de la roue pour avoir cru à l’égalité (Haïti)

Les colons de la partie française de Saint-Domingue refusent d'appliquer aux mulâtres le décret du 28 mars 1790 donnant le droit de vote à « toutes personnes libres âgées de 25 ans accomplies, propriétaires d'immeubles. » L'abbé Grégoire, qui demande que soit précise si ce décret s'applique aux mulâtres, n'obtient pas de réponse du rapporteur Barnave. Vincent Ogé, un mulâtre rentrant de France le 23 octobre 1790, réunit 200 jeunes gens et met en demeure le gouverneur et l'Assemblée Provinciale d'appliquer ce décret. « Je ne comprends pas dans mes réclamations le sort des nègres qui vivent dans l'esclavage » , prend-il soin d'ajouter car souvent les mulâtres étaient eux-mêmes propriétaires d'esclaves. Borel, chef de la garde nationale du Cap avec

une troupe de 1500 hommes, disperse les amis du leader mulâtre. Oge, son ami Chavannes et une trentaine de leurs compagnons se réfugient dans la partie espagnole. Mais le gouverneur les livre.

Un procès s'ensuit. « Treize des insurgés faits prisonniers furent condamnés aux galères perpétuelles, vingt-deux a être pendus ». S'agissant de Vincent Oge et son ami Chavannes, la cour les dit convaincus d'avoir prémédité le soulèvement des gens de couleur, et condamne :« Lesdits Vincent Ogé jeune, quarteron libre de Dondon, et Jean-Baptiste Chavannes, quarteron libre de la Grande Rivière à être conduits par l'exécuteur de la haute justice au-devant de la principale porte de l'église paroissiale de cette ville, et la, nu- tête et en chemise, la corde au cou, à genoux, et ayant dans leurs mains chacun une torche de cire ardente du poids de deux livres, faire amende honorable, et déclarer à haute et intelligible voix que c'est méchamment, témérairement et comme malavisées, qu'ils ont commis les crimes dont ils sont convaincus, qu'ils s'en repentent et en demandent pardon à Dieu, au roi et à la justice ; ce fait, conduits sur la Place d'Armes de cette ville au côté opposé a l'endroit destinée a l'exécution des Blancs et d'y avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs, sur un échafaud qui sera dressée a cet effet, et mis par l'exécuteur de la haute justice sur des roues, pour y rester tant qu'il plaira a Dieu de leur conserver la vie ; ce fait leurs têtes coupées et exposées sur des poteaux; savoir, celle dudit Vincent Ogé jeune sur le grand chemin qui conduit au Dondon, et celle de Jean-Baptiste, dit Chavannes, sur le chemin de la Grande Rivière, en face de l’habitation Poisson. »

L’assemblée provinciale, qui voulait assister en corps à l’exécution, entoure l’échafaud, et supporte jusqu’à la fin cet horrible supplice pourtant déjà aboli en France.

Commentaires : Schoelcher date l’exécution par erreur au 9 mai 1790.

Sources : Victor Schoelcher, Vie de Toussaint Louverture, Ollendorf, 1889, Karthala, 1982, page 25 ; Aimé Césaire, Toussaint Louverture, la Révolution française et le problème colonial, Présence africaine, 1981, page 96.

26 février 1885 : Conférence de Berlin : l'Europe met l'Afrique en tutelle (Etat indépendant du Congo)

La Conférence de Berlin se réunit du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 à l'invitation de Bismark en l'absence de tout représentant africain. Hormis Stanley, membre de la délégation des Etats-Unis, aucun des participants n'était allé en Afrique noire. Contrairement à l'idée reçue, le partage de l'Afrique ne s'est pas fait à Berlin. Il s'est fait par de pseudo-traites avec des chefs indigènes et des accords bilatéraux entre puissances européennes.

Dans l'acte général, conclu « au nom du Dieu Tout-Puissant », les signataires, puissances européennes, Empire ottoman, Etats-Unis d'Amérique, se disent « préoccupés [...] des moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes ». L'acte proclame :

- la liberté du commerce dans tout le bassin du Congo ;
- la liberté de navigation sur le Congo, le Niger et leurs affluents ;
- la liberté religieuse, le droit d'organiser des missions ;
- l'interdiction de la traite des esclaves ;
- la concertation avec les autres Puissances lors de la prise de possession d'un territoire.

Derrière des motifs pieux et humanitaires c'est la mise en tutelle de peuples entiers, voire leur extermination qui se prépare à travers l'Acte de Berlin.

Le principal bénéficiaire de la Conférence de Berlin est Léopold II, roi des Belges, qui, par l'intermédiaire de Stanley, son agent, a obtenu la reconnaissance de l'Association Internationale du Congo, présentée comme une sorte de colonie internationale, dont il était, en fait, le seul à tirer les ficelles et qui lui permettra de s'emparer, aà titre personnel, de tout un Empire. Le résultat le plus important de la conférence fut donc la reconnaissance de ce qu'il nommera peu après, le 29 mai 1885, « Etat indépendant du Congo ».

La France obtient en échange des territoires près de l'embouchure du fleuve Congo et un « droit de préférence » (sorte de droit de préemption) sur le Congo de Léopold.

Sources : Gilbert Comte, L'empire triomphant, Denoël, 1988, page 41-44, 333-335 ; Henri Wesseling, Le partage de l'Afrique 1880-1914,

Denoël, 1996, page 159-164; Adam Hochschild, Les fantômes du roi Léeopold, Belfond, 1998.

Mars

10 mars 1966 : Ossendé Afana, dirigeant de l'UPC, est tué par les forces de repression franco-camerounaises (Cameroun)

Ossendé Afana, jeune dirigeant upéciste - l'UPC, Union des Populations Camerounaises, lutte contre le régime néocolonial de Ahidjo mis en place par Jacques Foccart -, docteur en économie, qui venait d'ouvrir un front de guérilla dans l'extrême Sud du Cameroun, est tué dans des circonstances jamais éclaircies. On retrouve son corps horriblement mutilé : la tête à été sectionne au ras du tronc. Mongo Beti dit qu'il « fut bel et bien exécuté plusieurs jours après sa capture. »

Sources : Français Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, page 106 ; Mongo Beti, Le Cameroun d'Ahidjo, Temps Modernes, novembre 1972, numéro 316 ; Mongo Beti, Main basse sur le Cameroun, éditions des peuples noirs, pages 70, 149, 154-155.

14 mars 1957 : Asphyxiés dans un chai à vin

Dans la nuit du 14 au 15 mars 1957, à Aïn Isser, en Oranie, le lieutenant Curutchet, du 7ème régiment d'infanterie, enferme cent un suspects dans des chais à vin. Le lendemain, quarante et un hommes sont morts asphyxiés. Le lieutenant Curutchet est inculpé, mais acquitté, donc en definitive couvert ; le général Pédron, commandant le corps d'armée d'Oran, se contente d'adresser, en faisant allusion à des « incidents récents », une circulaire sur la « salubrité des locaux d'habitation ». Le lieutenant Curutchet deviendra un des chefs de l'O.A.S. à laquelle il adhère « par respect de la parole donnée » (aux musulmans).

Robert Delavignette, membre de la « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels » rapporte des faits analogues dans une

cave à vin à Mercier-Lacombe le 16 avril 1957, où vingt-trois suspects sont asphyxies par le gaz sulfureux (SO_2), 16 F.M.A (Français Musulmans d'Algérie) décèdent et le 27 juin 1957, dans une cuve à vin à Mouzaïaville, vingt et un suspects sont asphyxiés.

Ces « erreurs » de « cadres inexpérimentés » ne sont pas sans rappeler les « enfumades » pratiquées par les colonnes du général Bugeaud.

Sources : Pierre Vidal-Naquet, La torture dans la République, Paris, 1972, Maspéro, page 52 ; Pierre Vidal-Naquet, Les crimes de l'armée française, Algérie 1954-1962, La Découverte, 1975, réédition 2001, p. 100-106; Pierre Vidal-Naquet, La Raison d'Etat, Les Editions de minuit, 1962, la Découverte, 2002, p. 180-187.

15 mars 1843 : De Montagnac : « Anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens. » (Algérie)

Officier durant la conquête de l'Algérie, le lieutenant-colonel de Montagnac écrit à Philippeville le 15 mars 1843 : « Toutes les populations qui n'acceptent pas nos conditions doivent être rasées. Tout doit être pris, saccagé, sans distinction d'âge ni de sexe : l'herbe ne doit plus pousser ou l'armée française a mis le pied. Qui veut la fin veut les moyens, quoiqu'en disent nos philanthropes. Tous les bons militaires que j'ai l'honneur de commander sont prévenus par moi-même que s'il leur arrive de m'amener un Arabe vivant, ils recevront une volée de coups de plat de sabre. [...] Voilà, mon brave ami, comment il faut faire la guerre aux Arabes : tuer tous les hommes jusqu'à l'âge de quinze ans, prendre toutes les femmes et les enfants, en charger les bâtiments, les envoyer aux îles Marquises ou ailleurs. En un mot, anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens. »

Sources : Lieutenant-colonel de Montagnac, Lettres d'un soldat, Plon, Paris, 1885, réédité par Christian Destremeau, 1998, p. 153 ; Alain Ruscio, Y'a bon les colonies, Autrement n° 144, Oublier nos crimes, avril 1994, p. 41.

19 mars 1831 : Esclaves à vendre (île de la Réunion)

Dans son édition du 19 mars 1831, La Gazette de l'île Bourbon (la Réunion) publie une petite annonce ainsi rédigée : « Le Sr Delpit, étant sur son prochain départ pour l'Isle de France (Maurice) vendra :

- Un Noir de caste Mozambique, excellent blanchisseur et repasseur, qu'il a mené en venant dans cette isle pour le servir.
- Un petit Noir créole, de la même caste, âgé d'environ 12 ans, très intelligent et propre à faire un joli domestique.
- Un beau Noir cafre provenant de la succession Lavoquer.
- Plus une belle négresse, à demi-francisée, et quelques marchandises de l'Inde.

Il donnera des facilités aux personnes solvables. »

Sources : Le Figaro, 22 avril 1998, page 12.

23 mars 1946 : Le travail forcé se perpétue, cent ans après l'abolition de l'esclavage (AOF)

Les 23 et 30 mars 1946, Félix Houphouët-Boigny, qui se présente comme un « gros propriétaire terrien » membre du Rassemblement Démocratique Africain prononça deux discours devant l'Assemblée Nationale Constituante à Paris pour demander l'abolition du travail forcé :

« Le défenseur que je suis de ceux qui gémissent par milliers sur les routes, devant des gardes porteurs de chicotes, sur les plantations ou dans les coupes de bois, arrachés à leur foyer, à leur propriété, regrette de ne pouvoir trouver les mots justes pour dépeindre comme il convient la souffrance [...] de cette multitude qui attend depuis des années l'abolition de cet esclavage déguisé qu'est le travail forcé. »

Il lit plusieurs extraits de lettres :

Un chef de poste écrit : « En Côte d'Ivoire, une poignée de colons européens disposent de plantations considérables. [...]Le rôle de l'administration consiste à les pourvoir d'esclaves à 3,50F par jour. Ce salaire n'incite pas les gens à travailler, et pour obtenir un rendement normal, disait un planteur, il faut bien employer la chicote.[...] Ce qui se produit pour les violences se produit également pour la nourriture

régulièrement insuffisante, pour les soins médicaux non assurés, pour les femmes dont les surveillants abusent, etc. »

Un commandant de cercle, qui a présidé en juin 1945 au recrutement des travailleurs forcés, écrit :

« Sauve qui peut, et les chefs se voient contraints d'amener les candidats manœuvres au centre de recrutement la corde au cou. Mon prédécesseur écrivait en 19)2 que ce recrutement était une véritable chasse à l'homme.[...] Les indigènes commencent à reprocher à leurs chefs de les vendre aux planteurs blancs ; " Les Blancs murmurent-ils, ont supprimé l'esclavage pour le rétablir sous une autre forme avec la complicité des chefs" ».

Un évêque écrit :

« Je suis, en effet, complètement d'accord avec vous relativement à la question du travail forcé. Il s'est fait cette année dans des conditions qui ne nous donneraient pas le droit, si nous les approuvions, de condamner les méthodes employées par les Allemands dans les pays occupés par eux. »

En janvier 1929, un ouvrier français écrit :

« Dans le Lobi, il y a quelques 500 hommes arrivés à Bobo. 200 ont fui et le fameux transitaire des Noirs, M.F...., a escorté le reste, la chicote à la main, pour les enfermer dans des fourgons à la gare. C'était ignoble de voir ce spectacle. »

Houphouët-Boigny poursuit :

[...] « L'indigène ne peut plus comprendre ni admettre ce servage, cent cinquante ans après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et cent ans après l'abolition de l'esclavage.

[...] En 1924, ému par le travail obligatoire auquel les colons recouraient exclusivement, le gouverneur général Brunot, alors gouverneur intérimaire de la Côte d’Ivoire, en ordonnait la suppression immédiate. Ce fut un tollé général. Le gouverneur fut froidement limogé. »

D'autres gouverneurs furent ainsi limogés à la demande des colons.

« [...] De toute façon, il est temps de préférer les hommes à l’oukoumé et a l’acajou.

Les hommes fuient, les naissances diminuent, et nous assistons impuissants au dépeuplement progressif de nos colonies au bénéfice des territoires étrangers qui, tous, accroissent leur population.

[...]On a supprimé en principe le travail forcé pour les femmes et les

enfants. Mais, début 1945, [...] nous fûmes surpris de trouver à Korhogo, à Ferkéssédougou, des femmes (certaines d'entre elles avec leur enfant au dos), travailler sur les routes, en ce mois de janvier si frais, dans un nuage de poussière, sous la surveillance de gardes de cercles. Les chefs sont obligés de les envoyer sur les routes, malgré les règlements, parce que les hommes manquent. »

Houphouët-Boigny dénonce le scandale de l'impôt de capitation auquel les indigènes sont soumis. Il rapporte 57 millions en Côte d'Ivoire, alors que l'impôt sur le revenu rapporte 15 millions, celui sur les bénéfices commerciaux 27, celui sur les salaires 5 millions, celui sur les coupes de bois 2 millions, soit, en tout 49 millions.

« Il est injuste de réclamer deux cents ou trois cents francs à un Lobi dont la misère saute aux yeux, quand l'homme le plus riche du pays ne paie que deux cents francs d'impôt de capitation et ne déclare que le dixième de ses revenus. »

Le décret interdisant le travail forcé sera pris quelques jours plus tard par l'Assemblée. Mais il ne rentrera en vigueur que très progressivement, après des révoltes et des répressions.

Sources : Felicien Challaye, Un livre noir du colonialisme « Souvenirs sur la colonisation », 1935, réédite par Les nuits rouges, Préface de Michel Dreyfus, 1998, (le texte cité ici figure en annexe), page 176.

25 mars 1909 : Bloy : « Ces équarisseurs d'indigènes, incapables, en France, de saigner le moindre cochon.» (Vietnam)

Léon Bloy, pamphlétaire catholique, dont le frère a été déporte en Nouvelle-Calédonie pour avoir soutenu, en Indochine, les Annamites contre l'administration coloniale, décrit dans un chapitre du Sang du pauvre, « Jésus-Christ aux colonies » comment le but de l'entreprise de Christophe Colomb qui était « l'accroissement et la gloire de la religion chrétienne » s'est mue en entreprise d'extermination.

Il poursuit : « Pour ne parler que des colonies françaises, quelle clameur si les victimes pouvaient crier. [...] Pour si peu qu'on soit dans la tradition apostolique de Christophe Colomb, ou est le moyen d'offrir autre chose qu'une volée de mitraille aux équarisseurs d'indigènes,

incapables, en France, de saigner le moindre cochon, mais qui, devenus magistrats ou sergents-majors dans les districts fort lointains, écartèlent tranquillement des hommes, les dépècent, les grillent vivants, les donnent en pâtures aux fourmis rouges, leur infligent des tourments qui n'ont pas de nom, pour les punir d'avoir hésité è livrer leurs femmes ou leurs derniers sous.

Et cela c'est archi-banal, connu de tout le monde, et les démons qui font cela sont de forts honnêtes gens qu'on décore de la Légion d'honneur et qui n'ont pas môme besoin d'hypocrisie. Revenus avec d'aimables profits, quelquefois avec une grosse fortune, accompagnées d'une longue rigole de sang noir qui coule derrière eux ou à côté d'eux, dans l'Invisible – éternellement ; - ils ont écrasé tout au plus quelques punaises dans de mauvais gâtes, comme il arrive à tout conquérant, et les belles-mamans, éblouies, leur mijoteront des vierges. »

Sources :

Léon Bloy, Le sang du pauvre, Paris, 1909, Stock, 1948, p. 131-132 ; Jean-Pierre Biondi et Gilles Morin, Les anticolonialistes (1881-1962), Pluriel, Laffont, 1992, p. 58.

29 mars 1988 : Assassinat de Dulcie September, représentante de l'ANC en France (Afrique du Sud)

En 1986, le régime d'apartheid en Afrique du Sud est frappé d'un boycott international que la France détourne par des livraisons indirectes de charbon, de pétrole (via l'Iran), d'armes et de matériel nucléaire - trafic entretenu tant par la droite que la gauche - Dulcie September, représentante de l'ANC en France, fait savoir à ses correspondants qu'elle a des informations importantes à ce sujet et qu'elle se sent menacée : Le jour même ou elle emménage, une petite société Sport Eco, éditrice d'une lettre sur l'économie du sport, s'installe sur le même palier. Son rédacteur en chef Pierre Cazeel est un specialiste de l'Afrique du Sud.

Alors que le représentant de l'ANC à Bruxelles a ete assassine, le ministère de l'intérieur refuse à Dulcie September une protection policiàere. Il se trouve qu'un charge de mission du ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, un ancien de l'OAS, est le rédacteur en chef

de l'organe du lobby français pro-apartheid.

Fin 1987, un chantier de ravalement s'installe devant l'immeuble. Un des ouvriers, Stéphane, vient souvent bavarder de l'ANC avec Dulcie. Le 29 mars 1988, ce Stéphane et un autre ouvrier un peu spécial, Daniel, sont seuls sur le chantier. Dulcie September est assassinée de cinq balles. Durant une demi-heure le voisin, Pierre Cazeel, se trouve près du corps de la victime. L'enquête s'enlise rapidement. La presse privilégie la thèse du crime commis par un commando sud-africain. La société Sport Eco quitte peu après l'immeuble. L'ouvrier Daniel est parti pour la Suisse. Une journaliste hollandaise, Evelyn Groeninck, vient enquêter à Paris mais on lui fait comprendre que son intérêt est de rentrer chez elle.

Implication de la France : Il semble, d'après ce que cette journaliste a publié, que l'assassinat a été commis par un mercenaire, ancien de la Légion étrangère venu des Comores, ce serait Jean-Paul Guerrier, adjoint de Bob Denard[6]. Il aurait été commandite par un service sud-africain en lien avec la DGSE. La France aurait eu intérêt à la disparition de Dulcie September, probablement pour éviter des révélations sur le contournement du boycott du régime de l'apartheid décidé par l'ONU

Sources : Français Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la REpublique, Stock, page 190-201 ; François Xavier Verschave, Noir Silence, Les Arènes, 2000, page 138-139.

30 mars 1947 : Massacre de Moramanga par l'armée française, 2000 morts ? (Madagascar)

La revendication indépendance malgache avérée par la défaite française de 1940, l'effondrement des forces vichystes lors du débarquement britannique de 1942, les espoirs suscités par la Charte de l'Atlantique, l'accroissement des réquisitions et des corvées imposées au titre de l'effort de guerre et par la famine de 1943-1944, est canalisée dès la fin de la 2ème guerre mondiale par le Mouvement Démocratique

6 Libération 19/02/2000

de la Rénovation Malgache (MDRM). Ce mouvement est combattu par le gouvernement français dont le ministre des colonies, le socialiste Marius Moutet, suscite un parti de notables le PA.DES.M. Le MDRM obtient néanmoins les trois sièges de députés à l'Assemble Nationale à Paris.

Le 30 mars 1947 éclate une insurrection désapprouvée par les leaders du MDRM. Les autorités militaires et policières, en particulier, le chef de la Sûreté, Marcel Baron, étaient manifestement informées qu'une insurrection se préparait pour le samedi 29 mars au soir. En témoigne ce télégramme de Marcel de Coppet, Haut-Commissaire à ses subordonnes :

« Bruits ont été répandus dans certaines régions qu'une action serait entreprise contre Européens le 29 mars - Stop- S'agit rumeurs sans fondements réels [...] et dont invraisemblance n'exclut toutefois pas vigilance. »[7]

Les insurges attaquent le camp militaire de Moramanga le 29 à 22 heures, après avoir tué les officiers français qui dormaient dans le bourg. Les soldats du camp, des tirailleurs « sénégalais », surpris mais mieux armes résistent et repoussent l'attaque. Les insurges ne parviennent pas à s'emparer de l'armement qui leur fait défaut et se retirent au matin, en entraînant la population rurale.

Les tirailleurs prennent alors leur revanche et massacrent la population malgache. Toutes les maisons sont incendiées. Le lendemain, les Sénégalais en fureur nettoient complètement la région avec l'aide de renforts. Tout ce qui bouge est lardé de coups de baïonnette. En trois jours, des milliers d'indigènes sont tués.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Decouverte, 1994, pages 117, 128, 131 ; France Soir, 8 mai 1947 ; Jacques Tronchon, L'insurrection malgache de 1947, Karthala, 1986.

Avril

5 avril 1803 : Rochambeau : « Vous devez leur donner des nègres à manger » (Haïti)

[7] Tronchon page 40

L'arrestation de Toussaint Louverture et le ralliement de ses généraux ne mettent pas le point final à la résistance des Noirs de la partie française de Saint Domingue. A la nouvelle du rétablissement de l'esclavage, le pays s'embrase. La répression est atroce.

Le général Rochambeau, successeur de Leclerc à la tête des troupes françaises chargées par Napoléon Ier de reconquérir Haïti écrit au général Ramel le 15 germinal 1803 (5 avril 1803) :

« Je vous envoie, mon cher commandant, un détachement de cent cinquante hommes de la garde nationale du Cap, commandés par M. Bari, il est suivi de vingt-huit chiens bouledogues. Ces renforts vous mettront à même de terminer entièrement vos opérations. Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il ne vous sera passé en compte aucune ration, ni dépense pour la nourriture de ces chiens. Vous devez leur donner des nègres à manger. Je vous salue affectueusement. »

Ces chiens provenaient de La Havane ou ils avaient été spécialement dressés par les colons espagnols pour s'attaquer aux Noirs. Le général Ramel ajoute :

« Le capitaine général trouvait très déplacée ma répugnance a me servir des chiens, je ne pus jamais lui faire entendre raison. »

Sources : Victor Schoelcher, Vie de Toussaint Louverture, Ollendorf, 1889, Karthala, page 373.

7 avril 1947 : Emeute des tirailleurs sénégalais è Casablanca : plus de 60 morts (Maroc)

Une rixe éclate le samedi 7 avril entre des soldats sénégalais et des marocains à propos d'on ne sait quelle femme.

Les sénégalais rentrent à leur caserne, se munissent de leurs armes, retournent en ville et tirent dans le tas. Ce n'est que le dimanche matin vers 8 heures que la tuerie cesse. Si Mameri dira au résident général Gilbert Grandval que les Sénégalais « avaient, selon lui, tué ou blessé 180 Marocains, dont des femmes et des enfants. »

Par suite, le sultan Mohammed V dans un discours à Tanger supprimera la référence à l'action civilisatrice de la France au Maroc, contrairement à un rituel non écrit du protectorat, mais saluera la Ligue

Arabe. Ce qui sera ressenti comme un acte de rébellion par Georges Bidault, ministre des affaires étrangères.

Philippe Boniface, responsable des évènements de Rabat-Sale de 1944, était précisément chef de la région de Casablanca.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, page 123.

7 avril 1803 : Mort de Toussaint Louverture emprisonné au fort de Joux (Haïti)

« Ce qui est à moi, ces quelques milliers de mortiférés qui tournent en rond dans la calebasse d'une île et ce qui est à moi aussi, l'archipel arqué comme le désir inquiet de se nier, on dirait une anxiété maternelle pour protéger la ténuité plus délicate qui sépare l'une de l'autre Amérique; et ses flancs qui secrètent pour l'Europe la bonne liqueur d'un Gulf Stream, et l'un des deux versants d'incandescence entre quoi l'Equateur funambule vers l'Afrique. Et mon île non-clôture, sa claire audace debout à l'arrière de cette Polynésie, devant elle, la Guadeloupe fendue en deux de sa raie dorsale et de même misère que nous, Haïti où la négritude se mit debout pour la première fois et dit qu'elle croyait à son humanité et la comique petite queue de la Floride ou d'un nègre s'achève la strangulation, et l'Afrique gigantesquement chevillant jusqu'au pied hispanique de l'Europe, sa nudité où la Mort fauche à larges andains.

Et je me dis Bordeaux et Nantes et Liverpool et New York et San Francisco

pas un bout de ce monde qui ne porte mon empreinte digitale
et mon calcanéum sur le dos des gratte-ciel et ma crasse
dans le scintillement des gemmes !
Qui peut se vanter d'avoir mieux que moi ?
Virginie. Tennessee. Géorgie. Alabama
Putréfactions monstrueuses de révoltes
inopérantes,
marais de sang putrides
trompettes absurdement bouchées
Terres rouges, terres sanguines, terres consanguines.

Ce qui est à moi aussi : une petite cellule dans le Jura,
une petite cellule, la neige la double de barreaux blancs
la neige est un geôlier blanc qui monte la garde devant une prison
Ce qui est à moi
c'est un homme seul emprisonnée de blanc
c’est un homme seul qui défie les cris blancs de la mort blanche
(TOUSSAINT, TOUSSAINT LOUVERTURE)
c'est un homme seul qui fascine l'épervier blanc de la mort blanche
c'est un homme seul dans la mer inféconde de sable blanc
c'est un moricaud vieux dressée contre les eaux du ciel
La mort décrit un cercle brillant au-dessus de cet homme
la mort étoile doucement au-dessus de sa tête
la mort souffle, folle, dans la cannaie mère de ses bras
la mort galope dans la prison comme un cheval blanc
la mort luit dans l'ombre comme des yeux de chat
la mort hoquette comme l'eau sous les Cayes
la mort est un oiseau blessée
la mort décroît
la mort vacille
la mort est un patyura ombrageux
la mort expire dans une blanche mare de silence.

Sources :
Aimé Césaire, Cahier d’un retour au pays natal, Présence africaine, 1983, page 24-26.

8 avril 1994 : La France reconnaît de facto le gouvernement intérimaire rwandais qui organise le génocide (Rwanda)

Au Rwanda, ancienne colonie belge, indépendante depuis 1961, sévit une dictature qui fonde son pouvoir sur l'exclusion d'une « ethnie », les Tutsi, par une autre, les Hutu. En 1990, des exiles bases en Ouganda, au Nord, forment le FPR (Front patriotique rwandais) et s'engagent dans une lutte armée contre le régime rwandais. La France soutient militairement ce régime « légal », fermant les yeux sur les massacres qu'il déclenche, puis retire ses troupes en 1993, à la suite des accords d'Arusha, laissant place a celles de l'ONU.

L'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, donne le signal d'un génocide des Tutsi et des Hutu non extrémistes, planifie de longue date par des personnalites civiles et militaires partageant l'idéologie « Hutu Power ».

Une heure après l'attentat contre l'avion, les milices Interhamwe installent des barrages à Kigali. Tous les responsables politiques susceptibles de s'opposer a un coup de force sont assassinés par la garde présidentielle, les paras commandos et les milices : le Premier ministre, Mme Uwilingiyimana, Joseph Kavaruganda , président de la Cour constitutionnelle, Felicien Ngango et Landouald Ndasingwa, candidats à la présidence de l'assemblée de transition et bien d'autres. Faustin Twagiramungu, futur Premier ministre dans le cadre des accords d'Arusha, parviendra à s'échapper[8].

C'est le colonel Bagosora, ancien élàve de l'Ecole de guerre francaise, qui, selon toute probabilité, donne l'ordre des assassinats. C'est lui qui déetient de fait le pouvoir militaire via la garde préesidentielle qu'il contrôle depuis la mort de son chef, Elie Sagatwa, dans l'accident de l'avion présidentiel. C'est lui qui dirige éegalement les réeunions qui màeneront àa la constitution du gouvernement intéerimaire rwandais (GIR).

Ces assassinats politiques, ce coup d'Etat, ne paraissent pas déranger les autorités françaises qui reconnaissent de fait ce gouvernement dàs sa création le 8 avril.

La France participe meme, par l'intermédiaire de son ambassadeur Marlaud, à la constitution du GIR. En effet, les négociations se tiennent en partie a l'ambassade de France, comme Jean-Michel Marlaud le déclare devant la mission d'information parlementaire sur le Rwanda :

« La matinée du 8 avril avait été marquée par [...] l'arrivée a l'ambassade de France de plusieurs ministres. Ces derniers ont alors tenu une réunion au cours de laquelle ils ont fixé trois orientations : remplacer les ministres ou les responsables morts ou disparus, tenter de reprendre en main la garde présidentielle en vue d'arrêter les massacres et, enfin, réaffirmer leur attachement aux accords d'Arusha. Ils se sont néanmoins refusés à nommer M. Faustin Twagiramungu Premier ministre en remplacement d'Agathe Uwilingiyimana! Vers 20 heures,

8 8Reyntjens, p. 51-54, 80-92 ; FIDH, p. 219-233

l'ambassade a été informée de la nomination d'un président de la République et d'un gouvernement intérimaires. La composition de ce gouvernement était apparemment conforme aux accords d'Arusha puisqu'elle prévoyait une répartition des portefeuilles entre partis politiques. Toutefois, on pouvait s'interroger sur sa représentativité réelle. Chacun des partis étant divisé, les personnes désignées représentaient plutôt un glissement en faveur de la tendance la plus extrémiste. »[9].

D'après Philip Reyntjens, il semble que Jean-Michel Marlaud « soit tenu au courant des progrès de la négociation et il est probable qu'il ait été consultée ». Il en donne la composition dans le courant de l'après-midi à son homologue belge Swinnen. « Estimant que la tendance est trop « Power », Swinnen réagit avec réserve. Il exprime le point de vue qu'un tel gouvernement parait fort peu conforme aux réelles exigences politiques. Marlaud, lui, se dit assez satisfait. Surtout parce qu'il juge que la mise en place d'un gouvernement permettra d'empêcher le coup d'Etat qu'il redoute »[10].

En réalité, il s'agit indiscutablement d'un coup d'Etat et le représentant de la France refuse de le voir. Ce gouvernement est présentée comme conforme aux accords d'Arusha, mais le FPR naturellement n'en fait pas partie, et les ministres sont tous issus de la tendance « Hutu Power » des différents partis, c'est-à-dire celle favorable à l'élimination des Tutsi.

Bien que la France évacue ses ressortissants et son ambassade le 12, ce soutien de la France au gouvernement génocidaire a d'énormes conséquences, d'abord sur le déroulement des évènements au Rwanda et ensuite au niveau international.

Au niveau intérieur rwandais, un certain nombre de responsables militaires sont hésitants devant le coup de force et le déclenchement des massacres, voire opposées (colonel Léeonidas Rusatira, Marcel Gatsinzi, appel du 12 avril pour la fin des violences), de même que des personnalités civiles telles que le préfet de Butare[11]. Nul doute qu'une attitude ferme des dirigeants français les aurait encouragés dans leur refus. Le soutien de fait de la France aux assassins dès le 7 avril a du compter dans l'argumentation de ces derniers pour convaincre un

9 Auditions, vol. I, p. 296-297

10 Reyntjens, p. 89

11 Reyntjens, p. 52, 85 ; FIDH, p. 238-239, 310-312

nombre impressionnant de leurs concitoyens d'aller tuer leurs voisins.

Au plan international, la France soutient le GIR a l'ONU. Elle contribue à installer son représentant, M. Bizimana, au Conseil de sécurité : « Il est vrai également que le représentant dudit gouvernement (GIR) était présent au sein du Conseil de sécurité puisque le Rwanda y siégeait pour deux ans depuis le 1er janvier 199) en tant que membre non-permanent »[12]. « Le Rwanda, par hasard membre du Conseil de sécurité en 199), travaillait étroitement avec la France, puis Djibouti et Oman, autres membres non permanents du Conseil de sécurité »[13].

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, favorable au point de vue français, « bénéficiait d'un soutien appuyé de la France »[14]. Il est aujourd'hui secrétaire général à la francophonie.

« Le vocabulaire utilisé par le Secrétaire général semble cependant refléter le point de vue du gouvernement intérimaire, renforcé sans nul doute par la France. Selon Willy Claes [ministre belge des Affaires étrangères], c'est le Secrétaire général lui-même qui aurait aussi décidé de permettre au Rwanda de rester présent à la table du Conseil, une décision de grande importance politique, qui aurait été dictée par des considérations juridiques »[15].

« Le Secrétaire général [...] évita toute description précise du génocide. Il attribua les premiers massacres à « des éléments insubordonnés de la Garde présidentielle » [...]. Il indiqua que « le pouvoir s'était effondré » et que l'on avait « assisté à la désintégration du gouvernement provisoire dont quelques ministres avaient été tués », description des plus indirectes et trompeuses du meurtre délibéré du Premier ministre et d'autres membres du gouvernement »[16].

Les envoyés spéciaux de l'ONU au Rwanda sont Romeo Dallaire et Jacques-Roger Booh-Booh. Ce dernier, « qui appartenait à l'Elite camerounaise, était censé être plus lie à la France et donc mieux dispose envers l'entourage de Habyarirnanaé[17].

« Le personnel du secrétariat après le 7 avril privilégiait

12 Mission d'information, p. 289

13 FIDH, p. 731

14 FIDH, p. 732

15 FIDH, p. 734

16 FIDH, p. 733

17 FIDH, p. 731

l'interprétation de Booh-Booh sans évoquer le rôle du gouvernement rwandais dans les violences »[18].

« Les principaux acteurs internationaux poursuivirent leurs échanges diplomatiques habituels, considérant le gouvernement intérimaire comme une partie légitime dans les négociations, dont ils voulaient être les médiateurs. A une occasion, la Belgique et les Etats-Unis refusèrent de recevoir des représentants du gouvernement intérimaire, mais l'impact de cette exclusion fut atténué par l'accueil qui leur fut réservée à Paris et aux Nations unies. Quatorze membres du Conseil de sécurité tolérèrent la présence d'un représentant du Rwanda pendant leurs réunions quotidiennes, faisant ainsi passer le respect des règles de procédure avant la nécessité de dénoncer un gouvernement génocidaire et les crimes qui lui étaient imputables »[19].

L'effectif de la Minuar est réduit à 270 hommes le 21 avril, en plein génocide. Jean-Bernard Mérimée, représentant permanent de la France à l'ONU, dit à ce sujet que « le Conseil de sécurité avait atteint des sommets de lâcheté et de cynisme. »[20]. Il a pourtant, au nom de la France, voté, ce jour-là, la réduction des effectifs de la Minuar[21].

En fait, le choix de la France de se mettre dans le camp du génocide n'est pas une erreur accidentelle, ce choix a les traits d'une connivence idéologique : En décembre 1990, Kangura (« Réveillez-le »), un périodique extrémiste proche du pouvoir publie les « 10 commandements du Hutu » ou l'on peut lire :

« 1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi [une femme tutsi] ou qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent est traître tout Muhutu qui épouse une Umututsikazi. [...]

2. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie. [...]

5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiées aux Bahutu.

7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. [...] Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.

8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.

18FIDH, p. 733

19 FIDH, p. 742

20 Mission d’information, Auditions, vol. II, p. 139

21 Prunier, p. 329

10. [...] Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie. »

Ce texte, déjà grave en soi, est publié en français et une photo du président Mitterrand orne la couverture avec le sous-titre : « Un véritable ami du Rwanda. C'est dans le malheur que les véritables se découvrent »[22].

A supposer que cette feuille ne soit pas arrivé à Paris, l'article de Jean-Pierre Chrétien « Presse libre et propagande raciste. Kangura et les dix commandements du Hutu »[23] l'a fait connaître. Il n'y a pas eu de protestation de l'Elysee auprès de ses amis rwandais, pas de remise en cause de l'aide de la France à ce pouvoir engagé dans une dérive raciste d'épuration ethnique (la Belgique, ancienne puissance coloniale après s'être engagé militairement en 1990, se retirera bien vite). Au contraire.

A la suite du discours de La Baule prononce par François Mitterrand en faveur de la démocratisation et du multipartisme (avril 1990), des partis se créent au Rwanda. Les milieux du pouvoir suscitent alors la création de la CDR, un parti ouvertement raciste, qui permettra de présenter l'ancien parti unique, le MRND, sous un jour plus honorable. Jean Bosco Barayagwiza en est l'un des fondateurs.

« En septembre 1992, François Mitterrand [...] exprime ses remerciements à une lettre ouverte qu'un dirigeant bien connu à Kigali de la CDR, J.-B. Barayagwiza, lui avait adressé, le 20 aout précédent avec une pétition de 700 personnes, remerciant la France pour son aide, au moment même où cette formation raciste déclenchait des massacres a Kibuye pour torpiller l'accord politique qui venait d'être signé è Arusha »[24].

Le représentant de la France en tant qu'observateur aux négociations d'Arusha, M. Jean-Christophe Belliard, a rapportée à la mission d'information que l'un des trois enjeux de la négociation avait été la question de la CDR : « Il a indiqué que, s'agissant du protocole sur le partage du pouvoir, il avait reçu une instruction ferme et écrite de la direction des Affaires africaines et malgaches d'intégrer la CDR,

[22] Chrétien, Médias, p. 141-142

[23] Auditions, vol. II, p. 280

[24] Chrétien, le Défi, p. 143

c'est-à-dire les extrémistes hutu, dans le jeu politique, ce qui supposait qu'elle ait des responsabilités dans le gouvernement issu des accords ou, à défaut, au moins des députés à l'Assemblée nationale. La France estimait qu'il valait mieux intégrer ces extrémistes au jeu politique pour éviter qu'ils deviennent incontrôlables »[25]. Jean-Christophe Belliard a ajouté que la conférence de Dar El Salam qui s'est tenue la veille de l'attentat contre l'avion du président rwandais portait sur l'intégration de la CDR et qu'un accord était intervenu, le président rwandais ayant renoncée à cette intégration dans les institutions nouvelles.

La Mission d'information sur le Rwanda reconnaît la nature criminelle de ce gouvernement soutenu jusqu'au bout par la France :

« L'Etat rwandais [est] l'ordonnateur du génocide [...]. Avec l'aide des médias extrémistes, l'Etat rwandais renforce les rouages qui vont conduire au génocide, tandis que se mettent en place les milices. Il n'est pas utile d'insister davantage sur le rôle joué par la Radio-télévision libre des Mille Collines (RTLM). Radio privée, créée en avril 1993. Elle lance en automne 1993 des appels à la haine, soutenue en coulisses par le pouvoir. Elle rythmera les journées du génocide à partir du 6 avril 199] en multipliant les appels à l'extermination. [...] Le génocide commence dans la nuit du 6 avril 199], dure quatre mois, fait un nombre de victimes de l'ordre de 800 000. Il est couvert ou organisé par des membres du gouvernement intérimaire mis en place après la disparition d'Habyarimana, mais aussi par des responsables militaires, ainsi que les membres de la CDR, du MRND et leurs milices. »[26]

Sources : Gérard Prunier, Rwanda, le génocide, Londres, 1995, Paris, 1997, Dagorno ; Alison Desforges, HRW-FIDH, Aucun témoin ne doit survivre, le génocide au Rwanda, Karthala, 1999 ; Mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 199], Assemblée nationale, 15 décembre 1998; Jean-Pierre Chrétien, le Défi de l'ethnisme, Karthala, 1997 ; Jean-Pierre Chrétien (sous la direction de), Rwanda. Les médias du génocide, Karthala, 1995 ; Philip Reyntjens, Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, L'Harmattan, Cahiers africains n° 16, 1995 ; François-Xavier

[25] Politique africaine, juin 1991

[26]Rapport, p. 335

Verschave, Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda, La Découverte, 1994.

11 avril 1948 : Naegelen est chargé de faire de « bonnes élections » (Algérie)

Le statut de l'Algérie du 20 septembre 1947, reprend le projet Bidault d'inspiration fort conservatrice. Alors que les représentants des « indigènes » demandent l'association pour les uns, l'indépendance pour les autres, ce statut définit l'Algérie, de même qu'en 1900, comme un groupe de départements dote de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Un gouverneur général nommé conserve le pouvoir exécutif, le législatif reste du domaine de l'Assemblée Nationale française. L'Assemblée algérienne a des attributions essentiellement financières. La représentation y est dite « paritaire » : 60 délégués du premier collège, 60 du second. Le premier collège comprend 464 000 citoyens français (hommes et femmes), et 58 000 « Musulmans ». Le deuxième 1 300 000 électeurs « musulmans ». On denombre alors en Algérie 922 000 Européens et 7 860 000 « Musulmans ». Les clauses qui annonçaient des progrès réels (suppression des communes mixtes, indépendance du culte musulman, enseignement de l'arabe, droit de vote aux femmes « musulmanes »), restent des promesses vaines parce que soumises è des décisions de l'Assemblée algérienne et subordonnées è l'impossible majorité des deux tiers. Les députés « musulmans » algériens, même modérés, avaient refusé unanimement ces dispositions.

Le 11 février 1948, Edmond Naegelen, est nommé gouverneur général d'Algérie en remplacement d'Yves Chataigneau, jugé trop faible. Celui-ci avait tente désespérément de faire appliquer le statut de 1947, combattu par les colons. « Membre éminent de la SFIO, Naegelen n'a été choisi que pour couvrir le sabotage pratique dudit statut. »[27]. Il ordonne è l'administration de faire de « bonnes élections »[28]. Réalisée « sous le signe de la fraude, de la peur et du sang »[29] les 4

27 Mandouze, Mémoires d'outre-siècle - D'une résistance à l'autre, p.183

28 Ageron, Que Sais-je no 400, p. 97

29 Alger Républicain, cf Mandouze ibidem p. 184

et 11 avril, cette élection avait été minutieusement combinée et réglée pour confirmer, à l'échelle du pays, les résultats passablement trafiquées des élection municipales. Au premier collège : cinquante-cinq députés de droite, quatre socialistes, un communiste. Au second collège, quarante-deux élus(?) « administratifs », neuf MTLD (Messali Hadj), huit UDMA (Fehrat Abbas), un socialiste.

« Mais alors que le premier tour laissait pressentir une nette victoire du MTLD, une gigantesque opération de trucage dénatura totalement le scrutin du second tour. Le bourrage des urnes, l'arrestation préventive des assesseurs suspects et le quadrillage des douars par l'armée aboutissaient à « l'élection » de 41 candidats administratifs (sur 60) [...] »[30]

« Les élections qui suivirent [en 1951 et 1954], furent toutes des triomphes pour l'administration. Mais la validation constante de ces « élections » par les Assemblées de la IVème République fit partager à la France la responsabilité de ces errements. A pratiquer cette politique, les gouverneurs Naegelen puis Léonard désespérèrent les Musulmans mais gagnèrent l'amitié reconnaissante des Français d'Algérie. Persuadés que la ruse et la force pourraient maintenir le statu quo, ceux-ci ne firent aucune concession. »[31].

On comprend la sombre prophétie qu'aurait formulée Ferhat Abbas devant le maréchal Juin : « Il n'y a plus d'autre solution que les mitraillettes. »[32]

Sources : André Mandouze, Mémoires d'outre siècle : D'une résistance à l'autre, Ed. Viviane Hamy, 1998, page 183-184 ; Ch.-Robert Ageron, Histoire de l'Algérie contemporaine, Que Sais-je n° 400, page 97 ; Bernard Droz, Evelyne Lever, Histoire de la guerre d'Algérie, Seuil-Histoire, 1982, page 33-36.

16 avril 1917 : Mangin broie du Noir au Chemin des Dames (France)

[30] Droz et Lever, Histoire de la guerre d'Algérie, p. 35

[31] Ageron, ibidem, p. 97

[32] Droz et Lever, ibidem, p. 36

En 1914, la France aligne quelques bataillons de tirailleurs sénégalais qui sont anéantis à la bataille de l'Yser. Ils ne reparaissent sur le front qu'en 1916. Recrutées par le général Mangin, le « broyeur de Noirs », pour « permettre d'épargner dans la mesure du possible du sang français », 51.000 hommes en 1915, 120.000 en 1916, sont incorporées de force au Soudan, en Haute Volta, en Côte d'Ivoire sous le nom de tirailleurs sénégalais. En avril 1917, le général Nivelle lance une offensive dans l'Aisne au Chemin des Dames où sont engagées des troupes noires. Forts des succès remportés par les troupes noires de Mangin au fort de Douaumont près de Verdun, le 24 octobre 1916 (<< Une fois de plus les zouaves, les tirailleurs, les Sénégalais avaient offert leur vie pour la victoire », Pierre Miquel, p. 35), Nivelle et Mangin font attaquer les tirailleurs au Chemin des Dames pour le « premier choc », sous la neige, les obus et la mitraille. Les Allemands, informés de l'attaque, disposant de la maîtrise du ciel et bien protégés de la préparation d'artillerie dans leurs abris bétonnes et les cavernes naturelles du plateau de Craonne, accueillent les fantassins au fusil mitrailleur. Loin de reconnaître son erreur, Nivelle continue sa vaine offensive. 45% des effectifs ne se relèvent pas de cette catastrophe dont la presse dissimule l'ampleur. Nivelle est destitué en mai 1917. L'opinion ne conçoit pas un seul instant que ces hommes soient arrivés au front sous la contrainte. Le député des quatre communes du Sénégal, Blaise Diagne proteste à l'assemblée contre le « massacre » de ses compatriotes. Mais nommé commissaire de la République pour l'AOF le 14 janvier 1918 par Clemenceau, Diagne fait une tournée de février à aout 1918 de Dakar à Bamako pour convaincre ses compatriotes d'aller se battre en France, promettant l'attribution automatique de la citoyenneté française à tout titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Sources : Gilbert Comte, L'empire triomphant, Denoël, page 254, 260-270 ; Pierre Miquel, Le Chemin des Dames, Enquête sur la plus effroyable hécatombe de la Grande Guerre, Perrin Pocket, 1997.

17 avril 1825 : La France reconnaît Haïti, contre l'indemnisation des planteurs (Haïti)

Sous la première Restauration le ministre de la Marine Pierre-Victor Malouet, dont la femme possédait de vastes plantations à St Domingue, tente d'y restaurer le système d'avant 1789 en envoyant en juin 1814 aux dirigeants haïtiens, le roi Christophe, un descendant d'esclaves, au Nord, le mulâtre Petion au Sud, trois émissaires chargés de « convaincre les dirigeants de faire amende honorable à Sa Majesté Très Chrétienne ». Il les munit d'instructions secrètes. Celles-ci s'engageaient à assimiler aux Blancs, Petion et quelques autres, « toutefois que la couleur les rapproche de la caste blanche », à « Attacher à la glèbe et rendre à leurs anciens propriétaires tous les Noirs qui travaillent actuellement sur les habitations, mais encore y ramener le plus possible de ceux qui se sont affranchis de cette condition. Purger l'île de tous les Noirs qu'il ne conviendrait pas d'admettre parmi les libres et qu'il serait dangereux de rejeter parmi ceux attachées aux habitations. »

L'un des trois émissaires, Franco de Medina, est arrêté par Christophe. Les instructions secrètes découvertes, il est jugé et exécuté. Christophe envoie le texte de ces instructions secrètes à Petion qui congédie l'autre émissaire Dauxion-Lavaysse et communique aux Anglais une lettre de Dauxion-Lavaysse au roi Christophe, lui proposant de continuer la traite en remplaçant la population libre par des esclaves venus d'Afrique. La presse anglaise la diffusera, suivie par la presse française. Beugnot, successeur de Malouet, doit désavouer les malheureux émissaires. Il faudra attendre le 17 avril 1825 pour que Charles X reconnaisse officiellement la République d'Haïti, après de longues négociations. Le gouvernement haïtien, présidé par le général Boyer, qui a unifié le Nord et le Sud, s'engage en échange de cette reconnaissance à verser au gouvernement français la somme de cent cinquante millions de francs Germinal pour indemniser les planteurs ayant perdu leurs propriétés. Cette somme énorme correspond alors au budget annuel de la France. Même après sa réduction à 90 millions en 1838, cette dette ne sera éteinte qu'en 1893[33]. Pour la rembourser, Haëti doit emprunter sur la place de Paris[34].

Commentaires : A propos de l'indemnisation des colons, Schoelcher ajoute : Ceux-ci ne le méritaient pas, ils avaient trahi leur pays en

[33] Cornevin, Que sais-je, p. 46

[34] Plumelle-Uribe p. 94

livrant la colonie aux Anglais. Si la France a perdu Saint-Domingue, c'est à eux d'abord et à Bonaparte ensuite qu'elle le doit.

Sources : Victor Schoelcher, Vie de Toussaint Louverture, Ollendorf, 1889, Karthala 1982 p 379 ; Robert et Marianne Cornevin, La France et les Français outre-mer, Tallandier, 1990, page 342-345 ; Robert Cornevin, Haïti, Que sais-je n° 1955, PUF, 2e édition, 1993 ; Rosa Amelia Plumelle-Uribe, La férocité blanche, Albin-Michel, 2001 ; François Blancpain, Un siècle de relations financières entre Haïti et la France (1825-1922), L'Harmattan, 2001.

25 avril 1890 : Prise et carnage d'Ouossébougou par le commandant Archinard (Soudan)

Successeur de Gallieni, Archinard, un polytechnicien dont le mauvais rang l'a voué à l'infanterie de marine, fait prévaloir la politique de conquête. Il est décidé à supprimer Ahmadou, fils de El-Hadj Omar Tall, fondateur de l'empire Toucouleur, et Samory, qui commettent l'erreur de ne pas s'allier face à l'envahisseur européen. Il utilise des canonnières sur le Niger. Il prend Ségou, capitale de l'Empire Toucouleur, la met à sac, et y intronise un descendant des rois Bambara. Les Toucouleurs sont renvoyés sous escorte au Fouta-Toro.

Ouossébougou, dont le chef, Bandiougou Diara, est un Bambara musulman, fidèle a Ahmadou, est attaquée par Archinard avec 27 Européens, 30 spahis, 4 000 Bambaras et deux canons. Mais les Toucouleurs résistent maison par maison ; hommes et femmes combattent jusqu'au dernier souffle ; personne ne s'est rendu ; Bandiougou se réfugie dans le magasin a poudre, l'incendie, et meurt dans l'explosion avec les siens. Le charnier est tellement effroyable que les officiers renoncent à compter les morts.

Gilbert Comte n'y voit qu'un combat de braves : « Selon la Geste des campagnes napoléoniennes, les chefs [français] renvoient leurs chevaux et chargent en simples soldats au-devant des colonnes, afin d'exciter par l'exemple une folle émulation de bravoure. » mais conclut : « Archinard triomphe au prix d'un carnage coûteux pour les Bambaras. »

Commentaires : Gilbert Comte ecrit Ouessaboudougou.

Sources : Jean Suret-Canale, Afrique Noire, Occidentale et Centrale, Editions sociales, 1968, page 263-265, 275 ; Gilbert Comte, L'empire triomphant, Denoël, 1988, page 71-72 ; Joseph Ki-Zerbo, Histoire de l'Afrique Noire, Hatier, 1978, page 420.

27 avril 1994 : Paris reçoit les organisateurs du génocide (Rwanda)

Alors que le génocide frappe les Tutsi du Rwanda, le ministre des affaires étrangères du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR), mis en place après la mort du président Juvénal Habyarimana, Jérôme Bicamumpaka et Jean-Bosco Barayagwiza, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, responsable de la CDR, « un parti extrémiste qui prônait la haine ethnique »[35], et membre fondateur de la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTLM), qui multiplie les appels au meurtre des Tutsi durant tout le génocide[36], sont en visite a Paris le 27 avril. Ils sont reçus officiellement par les autorités françaises, à l'Elysée et à Matignon, bien qu'un porte-parole du gouvernement français ait déclaré qu'il s'agissait d'une visite privée[37]. Ils rencontrent Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et Bruno Delaye, conseiller aux affaires africaines à l'Elysée d'après la FIDH[38], le président Mitterrand, le premier ministre Balladur et Juppé d'après Prunier[39]. Ces deux visiteurs sont des plus compromis dans le génocide en cours. Lors d'une conférence de presse organisée le lendemain, Jérôme Bicamumpaka « juge « exagéré » le chiffre de 100 000 morts, avancé comme bilan des massacres commis dans son pays au cours des trois dernières semaines » démentant ainsi les chiffres donnés par le CICR dont les représentants sont toujours au Rwanda[40].

Au cours d'un long entretien téléphonique la veille de cette «

[35] Ambassadeur Marlaud à la Mission d'information, Auditions Vol I page 292

[36] Chrétien, Médias page 387

[37] FIDH page 766

[38] FIDH page 766

[39] Prunier, page 331

[40] Le Monde du 30 avril

réception », Daniel Jacoby, président de la FIDH, tente vainement de dissuader l'Elysée d'accomplir ce geste[41]. Par ailleurs, la Belgique et les Etats-Unis refusent d'accueillir cette délégation[42].

Aujourd'hui Jérôme Bicamumpaka et Jean-Bosco Barayagwiza sont inculpées de génocide devant le Tribunal Pénal International (TPIR) d'Arusha et incarcérés. Jean-Bosco Barayagwiza a par ailleurs été inculpée en mai 1994 et condamnée aux Etats-Unis en avril 1996 pour l'appel au meurtre de Joseph Kavaruganda, Président de la Cour Constitutionnelle, lancé en décembre 1993 par la RTLM[43]. Arrêté au Cameroun à la demande du TPIR, Barayagwiza fait appel de son arrestation sur des motifs de procédure et obtint une décision de libération en novembre 1999 que finalement le nouveau procureur Carla del Ponte fait finalement annuler le 31 mars 2000. Il est juge dans le cadre du procès des médias avec Hassan Ngeze, directeur de Kangura et Ferdinand Nahimana, principal fondateur de la RTLM.

La mission d'information sur le Rwanda s'interroge sur l'opportunité de cette rencontre du 27 avril[44] :

« C'est dans ce contexte que se déroule, le 27 avril, la rencontre avec M. Jean Bosco Barayagwiza, Chef de la CDR, et Jérôme Bicamumpaka, Ministre des Affaires étrangères, qui seront reçus à l'Elysée et à Matignon. [...] La démarche de la France, consistant à maintenir le dialogue politique avec les représentants de toutes les parties au conflit, s'inscrit bien dans la continuité de sa politique diplomatique visant à amener les belligérants è la conclusion d'un accord négocié.

Cette approche suppose toutefois que l'on se trouve dans une logique classique de guerre ou d'affrontements. Or, en la circonstance, on peut s'interroger sur l'opportunité d'avoir, certes dans la perspective louable de la conclusion d'un cessez-le-feu, reçu, le 27 avril, le représentant du parti extrémiste hutu de la CDR, exclu des institutions d'Arusha, et le Ministre des Affaires étrangères d'un Gouvernement intérimaire rwandais , sous la responsabilité duquel se déroulaient des massacres à

[41] Gillet 241

[42] Reyntjens page 89, FIDH page 750.

[43] FIDH page 225, 887 ; Gillet page 251.

[44] rapport page 298-299

grande échelle qui seront, quinze jours plus tard, qualifiés officiellement par la France de génocide. »

Le gouvernement français et le président de la République était à l'époque mieux informé que quiconque sur ce qui se passait réellement au Rwanda. Ils manifestent, en les recevant, un soutien aux auteurs du génocide.

Une note du 25 avril 1994 signée par Marlaud, l'ambassadeur de France au Rwanda (qui a évacué son ambassade) donne l'état d'esprit des autorités françaises : « C'est le FPR qui refuse un cessez-le-feu [...] L'argument selon lequel il ne cessera les combats que lorsque les exactions et les massacres s'interrompront renverse la chaîne des causalités. S'il est exact qu'è l'annonce de la mort du Président les exactions ont tout de suite commencée et donnée un fondement à l'intervention armée du FPR, aujourd'hui la situation est plutôt inverse : les Hutu, tant qu'ils auront le sentiment que le FPR essaie de prendre le pouvoir, réagiront par des massacres ethniques. »[45].

Ce représentant de la France ne voit les problèmes du Rwanda que sous l'angle ethnique et montre une étrange compréhension a l'égard d'un régime qui, pour se défendre, fait tuer une partie de ses citoyens.

Le soutien de la France se traduit, sur le plan militaire, par des entretiens en vue de livraison de matériel qui ont lieu à Paris en mai : rencontres de Cyprien Kayumba puis d'Ephrem Rwabalinda avec le général Jean-Pierre Huchon, chef de la maison militaire de la coopération [46]; livraisons d'armes passant par le Zaïre et les îles Seychelles pendant le génocide, contournant ainsi l'embargo décide par le Conseil de sécurité le 17 mai.

Au niveau international, le soutien de la France au GIR est une des causes importantes des atermoiements de l'ONU :

« Le 29 avril, le Secrétaire général reconnut finalement que la guerre et les massacres de civils étaient deux problèmes distincts [...] Tout en étant prît à imputer la responsabilité des massacres à « des militaires incontrôlés » et à « des groupes civils armés » , il les présentait comme des acteurs indépendants, motivés par « des inimitiés ethniques profondément ancrées » [...] Il continuait donc d'occulter le fait que le génocide était orchestrée par le gouvernement et rendait crédible la

[45] Mission d'information Annexes page 276

[46] rapport page 298-299

description délibérément inexacte des tueries qui était diffusée par certains représentants de la France et par le gouvernement génocidaire lui-même »[47].

A l'initiative des représentants de pays comme la République tchèque, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, l'Argentine, Le Conseil de Sécurité se décide le 30 avril à parler d'« actes génocidaires ». « La déclaration précisait que la plupart des attaques visant des civils sans défense avaient eu lieu dans des régions contrôlées par le gouvernement intérimaire »[48]. Il envisage un embargo sur les armes qui n'est impose que mi-mai. La Commission des Droits de l'Homme ordonne fin mai une enquête sur un éventuel génocide.

« L'impact de ces mesures, à la fois timides et tardives, fut affaibli par le soutien que la France ne cessa pas d'accorder au gouvernement intérimaire. Certains responsables politiques français menées par Mitterrand, étaient déterminés à empêcher une victoire du FPR, même si cela devait signifier de continuer à collaborer avec des tueurs en train de commettre un génocide, jusqu'à ce qu'ils puissent identifier de meilleurs représentants de la « grande majorité » »[49].

« Avant le vote de la résolution 918 du Conseil de sécurité, le 17 mai, la France fait de la résistance vis-à-vis du second volet du texte, l'embargo sur les armes. Soutenant la position du « représentant » rwandais, elle considère que l'embargo ne pénaliserait que les forces « gouvernementales ». »[50]

« Le Rwanda profita de son siège au Conseil pour retarder les débats et tenta d'édulcorer la déclaration [du 30 avril]. Il fut soutenu dans cette entreprise par Djibouti, dont l'ambassadeur expliqua par la suite, que certains membres du Conseil avaient souhaitée ne pas « faire du sensationnel » avec la situation au Rwanda. [...] La France continua sa campagne consistant à minimiser la responsabilité du gouvernement intérimaire dans les massacres »[51].

Le comble fut atteint le 16 mai quand Jérôme Bicamumpaka, soutenu et conseillé par Jean-Bosco Barayagwiza, occupe le siège du

47 FIDH page 744

48 FIDH page 746

49 FIDH p. 742

50 Verschave page 116

51 FIDH page 745

Rwanda au Conseil de sécurité : « Bicamumpaka tenta de justifier le génocide, répétant devant les diplomates bon nombre des mensonges et altérations de la vérité, propagées d'ordinaire par la RTLM. Outre les affirmations habituelles sur les centaines de milliers de Hutu tués par le FPR " simplement parce qu'ils étaient hutu ", il ajouta que les soldats du FPR dévoraient le cœur de leurs victimes. Il déclara que la radio rwandaise diffusait des messages de paix [...] Enfin, il prétendit que les massacres avaient pris fin, hormis dans les régions ou les affrontements avec le FPR se poursuivaient »[52].

Les membres du Conseil de sécurité se sont « abstenus de dénoncer fermement et unanimement le génocide perpétré par le gouvernement, dont les représentants étaient assis avec eux, autour de la même table »[53]. Comme l'écrit Francois-Xavier Verschave, ce 27 avril à Paris, c'est la reconnaissance de facto d'un régime de Salo[54].

Sources : Rwanda : Le rôle de la France dénoncé par les rebelles, Le Monde 30 avril 1994 ; Gérard Prunier, Rwanda, le génocide, Londres 1995, Paris, 1997, Dagorno ; Alison Desforges, HRW-FIDH, Aucun témoin ne doit survivre, le génocide au Rwanda, Karthala, 1999 ; Eric Gillet, Le génocide devant la justice, Les Temps Modernes, juillet-aout 1995, page 228-271 ; Mission d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, Assemblée Nationale, 15 décembre 1998; Jean-Pierre Chrétien, Le défi de l'ethnisme, Karthala, 1997 ; Jean-Pierre Chrétien (sous la direction de), Rwanda. Les médias du génocide, Karthala, 1995 ; Philip Reyntjens, Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, L'Harmattan, Cahiers africains n° 16, 1995; Francois-Xavier Verschave, Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda, La Découverte, 1994.

52 FIDH page 750

53 FIDH page 750-751

54 Verschave page 114

Mai

1er mai 1898 : Sac de Sikasso par le colonel Audéoud (Soudan)

En avril 1898, le colonel Audéoud qui cherche un coup d'éclat pour sa promotion, envoie le capitaine Morisson exiger de Ba Bemba, successeur de Tiéba, le « fama » de Sikasso (Mali actuel), et allié – imprudent - des Français dans leur guerre contre Samory, l'établissement d'une garnison française dans sa capitale. Ba Bemba refuse. C'est la guerre et le siège de Sikasso ou les violentes contre-attaques des assiégés mettent è plusieurs reprises en danger les troupes françaises. Mais avec trois enceintes qui ont résisté pendant quinze mois è Samory, « la forteresse ne tient pas deux jours devant les obus modernes » écrit Gilbert Comte.

Sikasso résiste rue par rue. Un officier français, participant à la prise de Sikasso, décrit ainsi le sac de la ville :

« Après le siège, l'assaut. Ba Bemba se tue. On donne l'ordre du pillage. Tout est pris ou tué. Tous les captifs, 4 000 environ, rassembles en troupeau.

Le colonel [Audéoud] commence la distribution. Il écrivait lui-même sur un calepin, puis y a renoncé en disant : « Partagez-vous cela ». Le partage a eu lieu avec disputes et coups. Puis en route ! Chaque Européen a reçu une femme à son choix... On a fait au retour des étapes de quarante kilomètres avec ces captifs. Les enfants et tous ceux qui sont fatigués sont tués à coups de crosse et de baïonnette...

Les cadavres étaient laissés au bord des routes. Une femme est trouvée accroupie. Elle est enceinte. On la pousse à coup de crosse. Elle accouche debout en marchant. A coupe le cordon et abandonne l'enfant sans se retourner pour voir si c'est garçon ou fille.

Dans ces mêmes étapes, les hommes réquisitionnés en route pour porter le mil restent cinq jours sans rations ; reçoivent cinquante coups de corde s'ils prennent une poignée du mil qu'ils portent.

Les tirailleurs ont eu tellement de captifs qu'il leur était impossible de les loger et de les nourrir. »

Sources : P. Vigne d'Octon, La Gloire du sabre, Paris, Flammarion, 1900 ; cité par Jean Suret-Canale, Afrique Noire, Occidentale et Centrale, Editions sociales, 1968, page 274-275 ; Gilbert Comte,

L'empire triomphant, Denoël, 1988, page 85-86.

2 mai 1899 : Massacre de Birni-N'Konni (Soudan - Niger)

La mission Voulet-Chanoine en route vers le Tchad sème la mort sur son passage (cf. le Sac de Sanssane-Haoussa, 9 janvier 1899).

Ils arrivent le 2 mai 1899 au bourg de Birni N'Konni dont le chef leur refuse six bœufs mais leur offre des noix de cola. En réponse, ils ouvrent la muraille au canon et tuent tout ce qu'ils rencontrent. Les 15 000 habitants auraient été tués. Voulet et Chanoine continuent leurs exactions. Le 14 juillet 1899 èa Dankori, Voulet fait tuer le colonel Klobb envoyée pour prendre le commandement de la colonne et enquêter sur les accusations d'atrocités parvenues jusque Paris. Voulet et Chanoine auraient été tués par leurs tirailleurs, mais le mystère demeure sur leur fin. La colonne continuera sous les ordres des lieutenants Joalland et Meynier. Les témoins africains, en particulier les interprètes, sont éliminés.

Commentaires : Sur ces multiples Oradour, l'histoire officielle se montre remarquablement discrète. La faute essentielle retenue contre Voulet est d'avoir tué le colonel Klobb. On invente le terme de « soudanite » pour définir la maladie qui a frappé les chefs de la mission. Voici la relation qu'en fait Le domaine colonial français ouvrage en 3 tomes préfacé par le maréchal Lyautey : « Deux missions, l'une, la mission Foureau-Lamy, partant d'Algérie, l'autre, la mission Joullan, partant du Sénégal, sont envoyées vers le Tchad en vue de tacher de se rejoindre et ensuite de tendre la main à celle dirigée par Gentil, et qui a pour but d'abattre la puissance de Rabah, qui venait d'assassiner a Niellim le capitaine Bretonnet et ses compagnons. Ces missions réussirent l'extraordinaire exploit de traverser le Sahara tout entier, de suivre le Niger, et de rejoindre les survivants du drame assez obscur de la mission soudanaise Voulet-Chanoine, les capitaines Joalland et Meynier. »

Commentaires : Qui est ce Joullan ? Joalland mal orthographié ? Le style alambiqué du texte laisse deviner le trouble. L'enquête demandée par le ministère des Colonies fut close le 1er septembre 1902 et non publié. Le 7 décembre 1900, la Chambre des Députés rejeta la demande

de commission d'enquête faite par Vigné d'Octon. L'histoire officielle retient que la colonne Voulet-Chanoine permit la conquête du Tchad et de rogner sur les possessions anglaises. En effet, la frontière qui sépare les « possessions » française et anglaise, actuellement entre le Niger et le Nigeria, fixée le 8 avril 1904, suit l'itinéraire de la colonne Voulet-Chanoine qui avait enfreint la convention franco-britannique du 14 juin 1898, en coupant vers l'Est l'arc de cercle décrit autour de Sokoto par cette convention.

Sources : Muriel Mathieu, la Mission Afrique centrale, L'Harmattan, 1995 ; Jean-Claude Simoën, Les fils de rois, le crépuscule sanglant de l'aventure africaine, J.-C. Lattès, 1996 ; Gilbert Comte, L'empire triomphant, Denoël, p. 163-178 ; Jean Suret-Canale, Afrique Noire, géographie, civilisations, histoire, Editions sociales, 3eme ed., p. 295-304 ; Med Hondo, Sarraounia, film France/Burkina Faso, 1986, interdit de tournage au Niger ; Sven Lindqvist, Exterminez toutes ces brutes, Le Serpent à plumes, 1998, page 215-224 ; Maurice Besson, Vue générale sur l'histoire de la colonisation française, Le domaine colonial français, Editions du cygne, Paris, 1929, tome 1, page 192.

5 mai 1947 : Massacre de Moramanga par l'armée française, 165 morts (Madagascar)

Le 30 mars 1947 éclaté à Madagascar une insurrection désapprouvée par les leaders du MDRM. Le chef de district d'Ambatondrazaka, Le Chevanton, fait procéder à des arrestations massives de militants MDRM. Le 5 mai, 166 otages sont transférés è la gare et enfermés dans trois wagons plombés, affectes d'ordinaire au transport des bestiaux. Le convoi s'ébranle et arrive au début de l'après-midi en gare de Moramanga. Vers minuit, sous prétexte que des insurgées s'apprêtent à délivrer les otages, les militaires de garde reçoivent l'ordre de faire feu sur le train. Il reste 71 survivants de cette tuerie, qui sont mis en prison, soumis à la question et laissées sans nourriture. Le jeudi 8 mai, ils sont conduits au peloton d'exécution devant des fosses creusées au préalable. Ils sont tous abattus. L'ordre d'exécution est signé du général Casseville. L'un des otages Rakotoniaima, laissée pour mort,

s'échappera et racontera le massacre.

Sources : Jacques Tronchon, L'insurrection malgache de 19f7, Karthala, pages 72-73, 292-295 ; Françoise Raison-Jourde, Le soulèvement de 1947, Clio en Afrique n° 4, printemps 1998 ; Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, page 122.

6 mai 1687 : Promulgation du Code Noir à Saint-Domingue.

Louis XIV, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, promulgue, à Versailles en mars 1685, le Code Noir « pour y [dans nos îles d'Amérique] maintenir la discipline de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, pour y régler ce qui concerne l'état et la qualité des esclaves dans nos dites îles [d'Amérique] ». Il sera appliqué aussi aux Antilles, à Saint-Domingue (le 6 mai 1687), en Guyane, è l'île Bourbon (île de la Réunion). La mouture de 1724, faite pour la Louisiane, sera encore plus atroce.

Le Code Noir codifie l'esclavage. La thèse officielle, toujours en cours, est que le Code Noir a été la « première protection des esclaves » : il « limite l'emploi de la torture et tend à restreindre l'arbitraire des maîtres. »[55]. Pour Sala-Molins (LSM), le Code Noir est « le texte juridique le plus monstrueux qu'aient produit les Temps Modernes »[56], il « règle le génocide utilitariste le plus glacé de la modernité »[57], il « fonde en droit le non-droit à l'Etat de droit des esclaves noirs, dont l'inexistence juridique constitue la seule et unique définition légale »[58].

Le scandale est que d'une part les philosophes des Lumières ne le dénonceront pas « ils savent et s'en moquent »[59] et d'autre part qu'il survivra a la Révolution puisqu'il ne sera aboli officiellement qu'en 1848 et perdurera jusqu'en 1948 à travers le Code de l'Indigénat et le travail forcé. Ceci explique le silence dans lequel est tenu le Code Noir en France, ou, tant la classe politique, les programmes de l'Education Nationale que l'intelligentsia, préfèrent s'auto-congratuler pour

55 page 82-83. La pagination renvoie à la réédition de Louis Sala-Molins

56 Sala-Molins, ibidem, page 9

57 Sala-Molins, ibidem, p. VIII

58 Sala-Molins, ibidem, page 24

59 Sala-Molins, ibidem, page 10

l'abolition de l'esclavage.

Pourquoi le Noir est-il esclave ? Le Code n'en dit rien. « La traite, chacun sait. Le Code Noir n'en souffle mot. »[60] Le commerce du « bois d'ébène » arrivera à constituer pour la France le pilier essentiel de l'économie du pays. Les compagnies pratiquant le commerce triangulaire seront comblées d'avantages et d'exonérations. Le Code Noir doit être lu en tenant compte du fait que les maîtres des esclaves, les planteurs, sont eux-mêmes dépendants des compagnies qui leur vendent des esclaves, entre autres marchandises, et leur achètent leur production, le sucre essentiellement, le café, etc ...

La perspective du Code Noir est profondément chrétienne : L'article 1er prescrit de chasser tous les juifs hors des îles. L'article 2 insiste : « Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique. » L'esclavage est donc béni puisqu'il permet de baptiser les Noirs. Les ordres religieux ne se priveront pas d'esclaves. D'après LSM, « L'instruction religieuse se limitait généralement à inspirer aux esclaves la crainte des tourments infernaux »[61]. L'article 3 interdit « tout exercice d'autre religion que la catholique ». Il est en effet promulgué la même année que la révocation de l'Édit de Nantes. Même sous la République laïque et anticléricale, les colonies françaises seront la chasse gardée des missionnaires catholiques, les protestants seront pourchassées sinon interdits. Les sujets de sa majesté doivent « observer les jours de dimanche et fêtes » et ne pas « faire travailler leurs esclaves aux dits jours » (art 6). « Leur défendons pareillement de tenir le marché des nègres et de toutes autres marchandises les dits jours » (art 7).

L'article 9 condamne « les hommes libres qui auront eu un ou plusieurs enfants de leurs concubinages avec leurs esclaves ». Cependant l'homme libre non marié peut épouser son esclave « qui sera affranchie par ce moyen ». Cette dernière disposition sera supprimée dans la version de 1724 : « Défendons à nos sujets blancs de l'un et l'autre sexe de contracter mariage avec les Noirs ». La perspective raciste s'affirme.

Le consentement du père et de la mère de l'esclave n'est pas nécessaire à son mariage. Seul celui du maître l'est (art 10). LSM

60 Sala-Molins, ibidem, page 7

61 Sala-Molins, ibidem, page 94

remarque que les maîtres accorderont rarement l'autorisation de mariage à leurs esclaves, les cours du marché aux nègres n'incitant pas à faire de l'« élevage » d'esclaves. La pratique des avortements chez les esclaves noires atteint des proportions inouïes par rapport aux naissances[62]. « Les enfants qui naîtront de mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves » (art 12).

Le racisme s'étend par-delà la mort, selon l'article 14 : « Les maîtres seront tenus de faire mettre en terre sainte dans les cimetières destinés à cet effet leurs esclaves baptisés ; et à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés la nuit dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décédés ».

« Défendons aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper le jour ou la nuit » (art 16).

Les esclaves ne peuvent rien posséder en propre : « Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leur maître » (art 28). Ils n'ont pas de personnalité juridique, sauf pour être condamnes : « Ne pourront aussi les esclaves être partie ni être en jugement ni en matière civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être parties civiles en matière criminelle, sauf à leurs maîtres d'agir et de défendre en matière civile, et de poursuivre en matière criminelle la réparation des outrages et excès qui auront été commis contre leurs esclaves » (art 31). Alors que l'article 26 permet aux esclaves « point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres » d'« en donner l'avis à notre procureur général et mettre les mémoires entre ses mains », autrement dit laisse entendre qu'ils peuvent déposer plainte contre leurs maîtres, l'article 30 nie toute valeur au témoignage d'un esclave et cet article 31 stipule qu'un esclave ne peut déposer plainte. S'il a subi quelque dommage, c'est à son maître de le faire et de bénéficier des réparations que la justice accordera. « On ne dédommage pas un objet, on dédommage une victime », conclut logiquement LSM.

« L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois [...], aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; et s'il récidive [...] aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et la troisième fois il sera puni de mort » (art 38). «

62 Sala-Molins, ibidem, p. 111

Pourront seulement les maîtres, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou de cordes ; leur défendons de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation de membre... » (art 42). Battre n'est donc pas torturer. Les maîtres n'encourront que des peines bénignes ou seront acquittés pour torture ayant occasionne la mort de leur esclave.

« Déclarons les esclaves être meubles, et comme tels entrer dans la communauté. » Ainsi l'esclave est un bien meuble au meme titre que les chevaux, les moutons. Il est considère comme simple marchandise dans les ventes, successions et autres actes régis par le Droit. Le Code Noir aura bestialisé pour longtemps les Noirs dans la conscience des Français.

Sources : Louis Sala-Molins, Le Code Noir ou le calvaire de Canaan, 5e édition, mai 1998, PUF ; Robert Chesnais (présente par), Le Code Noir, L'Esprit Frappeur, 1998.

8 mai 1945 : Evénements de Sétif (Algérie)

Pour célébrer la chute de l'Allemagne nazie, les nationalistes algériens des AML (Amis du Manifeste et de la liberté) de Ferhat Abbas et du PPA (dissous) de Messali Hadj (en résidence surveillée), organisent un défilé à Sétif avec les drapeaux allies en tête. Soudain, pancartes et drapeau algérien sont déployés. Les pancartes portent les slogans « Libérez Messali », « Vive l'Algérie libre et indépendante », « Vive la Charte de l'Atlantique », « A bas le colonialisme ». Bouzid Saal refuse de baisser le drapeau algérien qu'il porte et est abattu par un policier. Cela déclenche une émeute qui sera suivie d'une répression atroce.

A Guelma, à l'est de Constantine, le même jour, la manifestation organisé par les militants nationalistes, drapeaux algériens et alliées en tête, est arrêtée par le sous-préfet Achiary. La police tire sur le cortège, il y a 4 morts algériens, aucun européen. Achiary décrète le couvre-feu, fait armer la milice des colons. Dans la soirée, les arrestations et les exécutions commencent.

Scénario semblable à Bône où une bagarre se déclenche quand la police tente d'arracher le drapeau algérien, des coups de feu éclatent, il

y a des blessées de part et d'autre, un mort côté algérien.

L'insurrection va se propager avec la nouvelle de la répression dans la région de Sétif, Guelma, Kherrata, Djidjelli, qui fera environ 40.000 victimes. Si les manifestations du 1er et du 8 mai ont été préparées, l'insurrection que déclenchera la répression du 8 a un caractère spontané. Un ordre d'insurrection sera donné le 23 mai par le PPA mais aussitôt annulée.

L'origine de l'exaspération est à chercher dans la disette due a la guerre, à la famine (« Je crois pouvoir affirmer que 50% au moins de la population se nourrissent d'herbes et de racines », écrivait Albert Camus en juin 1939 dans Alger Republicain[63]) et dans les espoirs déçus en la fin du régime colonial. La défaite de la puissance coloniale en 1940, le débarquement anglo-américain ont incite les responsables musulmans, encourages par les déclarations américaines à secouer le joug colonial. Le Manifeste du peuple algérien du 10 février 1943, réclame une Constitution ou légalité absolue entre hommes quelle que soit la race ou la religion sera proclamée. L'additif au Manifeste du 26 juin 43, approuve par le Gouverneur général Peyrouton, prévoit la création d'un Etat algérien à la fin de la guerre et la participation immédiate des représentants musulmans au gouvernement de l'Algérie. Mais l'administration française ne cherche que le calme pendant que les troupes « indigènes » participent aux combats en Italie, en Corse, à l'île d'Elbe puis au débarquement de Provence (Ben Bella combattra au Monte Cassino en avril 1944). L'ordonnance du 7 mars 1944 de De Gaulle oublie les promesses faites et ne reprend que le projet Blum-Viollette rejeté en 1936 par les colons, en proposant le droit de vote pour 65 000 algériens.

C'est le gouvernement français issu de la Résistance, dirigé par de Gaulle et formé avec des ministres communistes, qui va exercer une répression effroyable.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994 ; Boucif Mekhaled, Chroniques d'un massacre - 8 mai 1945 - Sétif, Guelma, Kherrata, Au nom de la mémoire, Syros, 1995 ; C.R. Ageron, Histoire de l'Algérie contemporaine, Que Sais-je N° 400.

[63] Mekhaled, Chroniques d'un massacre - 8 mai 1945 - Sétif, Guelma, Kherrata, p. 59

9 mai 1945 : Répression de l'insurrection de Sétif et Guelma (Algérie)

Tant à Sétif qu'à Guelma le fil des événements est le même. La nouvelle des violences policières se répand aux environs et des groupes d'Algériens se forment, s'arment de ce qu'ils trouvent et attaquent les Européens. Les évènements de Sétif sont connus dès le matin du 8 è Kherrata. L'après-midi, les Européens s'affolent et se retranchent dans le fort Dussaix avec des armes. L'appel au djihad se répand dans les villages alentour. Le lendemain des Européens sont attaques, leurs maisons incendiées. Dix Européens sont tués et quatre blessés. Depuis le fort Dussaix les Européens tirent sur la foule. Les automitrailleuses de l'armée arrivent vers midi et tirent dans le tas. L'artillerie de marine, l'aviation, et le soir la Légion suivent. Toute la région de Sétif et de Kherrata s'enflamme ainsi. On comptera 88 à 103 morts et 150 blesses dans la population européenne. La réaction des autorités est immédiate ; gendarmerie, armée, blindes, aviation, artillerie de marine et milices d'Européens interviennent. Les insurges du 9 sont vite obliges de fuir dans les montagnes.

La répression est atroce. Kateb Yacine avait seize ans, il était à Sétif : « On voyait des cadavres partout, dans toutes les rues ... La répression était aveugle ; c'était un grand massacre. J'ai vu les Sénégalais qui tuaient, violaient, volaient... bien sûr, après l'état de siège, l'armée commandait. »[64]

Un témoin déclare à Henri Alleg : « Les légionnaires prenaient les nourrissons par les pieds, les faisaient tournoyer et les jetaient contre les parois de pierre ou leurs chairs s'éparpillaient sur les rochers. »[65]

« Entre Sétif et le pays, on ne peut circuler, il y a des tirailleurs sénégalais qui tirent sur tout passant comme le cas s'est produit à Aït Saïr. Dans ce dernier village, on a brûlé des gens, qui avaient tué le garde forestier, et incendiée plus de vingt maisons. »[66]

« [A Kef-El-Boumba] J'ai vu des Français faire descendre d'un

[64] Mekhaled, ibidem, p. 134

[65] Mekhaled, ibidem, p. 185

[66] Mekhaled, ibidem, p. 186

camion cinq personnes les mains ligotées, les mettre sur la route, les arroser d'essence avant de les brûler vivants. Une commission d'enquête fut instituée. Mais les assassins pour masquer leur crime, en commirent de plus horribles. Ils prirent en effet les cadavres et les jetèrent dans des fours à chaux. L'opération dura une semaine complète. »[67]

Benhamla Saci habitait è l'époque à 500 mètres du four à chaux d'Heliopolis. Il est toujours obsédé par la « fumée bleue des cadavres, l'insupportable odeur de chair brûlée et le va-et-vient continuel des camions »[68]

« Le peuple fut massacré sans sommation et sans pitié..., les gorges de Kherrata s'emplissaient de cadavres. Des gens étaient balancés morts ou vifs dans des crevasses profondes... »[69]. La Légion Etrangère grave en face du premier tunnel dans les grottes : « Légion étrangère : 1945 ». Cette inscription rappelle l'horreur de la répression. Les prisonniers étaient égorgés et jetés dans le ravin è partir du pont qui porte le nom de Hanouz, assassine à cet endroit avec ses trois enfants.

L'armée organise des cérémonies de soumission ou tous les hommes doivent se prosterner devant le drapeau français et répéter en chœur : « Nous sommes des chiens et Ferhat Abbas est un chien »[70]. Certains, après ces cérémonies, étaient embarques et assassines.

Les milices, en particulier celle du sous-préfet de Guelma, Achiary, participent activement à la répression par des exécutions sommaires. « Je voyais des camions qui sortaient de la ville [Guelma] et, après les intervalles de dix à quinze minutes, j'entendais des coups de feu. Cela a duré deux mois ; les miliciens ramassaient les gens partout pour les tuer. Les exécutions se faisaient surtout à Kef-El-Boumba, et à la carrière de Hadj M'Barak. »[71]

Mohamed Chouadria, député de Constantine, accuse les miliciens réunis par le sous-préfet Achiary, l'administrateur Raymond et le colon Schemoul : « Des fusillades en masse eurent lieu : je voudrais attirer l'attention sur la répression sanglante, sauvage, inhumaine à Villars

67 Mekhaled, ibidem, p. 187

68 Algerie-Actualité no 1021 cité par Mekhaled, ibidem p. 187

69 Mekhaled, ibidem, p. 188

70 Mekhaled, ibidem, p. 191

71 Mekhaled, ibidem, p. 192

(Oued Cheham). En la présence des habitants des douars environnants et devant Achiary, neuf Musulmans furent alignées devant les murs et fusillés dans le dos par des miliciens volontaires, réunis sous les ordres d'Achiary et de Raymond qui disait : « Vengez-vous, messieurs les colons ! » Dans un petit centre près de Guelma, Schemoul, avec l'aide de quinze prisonniers italiens, a tué de pauvres fellahs et même une malheureuse femme. »[72]

Les milices sévissent à Sétif, à Annaba, à Chevreul. Ferhat Abbas accuse le préfet de Constantine, Lestrade-Carbonnel d'avoir ordonné de tirer, de tuer les Arabes[73].

Il y eut enfin la répression judiciaire, 7 400 arrestations, 151 condamnations à mort.

Des commissions d'enquête sur les excès de la répression - l'une dirigée par le général Tubert, l'autre par le commissaire Berge - sont constituées, mais leur travail est empêché.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994 ; Boucif Mekhaled, Chroniques d'un massacre - 8 mai 19f5 - Sétif, Guelma, Kherrata, Au nom de la mémoire, Syros, 1995 ; C.R. Ageron, Histoire de l'Algérie contemporaine, Que Sais-je N° 400.

17 mai 1802 : Rétablissement de l'esclavage (Antilles)

Après la signature de la paix d'Amiens le 27 mars 1802, traite par lequel l'Angleterre restitue la Martinique, le Corps législatif signe le 17 mai (27 floréal an X), les trois articles de la loi sur le rétablissement de l'esclavage :

- Article 1er : Dans les colonies restituées è la France, en exécution du traite d'Amiens, du 6 germinal an X, l'esclavage sera maintenu, conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

- Article 2 : Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.

- Article 3 : La traite des Noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements existants

[72] Liberté n° 143, 7 mars 1946 cité par Mekhaled, ibidem, p. 193

[73] Mekhaled, ibidem, p. 195

avant ladite époque de 1789.

L'esclavage, la traite et le Code Noir se trouvent donc rétablis. L'opinion esclavagiste exulte avec B. Deslozieres qui écrit :

« Et toi, féroce Africain, qui triomphes un instant sur les tombeaux de tes maitres que tu as égorgés en lâche, [...] rentre dans le néant politique auquel la nature elle-même t'a destiné. Ton orgueil atroce n'annonce que trop que la servitude est ton lot. Rentre dans le devoir et compte sur la générosité de tes maitres. Ils sont blancs et français. »[74]

Sala-Molins remarque qu'on revient à un régime juridique pire que celui qui régnait avant 1789 : Napoléon ordonne à Leclerc d'expulser toute femme blanche ayant eu des rapports sexuels avec un Noir. L'accès au territoire métropolitain est strictement interdit tant aux Noirs qu'aux métis.

Sources : Robert et Marianne Cornevin, La France et les Francçais outre-mer, Tallandier, page 329 ; Louis Sala-Molins, Le Code Noir, PUF, 5e ed., page 274-275 (date la loi au 30 floréal an X).

24 mai 1960 : Les forces de l'ordre égorgent les prisonniers (Algérie)

Benoist Rey, soldat appelé, infirmier à Texenna à 30 km au Sud de Djidjelli (Nord Constantinois), après que son commando de chasse ait été pris dans une embuscade, rapporte : « Nous faisons, quelques jours après notre embuscade, une opération punitive. Nous emmenons trois prisonniers, dont un que j'ai soigné. Je n'ose les regarder, car je sais qu'ils sont condamnés. Nous restons en embuscade toute une longue matinée et, au plus chaud de l'après-midi, le lieutenant R... commandant en second, fait un signe au caporal-chef B..., un Corse militaire de carrière, un véritable tueur, sadique, « spécialiste » de l'égorgement. Les prisonniers ont les mains liées dans le dos. Le caporal-chef B... prend le premier, l'assomme d'un coup de bâton et l'égorge. Il en fait de même avec le deuxième. Le troisième, qui doit avoir dix-huit ans à peine, a compris. Au lieu d'essayer de se défendre, il tend la gorge au

[74] B. Deslozières, Les égarements du négrophilisrne, Paris, 1802

bourreau, lequel n'hésite pas et l'égorge avec la même sauvagerie. On met ensuite sur chaque corps à la gorge béante, ou déjà sont les mouches, un écriteau : « Tel est le sort réservé aux rebelles. »

Le lendemain, le lieutenant R... assistera à la messe. Il a un crucifix au-dessus de son lit. »

Commentaires : La date du 24 mai est arbitraire. Les faits sont de mai 1960 avant le 29.

Sources : Benoist Rey, Les égorgeurs, Editions de Minuit, 1961, saisi, Editions Los Solidarios, Le Monde Libertaire, 145 rue Amelot, 75011 Paris, 1999, page 84-85 ; extraits de ce livre in Pierre Vidal-Naquet, les crimes de l'armee française , Algérie 1954-1962, La Decouverte, 1975, reédition 2001, p. 111-114.

Juin

7 juin 1802 : Toussaint Louverture arrêté par traîtrise (Haïti)

Esclave de l'habitation Breda dans la partie française de Saint-Domingue, cocher sachant lire et écrire, Toussaint prend part au soulèvement armé des Noirs du 23 août 1791, commandé par Boukman. Bien vite, il s'impose tant par la fermeté de son caractère que par sa supériorité intellectuelle. Il devient la tête pensante de la rébellion. La guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne en 1793, l'Espagne propose une alliance è la rébellion. Avec Jean-François et Biassou, il passe au service des Espagnols avec le titre de maréchal de camp, mais sans oublier l'idée de la libération génerale pour tous les Noirs. Sous l'influence du général Laveaux, il repasse du côté français le 25 juin 1794, refuse les offres des anglais auxquels colons et mulâtres s'étaient allies et les combat avec ses troupes noires. L'abolition de l'esclavage par Sonthonax, le 29 aout 1793, entérinée par la Convention, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), conduit les anciens esclaves à défendre la colonie contre les anglais. Le pouvoir de Louverture en sort grandi. Il élimine ses rivaux, tant français que noirs ou de couleur (les métis). Il combat la rébellion de Pétion et Rigaud dans le Sud (1799). Disposant de tous les pouvoirs de fait, il oblige les anciens esclaves è reprendre le travail et fait voter le 3 juillet 1800, une Constitution ou la colonie, disposant de lois particulières, institue ce

que Aimé Césaire appellera une sorte de « Commonwealth français ». Cela soulève la colère de Napoléon Bonaparte qui envoie une armée de 23 000 hommes dirigée par le général Leclerc. Déebarqué le 1er février 1802, il bat non sans difficultés les troupes de Toussaint, qui, après la reddition de Christophe, accepte un cessez-le-feu le 5 mai, mais reste libre.

Arrêté par traîtrise le 7 juin 1802, Toussaint est embarqué vers la France et enfermé au fort de Joux dans le Jura, ou il meurt victime du froid. L'insurrection reprend le 5 aout 1802. Les généraux indigènes ralliées a Leclerc comme Dessalines rejoignent la rébellion. Les troupes françaises sont décimées par les maladies. Leclerc meurt le 2 novembre 1802, Rochambeau lui succède. Il capitule le 19 novembre 1803. L'indépendance de Saint-Domingue (Haïti) est proclamée le 28 novembre 1803. Elle est reconnue par la France en 1825 moyennant le versement d'une indemnité aux anciens colons[75].

Sources : Victor Schoelcher, Vie de Toussaint Louverture, Ollendorf, 1889, Karthala, 1982 ; Aimé Césaire, Toussaint Louverture, la Révolution française et le problème colonial, Présence africaine, 1981.

18 juin 1845 : « Enfumades » de la grotte de Ghar-el-Frechih (Algérie)

Pour la conquête totale de l'Algérie, Bugeaud mena à partir de 1841 une « guerre de ravageur » fondée sur la razzia et la dévastation systématique des régions insoumises. En 1845, la guerre reprend un peu partout dans les « régions pacifiées » è l'appel des confréries. Bou Maza avait enflammé le massif du Dahra en se présentant comme un « mahdi » (envoyée du Prophète) ou chérif (descendant du Prophète).

A Orléeanville, le 11 juin 1845, Bugeaud conseille ceci à ses subordonnés pour réduire la résistance des populations de la région du Chélif :

« Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux

[75] Schoelcher p. 379

Sbéhas ! Enfumez les à outrance comme des renards. »

La répression est rapide et rigoureuse : le colonel Pélissier n'hésite pas à asphyxier plus de 1 000 personnes, hommes, femmes et enfants, des Ouled Riah, qui s'étaient réfugiées dans la grotte de Ghar-el-Frechih[76] dans le Dahra (triangle Tenès, Cherchell, Miliana).

Un soldat écrit : « Les grottes sont immenses ; on a compté 760 cadavres ; une soixantaine d'individus seulement sont sortis, aux trois quart morts ; quarante n'ont pu survivre ; dix sont à l'ambulance, dangereusement malades ; les dix derniers, qui peuvent se traîner encore, ont été mis en liberté pour retourner dans leurs tribus ; ils n'ont plus qu'à pleurer sur des ruines. »

Après son forfait, Pélissier répond à quelques bonnes consciences inquiètes : « La peau d'un seul de mes tambours avait plus de prix que la vie de tous ces misérables. »

Le prince de la Moskowa, fils du Maréchal Ney, fait une interpellation à la Chambre des Pairs. Cela n'empêche pas Pélissier d'obtenir son bâton de maréchal et d'être nommé gouverneur général de l'Algérie de 1860 à 1864.

Le 12 aout 1845, Saint-Arnaud à son tour, près de Ténès, transforme d'autres grottes « en un vaste cimetière », « cinq cents brigands » y furent enterres.

Sources : Ch.-Robert Ageron, Histoire de l'Algérie Contemporaine, Que Sais-je N° 400 ; L. Le Saint, Histoire de l'Algérie, Limoges, Eugène Ardant éditeur ; Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, page IX ; Marc Michel, Une guerre interminable, p 46 dans L'Algérie des Français présenté par C. R. Ageron, Histoire Seuil, 1993; Robert Louzon Cent ans de capitalisme en Algérie : 1830-1930, La Révolution Prolétarienne, 1er mars 1930, réédite par Acratie page 16 ; François Maspero, l'Honneur de Saint-Arnaud, Plon, Points, 1993, p. 247-249.

21 juin 1957 : L'assassinat de Maurice Audin par les paras est maquillé en évasion (Algérie)

[76] ou grottes du Nekmaria, cf Marc Michel p 46

Depuis janvier 1957, la 10àeme Division parachutiste commandée par le général Massu a les pouvoirs de police à Alger afin de traquer le terrorisme. Maurice Audin, assistant en mathématiques a la Faculté des Sciences d'Alger, membre du PCA (Parti Communiste algérien, dissous en 1955), est arrêtée le 11 juin 1957 vers 23 heures par le capitaine Devis, le lieutenant Erulin et plusieurs parachutistes du 1er RCP (Régiment de Chasseurs Parachutistes). Une souricière est installée dans l'appartement de la famille Audin. Le lendemain, Henri Alleg, ancien directeur du journal Alger Républicain, y est arrêté. Madame Audin est immobilisée dans son appartement durant quatre jours avec ses trois enfants. Une fois libre, elle s'inquiète du sort de son mari auprès des autorités et prend un avocat. Elle saisit la « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles » qui vient d'être installe le 10 mai 1957 par Guy Mollet. Le 22 juin, elle apprend dans le Journal d'Alger que son mari est assigne à résidence, tandis que deux paras viennent la surveiller durant la journée. Le 29, le colonel Godard demande à l'avocat de lui envoyer madame Audin le 1er juillet. Il a une nouvelle « plutôt rassurante » à lui apprendre. Elle se présente chez le colonel Godard et est reçue par le colonel Trinquier. Il lui lit un rapport du lieutenant-colonel Mayer, commandant le 1er RCP, révélant que Maurice Audin s'est évadé lors d'un transfert. Madame Audin ne croit en rien les affirmations de ce document. Le 3 juillet, Mr Maisonneuve, conseiller de Robert Lacoste, lui écrit que Maurice Audin s'est évadé. Paul Teitgen, secrétaire général charge de la Police à la Préfecture donne la même information, tout en s'étonnant que la fiche d'assignation à résidence ait été établie le jour même de l'évasion. Le « Bulletin de recherche et de diffusion urgente » suite à l'évasion, n'est déposé que le 18 juillet au bureau central de la Sûreté nationale en Algérie. Le 4 juillet, madame Audin, convaincue que, si son mari s'était évadé, il le lui aurait fait savoir, porte plainte pour homicide. Le 16 juillet, Jacques Duclos interroge le ministre Lacoste sur l'affaire Audin depuis la tribune de l'Assemblée Nationale. Pas de réponse. Le 25 septembre, il accusera les paras d'avoir assassiné Maurice Audin. Le 19 aout, le procureur de la République d'Alger, après audition des paras par le juge, ne voit rien qui puisse contredire la thèse de l'évasion. Mais le 13 septembre, il trouve le silence de Maurice Audin étrange. Dàs juillet, certains journaux en France, l'Humanité, le Monde, l'Express,

évoquent l’affaire Audin. L’indignation des universitaires se manifeste spécialement lors de la soutenance de thèse de doctorat d’Etat de Maurice Audin le 2 décembre 1957 a la Sorbonne, en l’absence de l’intéressé.

Un comité Audin se constitue et publie en 1958 une brochure « L’affaire Audin » qui établit, à partir du dossier de l’instruction d’Alger et de témoignages, que Maurice Audin, arrête sans mandat, a été emprisonné à El Biar dans un immeuble du 1er RCP, qu’il a été torturé puis étranglé par le lieutenant Charbonnier, officier de renseignement, le 21 juin et que l’évasion avait été une mise en scène. Henri Alleg et le docteur Hadjaj, eux aussi arrêtés et tortures virent l’attitude des paras changer après la « disparition » de Maurice Audin. Alleg qui fut mis en présence de Audin raconte dans son livre, La Question, les tortures qu’il a subies.

Les avocats de madame Audin demandent en 1958 la poursuite de l’instruction en métropole. Elle est transmise à Rennes en avril 1959 et les militaires, y compris Massu, sont entendus. Le 12 juillet 1961, le procureur général de Rennes, Renée Céenac, envoie à son ministre de tutelle des observations retenant l’évasion comme une réalité et mettant en doute les tortures. Les accords d’Evian signés le 18 mars 1962 sont suivis d’un décret du 22 mars amnistiant « les faits commis dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne. »[77]

Conformément aux souhaits du ministre, le juge de Rennes rend un non-lieu en raison de ce décret et pour insuffisance de charges. Les avocats de madame Audin font appel puis saisissent la cour de Cassation. Leur pourvoi est rejeté en 1966. En 1968, madame Audin effectue un recours gracieux aupràs de trois ministres, reclamant pour elle et ses enfants une indemnisation. Refus. Elle saisit le Tribunal administratif qui lui oppose la prescription quadriennale. Le ministre de l’intérieur suggàre de renvoyer la plaignante aux autorites algériennes ! L’affaire vint en Conseil d’Etat. Le commissaire du gouvernement reconnaît la thàese du meurtre de Maurice Audin mais déeclare le Tribunal Administratif incompéetent.

[77] L’affaire Audin page 168

Le général Massu dans son livre La vraie bataille d'Alger paru en 1971, reprend, à propos de l'affaire Audin, la fable de l'évasion mais dit regretter vivement cette disparition « parce qu'elle a permis de supposer que certains de mes subordonnés « galopaient » un peu trop vite ». Et d'ajouter « Audin s'était engagé délibérément dans la subversion, il ne pouvait en ignorer les risques »[78], plaidant ainsi une chose et son contraire.

En 1981, François Mitterrand, ancien ministre de la justice de Guy Mollet, est élu président de la République. Cette même année, Charbonnier, devenu commandeur de la Légion d'honneur en 1976, prend sa retraite avec le grade de colonel. Par arrêté du 21 novembre 1983, madame Audin et ses trois enfants reçoivent chacun une indemnité de 100 000 francs. Le 13 juillet, elle avait reçu la Légion d'honneur. Mais le 3 décembre, une loi d'amnistie rétablissait dans tous leurs droits les anciens chefs de l'OAS et l'Etat n'avait toujours pas reconnu son crime.

Le 23 novembre 2000, dans une interview au journal Le Monde, le général Massu regrette la torture et reconnaît qu'elle « avait été généralisée en Algérie ». A la question « Est-il [Audin] mort sous la torture ou étranglé ? », il répond : « Je n'étais pas à côté de Maurice Audin au moment de sa disparition. Je n'ai pas de souvenirs précis. Si j'avais encore en mémoire les circonstances de sa disparition, je vous le dirais probablement, mais je n'en ai pas. » Le général Aussaresses, ancien du SDECE, alors commandant sous les ordres de Massu est plus maladroit lors d'une interview publiée le même jour par Le Monde. A une question mettant en cause le lieutenant Charbonnier, il répond : « Je ne sais rien pour ce qui est de Maurice Audin. Vraiment rien. [...] Je ne sais rien, je vous le répète. La seule chose que je peux vous dire, c'est que ce n'était pas Charbonnier. Il n'était pas dans le secteur è ce moment-là. Il était ailleurs, occupé à procéder à des arrestations et à exploiter des renseignements. Mais il n'était pas là. [...] Le lieutenant Charbonnier n'y était pour rien, c'est tout ce que je peux vous dire. »

Le 2 mai 2001, le général Aussaresses publie un livre ou il apparaît clairement que c'est lui, fondateur du 11ème Choc, le service Action du SDECE, qui dirige toutes les opérations de recherche de suspects,

[78] Jacques Massu, La vraie bataille d'Alger, Plon, 18971, p. 179-180

d’interrogatoires pousses et d’exécutions sommaires pour la 10eme DP, commandé par le général Jacques Massu, du 8 janvier 1957 jusqu’àa l’automne de la même année, il coordonne toutes les actions des officiers de renseignement (OR). Il connaît de près tous les acteurs de l’affaire Audin, le lieutenant Charbonnier et trois membres de sa deuxième équipe[79], Yves Cuomo et Pierre Misiry (Misiri pour Pierre Vidal-Naquet) qui sont avec Charbonnier les acteurs de la pseudo évasion de Audin, et Maurice Jacquet, l’un des paras ayant interpellée Audin.

A propos de Maurice Audin, Aussaresses écrit[80] : « Je suis repassé chez Audin après la capture d’Alleg. J’ai demandé à Charbonnier d’interroger ces deux hommes pour savoir s’ils appartenaient au Service Action du PCA [Parti Communiste Algérien] et d’exploiter les papiers et les carnets [...]. Comme on sait, Audin disparut le 21 juin. Cette disparition fit scandale et donna lieu à une enquête poussée. » On voit ici toute l'habileté littéraire de ce licencié en latin-grec devenu tortionnaire et assassin, à jouer sur les différents sens des verbes disparaitre et pousser. Suite à la parution de ce livre, Josette Audin dépose plainte contre X pour séquestration et pour crimes contre l'humanité[81].

Yves Cuomo déclare le 11 mai 2001 dans La République des Pyrénées, que lors du transport au cours duquel, d'après les paras, Maurice Audin se serait évadé, l'homme qui a sauté de la jeep qu'il conduisait ce 21 juin 1957 portait une cagoule. Rien ne prouve donc que c'était Maurice Audin[82].

En attendant, la République persiste dans le mensonge.

Sources : Pierre Vidal-Naquet, L’affaire Audin, Editions de Minuit 1958, 1989 ; Henri Alleg, La question, Editions de Minuit, Paris, 1961 ; Le Monde 23 novembre 2000 ; General Paul Aussaresses, Services spéciaux, Algérie 1955-1957, Perrin, 2001.

[79] Jacques Massu, La vraie bataille d’Alger, Plon, 18971, p. 179-180

[80] ibidem page 190

[81] L’Humanité 10 mai 2001

[82] L’Humanité 14 mai 2001

26 juin 1856 : Renan : « L'immixtion des races tout à fait inférieures aux grandes races ne ferait qu'empoisonner l'espace humaine » (France)

Dans une lettre du 26 juin 1856, Ernest Renan répond a Arthur de Gobineau, auteur de Essai sur l'inégalité des races humaines (1853) : « Vous avez fait là un livre des plus remarquables, plein de vigueur et d'originalité d'esprit, seulement bien peu fait pour être compris en France ou plutôt fait pour y être mal compris. L'esprit français se prête peu aux considérations ethnographiques : la France croit très peu à la race, [...]

Le fait de la race est immense à l'origine ; mais il va toujours perdant de son importance, et quelquefois comme en France, il arrive à s'effacer complètement. Est-ce là absolument parler de décadence ? Oui, certes au point de vue de la stabilité des institutions, de l'originalité des caractères, d'une certaine noblesse dont je tiens pour ma part le plus grand compte dans l'ensemble des choses humaines. Mais aussi que de compensations ! Sans doute si les éléments nobles mêlés au sang d'un peuple arrivaient à s'effacer complétement, alors ce serait une avilissante égalité, analogue à celle de certains Etats de l'Orient et, à quelques égards de la Chine. Mais c'est qu'en réalité une très petite quantité de sang noble mise dans la circulation d'un peuple suffit pour l'ennoblir, au moins quant aux effets historiques ; c'est ainsi que la France, nation si complétement tombée en roture, joue en réalité dans le monde le rôle d'un gentilhomme. En mettant à part les races tout à fait inférieures dont l'immixtion aux grandes races ne ferait qu'empoisonner l'espèce humaine, je conçois pour l'avenir une humanité homogène. »

Commentaires : L'Essai sur l'inégalité des races de Arthur de Gobineau n'a pas été ignore en France, comme on voudrait le croire, Renan l'a lu. Tout en reconnaissant l'esprit riche, nuance et plein d'optimisme de Renan, le lecteur actuel est surpris par son obsession pour la race, pour le sang, d'autant plus que Renan disait parler au nom de la science. La hiérarchie des races est clairement affirmée. L'image de l'empoisonnement est corrélative, dans le contexte de la colonisation dont il est un ardent propagandiste, de celle d'apartheid, de déportation, voire de génocide. Renan est un des principaux contributeurs de la

pensée de la IIIème République, on lui doit le concept de nation « Un plébiscite de tous les jours. »

Sources : Ernest Renan, Qu'est-ce qu'une nation ? et autres textes politiques, choisis et présentés par Joël Roman, Presses Pocket, 1992, p 221.

Juillet

9 juillet 1871 : L'Illustration : « Avec les kabyles, la supériorité du chassepot est effrayante » (Algérie)

Depuis le camp de Tizi-Bouiron au pied du Djurdjura, un chef de bataillon de zouaves écrit au directeur de l'illustration :

« Tandis que les populations arabes étaient restées calmes pendant toute la période de la guerre avec la Prusse, [...], tout à coup, vers la fin avril [1871], l'insurrection éclatait, terrible et presque générale, dans la Kabylie et la province de Constantine.

Tous les villages de l'O. Sahel et du Sébaou, presque jusqu'aux portes d'Alger étaient détruits et incendies, les habitants massacrés et faits prisonniers.

[...] Nous avons, avec une colonne de quatre mille hommes au plus, recommencé ni plus ni moins la conquête de la Kabylie pour laquelle il avait fallu trois mille hommes en 1857.

[...] Aussi les kabyles nous attendaient-ils au nombre de quinze mille hommes, et avaient-ils fait des retranchements triples de ceux de 1857. Mais ils avaient compté sans la portée du canon de 4, sans les deux mitrailleuses qu'on avait pu emmener, grâce à la route, et surtout sans le chassepot, dont le tir rapide les démoralise complétement.

Aussi leur avons-nous fait subir des pertes énormes pour eux. [...]

Avec les kabyles, armés encore de fusil à pierre, la supériorité du chassepot est effrayante ; une fois la première décharge kabyle essuyée, on peut se lancer au pas de course, et il est presque impossible à l'ennemi de recharger son arme, opération qui lui demande plusieurs minutes. C'est grâce à cette supériorité que nous avons pu pousser aussi victorieusement nos opérations, malgré notre petit nombre. » Commentaires : Ceci est écrit, moins d'un an après la capitulation de

Sedan et de Metz devant les Prussiens. Laver la honte de la défaite dans l'Hexagone par des expéditions outre-mer et des victoires faciles sur des peuples ne disposant que du fusil à pierre devient un système politique. On le verra se reproduire après 1944 sous la forme de la répression des mouvements de libération nationale.

Sources : Événements d'Algérie, L'Illustration, 29 juillet 1871, Vol LVIII, N° 1483, 1871, 2ème semestre, page 74-75.

10 juillet 1878 : « Ils ne réclament rien moins que l'extermination en masse par tous les moyens de la race indigène. » (Nouvelle-Calédonie)

Spolies de leurs terres, exaspérés par les réquisitions pour les corvées, par les enlèvements de femmes, les Canaques entrent en insurrection le 25 juin 1878 et massacrent tous les Blancs, gendarmes, colons ou bagnards.

M.-J. Mauger, fonctionnaire è la Direction de l'Intérieur à Noumea, décrit ainsi la répression :

« 10 juillet 1878 : [...] On s'occupe en ce moment de brûler autant de villages révoltés qu'on le peut ; de détruire autant de plantations que le temps le permet. Mais jusqu'à présent on n'a obtenu que des résultats insignifiants. Dès que les Canaques ont vu la troupe se mettre en campagne ils se sont jetés dans les montagnes et il sera bien difficile de les forcer dans leurs repaires.

15 juillet 1878 : [...] On emploie les Canaques alliés à brûler les cases et à détruire les plantations des insurgés, mais je ne comprends pas qu'on fasse couper les cocotiers dont le domaine colonial est appelé à bénéficier.

La tactique est d'affamer les sauvages et de les réduire par la misère. »[83]

Les troupes qui rencontrent des insurgés ne font pas de prisonniers. Elles les tuent.

83 Roselène Dousset-Leenhardt, Terre natale, Terre d'exil, p. 242, 244

Le gouverneur Olry écrit ceci le 28 septembre 1878 au Ministre de la Marine : « [...] A chaque rencontre on en a tué quelques-uns, on n'en a jamais pris vivants [...] On a brûlé tous leurs villages, détruit toutes leurs cultures [...] Les femmes ont été données aux tribus alliées. »[84]

C'est une politique systématique de la terre brûlée à l'encontre des villages rebelles ou suspectés.

En 1879, les tribus rebelles qui font leur soumission sont déportées. Voici ce que relate le commandant Rivière[85] : « Toutefois, le gouverneur voulait que les Canaques à qui l'on faisait grâce de la vie abandonnassent l'arrondissement et fussent transportés soit à l'île des Pins, soit aux îles Belep, dans le Nord. Non seulement cela supprimait les indigènes, mais nous donnait une quantité considérable de terres fertiles. »[86]

Les mots cela supprimait les indigènes sont à consonance génocidaire, elles sont pourtant d'un officier qui d'après Roselàne Dousset-Leenhardt était « avec le général de Trentinian, un des rares français à avoir considéré les Néo-Calédoniens comme des êtres humains. »[87] Que dire des autres ? Mauger note dans son journal :

« 2 juillet 1878 [...] L'exaspération des colons est portée au paroxysme ; ils ne réclament rien moins que l'extermination en masse par tous les moyens de la race indigène. »[88]

Les déportés ne rentreront jamais, soit que les colons s'y opposent, soit qu'ils refusent d'eux-mêmes, leurs terres ayant été spoliées.

Sources : Roselàne Dousset-Leenhardt, Terre natale, Terre d'exil, Maisonneuve & Larose, 1976, pages 238, 242, 244, 128, 272, 166, 178, 63

14 juillet 1953 : A Paris, la police tire sur des Algériens, six morts (Algérie)

84 Dousset-Leenhardt, ibidem, p. 272

85 Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie. L'insurrection canaque, Calmann-Lévy 1881, page 258-260

86 cité par Dousset-Leenhardt, ibidem, p. 178

87 Dousset-Leenhardt, ibidem, p. 63

88 Dousset-Leenhardt, ibidem, p. 238

Des Algériens du MTLD de Messali Hadj terminent le défilé de la CGT, place de la Nation, pour célébrer la Révolution française. Les Algériens sont dignes et disciplinés, ils ont des banderoles. A la fin de la manifestation, les policiers se précipitent sur les porteurs de banderoles et les matraquent. Ceux-ci se défendent. Les policiers reculent puis font feu. Il y a six morts algériens, tues par balles et quarante-quatre blessés graves. Le 22 juillet 20 000 personnes se rendent aux obsèques des victimes.

Le préfet de police est Jean Baylot, qui a réintégré de nombreux policiers révoqués en 1945 ; Maurice Papon est secrétaire général de la Préfecture de Police.

Sources : Benjamin Stora, Le Monde, 14 février 1999, page 8.

14 juillet 1904 : La cartouche sanglante du 14 juillet à Fort-Crampel (Oubangui-Chari)

A Fort-Crampel (Oubangui-Chari maintenant République Centrafricaine), le commis aux affaires indigènes de première classe, Léopold Gaud et son collègue Georges Toquée, administrateur de 3àeme classe, sont des tortionnaires de la pire espèce. Dans les registres où Toquée note ses décisions, les mots « à fusiller » reviennent fréquemment. Gaud ordonne de cuire une femme vivante dans un four.

Un certain Papka leur est amené, suspect d'avoir attiré une expédition dans un guet-apens qui a fait plusieurs victimes. En mai 1903, Toquée prescrit son exécution, mais il ne sera pas fusillé. Pour célébrer dignement la fête nationale, Gaud décide d’offrir, le 14 juillet, son supplice en spectacle à la population, et lui attache au cou une cartouche de dynamite. « Ça a l'air idiot, explique Gaud, mais ça médusera les indigènes. Si après ça ils ne se tiennent pas tranquilles !... ». L’explosion a déchiqueté la victime sous les yeux d’une foule stupéfaite.

Cette nouvelle provoque de l’émoi en métropole, Loubet, président de la République demande une enquête qui sera confiée à Brazza. Gaud et Toqué sont traduits devant la cour d’assises de Brazzaville. Durant ce procès, Toqué décrit d’une façon effroyable les dispositions prises pour procéder de force au recrutement des porteurs dans des villages

réfractaires à toute servitude : « C'a été le massacre général pour faire marcher le service. » Obéissant à une circulaire, ils organisent des camps d'otages destinés aux femmes indigènes et à leurs enfants pour convaincre les hommes de fournir gratuitement leur travail. Elles sont nombreuses à y mourir de faim ou à être attribuées aux tirailleurs. La cour accorde à Gaud et Toquée les circonstances atténuantes et les condamne à cinq ans de prison, assortis d'une demande immédiate de réeduction de peine.

Sources : Gilbert Comte, L'empire triomphant, Denoel page 209 ; Felicien Challaye, Souvenirs sur la colonisation, 1935, réédité par Les nuits rouges, 1998, pages 59-69.

15 juillet 1871 : L'Illustration : « A la fin du siècle, la race des Kanaks aura sans doute disparu » (Nouvelle-Calédonie)

Après l'écrasement en mai de la Commune de Paris, Richard Cortambert écrit dans l'illustration du 15 juillet 1871 :

« La vieille Europe se meurt de pléthore. [...] De l'air, de la liberté! Il en est à profusion dans le reste du monde alors qu'on s'étouffe ici. La vie nouvelle, la vie qui peut encore couler è plein bords pour ceux qu'une éducation perverse ou que de fatals engrenages ont dernièrement poussés à la révolte, c'est l'existence, loin de nos luttes maudites, dans une nouvelle patrie, sur un sol complètement neuf. Pour cette renaissance, aucune contrée n'est mieux choisie que la Nouvelle-Calédonie. [...] Ne peut-on pas dire à ces malheureux [les communards] : Vous êtes pauvres, l'envie vous dévore ; c'est là tout le secret de vos haines et de votre politique! Ignorez-vous qu'au lieu de pourrir, dans une agitation sans fin comme le vaisseau naufragé, vous pouvez en franchissant l'Océan, jouir d'une existence cent fois plus enviable que celle de ces prétendus gens heureux dont vous êtes follement jaloux ? [...]

La Nouvelle-Calédonie est moins une terre d'exil qu'un pays d'espoir. Si nous étions plus entreprenants, plus colonisateurs, nous nous serions déjà vigoureusement implantés dans cette île, [...] elle contiendrait sans peine trois millions d'habitants et elle n'a pas encore trois mille colons. [...]

Dans quelques jours, sans doute, seront embarquées pour cette destination les coupables qui, sans aucune pensée politique que l'esprit de la destruction, faillirent cependant tenir quelques jours le pays entre leurs mains. [...] Je persiste donc à saluer la Nouvelle-Calédonie comme une seconde patrie pour les insurgés que la société française, forte de ses droits, rejette loin d'elle.

[...]

Cet ouvrage [La Nouvelle-Calédonie de Jules Garnier]) nous fournit sur les indigènes des peintures vraiment étranges.

Les Kanaks ou Néo-Calédoniens sont d'affreux noirs, fort peu vêtus, lorsqu'ils le sont et très-disposés à dévorer la chair de leurs semblables. Au reste, la mort les fauche avec une rapidité presque foudroyante, et à la fin du siècle, leur race aura sans doute disparu.

Par un de ces faits, en apparence fortuits, mais sous lesquels se cache quelque loi mystérieuse, l'arrivée des Européens a été la cause de cette étrange disparition. A-t-on pourchassé, traqué les pauvres sauvages ? Non ; mais depuis ce temps, la phtisie les décime, l'anémie les tue.

Fort peu sensibles, les indigènes assistent à la mort de leurs proches sans témoigner le moindre regret. L'usage veut même que si le malade cesse de manger pendant trois jours, on lui arrache le reste de la vie. C'est presque toujours un fils, un père ou un parent rapprochée qui se charge de cette généreuse exécution.

[...] L'installation en Nouvelle-Calédonie ne rencontre qu'un obstacle : ce sont les indigènes, qui résistent encore difficilement è la tentation de la chair, c'est-è-dire au cannibalisme. Mais il est prouvé que leur chiffre diminue dans une proportion des plus rassurantes, et qu'à la fin du siècle on montrera dans les foires les derniers survivants des Kanaks.

Au reste les Néo-Calédoniens sont peu redoutables : un Français, armé d'un fusil chassepot, tiendrait en respect cent indigènes, - et la seule apparition d'une frégate en mer protège les étrangers qui s'aventurent à l'intérieur. »

Commentaires : L'Illustration ne cache rien sur le génocide entrepris en Nouvelle-Calédonie. On trouve là un exemple d'application des thèses du darwinisme social qui considère que la destruction des races inférieures est inévitable, que c'est le corollaire du progrès et que la véritable compassion des races supérieures consiste à les y aider. Ce texte est une illustration française de l'idéologie génocidaire européenne décrite par Sven Lindqvist dans « Exterminez toutes ces

brutes »[89].

Sources :
Richard Cortambert, La Nouvelle Calédonie et les Néo-Calédoniens, L'Illustration, numéro 1482, 22 juillet 1871, numéro 1483 29 juillet 1871 dans l'illustration reliée, Tome LVIII, 1871, 2ème semestre page 63, 75.

15 juillet 1099 : Sac de Jérusalem par les Croisés (Palestine)

A la suite de l'invasion de l'Asie Mineure par les Turcs seldjoukides aux dépends de l'Empire byzantin et de la prise de Jérusalem (1077), le pape Urbain II appelle à la Croisade au concile de Clermont en 1095. La Croisade en Terre Sainte assurait à celui qui partait le pardon de ses péchés, donc le salut éternel.

Plusieurs expéditions se succéderont. En 1097 part la croisade des « Chevaliers », formée de chevaliers francs venant principalement de la France actuelle et dirigée par le légat du Pape, Adhémar de Monteil, évêque du Puy. Elle récupère les restes de la première vague appelée « Croisade populaire » ou « Croisade des pauvres gens ». Elle est très modestement aidée par Alexis Comnène, l'empereur grec de Constantinople. Après la victoire de Dorylee sur les Turcs, les Croises assiègent Antioche durant plus de six mois. Ils ont beaucoup de pertes. Ils souffrent de la faim et de la soif. Ils se livrent è des exactions : « A Maara, les nôtres faisaient bouillir les païens adultes dans les marmites, ils fixaient les enfants sur des broches et les dévoraient grillés. » écrit Raoul de Caen. Et l'Anonyme : « D'autres découpaient la chair des cadavres en morceaux et les faisaient cuire pour les manger. » Pour les Turcs, les Francs resteront des anthropophages.

Quand ils assiègent Jérusalem, les Croises ne sont plus que douze mille alors qu'ils étaient de cent è cent cinquante mille au départ. Quand ils pénètrent dans la ville, ils sont saisis d'une « divine » fureur contre les Infidèles. Dans les Gesta Francorum, l'Anonyme écrit : « Certains de nos hommes (et c'était miséricorde) coupaient la tête de leurs

[89] édition Le Serpent à plumes, 1998

ennemis ; d'autres leur décochaient des flèches, les faisant tomber des tours ; d'autres encore prolongeaient leurs tortures en les livrant à la flamme. On pouvait voir dans les rues de la ville des monceaux de têtes, de mains et de pieds. Il fallait se faire un chemin à travers les cadavres d'hommes et de chevaux. Mais c'était là peu de choses comparé à ce qui arriva près du temple de Salomon ... Si je dis la vérité [sur ce qui s'y passa], elle dépassera ce qu'il vous est possible de croire. Qu'il me suffise donc de dire ... que les hommes chevauchaient dans le sang, qui leur montait aux genoux et à la bride. »

Quarante mille personnes soit la quasi-totalité de la population, femmes et enfants compris, sont extermines en deux jours les 15 et 16 juillet[90]. Les Juifs de Jérusalem sont autant victimes des exactions des Croises que les Musulmans : toute la communauté juive de Jérusalem périt dans les flammes de la synagogue. Dans la vallée du Rhin ils avaient déjà été la cible de l'ardeur sacrée des pèlerins.

De nombreuses autres expéditions militaires déclenchées par les papes suivront.

Commentaires : Les Croisades sont une guerre commandée pour des motifs religieux par le Pape (la théologie de la « guerre juste » existe depuis le IVème siècle). Elles ont profondément marque l'Europe et la France en tout premier lieu. On y voit apparaitre la notion d'Occident chrétien oppose è l'Orient sémite, cette opposition n'étant pas seulement idéologique mais aussi militaire. L'image de l'ennemi, le Juif ou l'Infidèle musulman s'y constitue. Ce sont les débuts de l'antisémitisme. L'esprit de Croisade est une composante importante de l'idéologie militaire française qui a perdure jusqu'è nos jours si l'on pense à la guerre d'Algérie, à l'affaire de Suez en 1956 ou au partage de l'Empire turc entre la France et le Royaume-Uni après 1918. Le militaire français ne défend pas seulement la France, mais également les Lieux Saints et l'Occident chrétien vis à vis du monde non européen. Les Croisades virent aussi le pouvoir d'Etat français (certes embryonnaire) représente par Philippe Auguste et Saint Louis, s'associer étroitement avec l'Eglise. La collaboration entre missionnaires et armée française pour évangéliser-coloniser les païens ne fut que la continuation des

90 Oldenburg, page 155-157

Croisades. On rétorquera que la France eut souvent une politique opposée à celle de l'Eglise, soutenant parfois la Sublime Porte, mais la collaboration avec l'Eglise était encore bien vivante avec Napoléon III qui se voulait « défenseur » des chrétiens du Liban et la IIIème République laïque ne rompit jamais avec l'Eglise outre-mer. Les Croisades furent le lieu où tuer, massacrer, n'était en rien condamnable, bien au contraire. La lutte de la Croix contre le Croissant et l'Evangélisation des païens, pour lesquelles l'Eglise militait activement, permirent de commettre des massacres en toute bonne conscience. N'est-il pas écrit : « Dieu le veut » sur le socle de la statue de Pierre l'Ermite, prédicateur de la 1ère Croisade, à Amiens ?

Sources : Amin Maalouf, Les croisades vues par les arabes, J.C. Lattès, 1983 ; Zoe Oldenburg Les Croisades, Gallimard, 1965 ; Jonathan Riley-Smith, Les Croisades, Pygmalion, 1990 ; Arno Mayer, La "solution finale" dans l'histoire, La Découverte, 1990, page 43-49.

19 juillet 1972 : Planter du blanc (Nouvelle-Calédonie)

Dans une lettre du 19 juillet 1972, Pierre Messmer, Premier ministre, écrit ceci à Monsieur Deniau, secrétaire d'état aux DOM-TOM :

« La Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants.

Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste des populations autochtones [...]

A court et moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés.

A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de

femmes et d’enfants. [...] »

Cette lettre est à rapprocher des propos du géographe Augustin Bernard au début de ce siècle, rapportes par A. Bensa :

« Il est hors de doute que les indigènes de la Nouvelle-Calédonie sont en voie de disparaitre et qu'il faudra bientôt parler d'eux au passé. La vie civilisée et la vie sauvage semblent incompatibles sur le même sol. La Nouvelle-Calédonie présente même ce phénomène assez curieux, que le climat convient mieux aux nouveaux venus qu'aux anciens occupants du sol, aux Européens qu'aux Canaques. »

et de ce livre de géographie pour classe de 3ème de Schradec & Gallouedec daté de 1914 :

« La Nouvelle-Calédonie [...] son climat, humide et doux, convient aux Européens qui s'y sont bien acclimatés [...] elle peut devenir une colonie de peuplement [...] La population s'élève ù 62 000 habitants. Elle comprend 1°) des indigènes, les Canaques, qui comptent pour la moitié environ et qui sont en voie de disparition ; ils étaient très arriérés et pratiquaient même le cannibalisme ù l'arrivée des Européens. »

Commentaires : La lettre de P. Messmer se situe dans la droite ligne d’une pensée coloniale qui envisage le génocide de la population originaire en toute bonhomie[91]. Certes, malgré la répression, la spoliation des terres, la mise en réserve, les maladies, les Canaques n’ont pas disparu. En 1989, ils sont 74 000 et constituent 44,8% de la population (17% de la population est formée des familles de travailleurs importes des pays voisins). Ils disposent de 13.5% des terres alors que les européens en disposent de 24,6%. Le but n’est plus leur éradication mais de maintenir leur sujétion politique. Dans ce contexte, J.M. Kohler peut écrire : « Le recours au suffrage universel permet de conserver et de justifier le statu quo colonial en des termes idéologiques et institutionnels qui paraissent irréfutables en régime démocratique. »

Sources :

AISDPK, Kanaky Indépendance : Les données de l’indépendance kanake N° 2 page 3 ; Alban Bensa, Nouvelle-Calédonie, un paradis dans la tourmente, Découvertes, Gallimard, 1990 ; Schradec & Gallouedec, Géographie élémentaire de la France, Classe de 3ème

[91] Dans le même esprit voir 15 juillet 1871 dans ce calendrier

Hachette, 1914, (Conforme aux programmes officiels du 31 mai 1902) page 259 ; Jean-Marie Kohler, Les contradictions coloniales de la démocratie néocalédonienne, Le Monde Diplomatique, juillet 1987.

20 juillet 1948 : Le dirigeant des insurgés du Sud, Michel Radaoroson est tué (Madagascar)

De juillet à septembre 1947, malgré une résistance acharnée, l'insurrection de Madagascar recule. La saison des pluies à partir d'octobre lui accorde un répit. Mais avec la saison sèche, la chasse à l'homme reprend.

Dans le Sud, Radaoroson est tué le 20 juillet 1948. Dans le centre, Victorien Razafindrabe est fait prisonnier le 2 septembre et mourra en prison peu après. Fin 1948, le général Garbay peut estimer que l'insurrection est vaincue.

Les tirailleurs sénégalais ont formé le gros des troupes de la répression de l'insurrection de 1947 qui fera d'après le général Garbay, commandant en chef, 89 000 morts.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, page 121.

25 juillet 1943 : Répression de l'émeute de Philippeville (Algérie)

Une émeute éclate à Philippeville (Skikda). La répression qui s'ensuivit, exécutée par les tirailleurs sénégalais, fait une trentaine de morts parmi la population « musulmane ». Selon Ferhat Abbas, « les officiers français, mécontents de l'accueil qu'ils avaient trouvé en Tunisie, humiliés devant les officiers américains et anglais, retournèrent leur hargne contre les Algériens et poussèrent les soldats noirs à l'émeute. »[92]

Sources : Boucif Mekhaled, Chroniques d'un massacre : Sétif,

[92] F. Abbas, Guerre et révolution d'Algérie, Julliard, 1962, T1, La nuit coloniale, page 148

Guelma, Kherrata, page 44.

28 juillet 1885 : Jules Ferry : « Les races supérieures ont un droit sur les races inférieures » (France)

Voici quelques arguments que Jules Ferry, qui a dû démissionner de son poste de premier ministre en mars, tient devant les députés le 28 juillet 1885, tels qu'ils sont transcrits au Journal Officiel. Ils constituent les fondements de la pensée coloniale de la IIIème République :

« La première forme de la colonisation, c'est celle qui offre un asile et du travail au surcroît de population des pays pauvres ou de ceux qui renferment une population exubérante [...]

Mais il y a une autre forme de colonisation, c'est celle qui s'adapte aux peuples qui ont, ou bien un excédent de capitaux, ou bien un excédent de produits. [...] Les colonies sont pour les pays riches un placement de capitaux des plus avantageux. [...] Dans la crise que traversent toutes les industries européennes, la fondation d'une colonie, c 'est la création d'un débouché.]...]

Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis à vis des races inférieures [...] [Remous sur plusieurs bancs à l'extrême gauche] parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont un devoir de civiliser les races inférieures. [...]

Ces devoirs ont souvent été méconnus dans l'histoire des siècles précédents, et certainement quand les soldats et les explorateurs espagnols introduisaient l'esclavage dans l'Amérique centrale, ils n'accomplissaient pas leur devoir d'hommes de race supérieure. Mais de nos jours, je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec largeur, grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation. [...]

A l'heure qu'il est, vous savez qu'un navire de guerre ne peut pas porter, si parfaite que soit son organisation, plus de 14 jours de charbon et qu'un navire qui n'a plus de charbon est une épave sur la surface des mers abandonné au 1er occupant. D'où la nécessité d'avoir sur les mers des rades d'approvisionnement, des abris, des postes de défense et de ravitaillement. »

Commentaires : Le député Vernhes, radical de l'Hérault, lui répondit : « [...] De même que Napoléon III cherchait une diversion aux idées de liberté par des expéditions lointaines, de même la politique suivie par nos politiciens, qui se sont crus républicains et qui, pour nous, ne l'ont jamais été, cherchent également une diversion dans l'expansion coloniale, afin de faire oublier au peuple français qu'il a été vaincu et qu'il doit, non point prendre l'offensive, mais rester sur une défensive absolument logique, correcte et rationnelle [...] »

Charles André Julien y voit « le premier manifeste impérialiste qui ait été porté à la tribune ».

Ces propos sur les races supérieures et inférieures sont la définition même du racisme, ils ouvrent la voie à des actes génocidaires, surtout sortant de la bouche du père de l'école publique laïque et obligatoire

Sources : Jean Suret-Canale, Afrique Noire, Géographie, Civilisations, Histoire, Editions Sociales, page 244.

29 juillet 1949 : Un officier français : « On tourne et le prisonnier crache. » (Vietnam)

Pierre Vidal-Naquet rapporte que la torture fut employée pendant la guerre d'Indochine, non peut- être systématiquement, mais très largement quand même. Il cite le reportage en Indochine de Jacques Chégaray paru dans Témoignage chrétien, le 29 juillet 1949 :

Dans un petit poste à Cholon, il voit quelque chose comme un crâne humain sur le bureau d'un adjudant « jovial et sympathique ». « - Ce n'est pas un vrai ..., demandais-je.

- Quoi ? ce crâne ! Mais si bien sûr. Un sale Viet, vous savez, c'est moi qui lui ai coupé la tête. Il criait... il fallait l'entendre ! Vous voyez, ça me sert de presse-papier. Mais quelle affaire pour enlever la chair. Je l'ai fait bouillir quatre heures ; après j'ai gratté avec mon couteau ... »

Quinze jours plus tard à Phul-Cong au Tonkin,

Un jeune officier français lui fait visiter le PC de la compagnie :

« Ici, [...], c'est mon bureau. Table, machine a écrire, lavabo et là, dans le coin, la machine à faire parler.

Comme j'ai l'air de mal comprendre, il ajoute :

- Oui, la dynamo, quoi ! C'est bien commode pour l'interrogatoire

des prisonniers. Le contact, le pâle positif et le négatif ; on tourne et le prisonnier crache. »

Chégaray ajoute :

« On pourrait multiplier à plaisir les faits de cet ordre. [...] Ce qui m'a frappé dans cette torture, c'est qu'elle est admise, reconnue, et que nul ne s'en formalise. Dans les trois cas cités plus tôt, je me suis présenté comme "journaliste de France". [...] Mais, chaque fois, on m'a présenté la chose comme normale, si normale, qu'on ne songeait jamais à la cacher. »

Un colonel qu'il interroge au sujet de la torture, la justifie par les cruautés des « Nha-Qués » (terme péjoratif pour désigner les Vietnamiens) et formule le raisonnement qui permettra à notre pays « civilisé » de commettre toutes les horreurs :

« Et puis vous savez, dans les combats de guérilla, l'importance des renseignements. Un prisonnier qui avoue l'endroit précis où il a caché une mine piégée, c'est la vie de dix gars de chez nous qui est sauvée. Il faut y songer. [...] La vie de dix jeunes français ne vaut-elle pas une heure d'interrogatoire ? »

Sources :

Pierre Vidal-Naquet, La torture dans la république, Maspero, Paris, 1983, page 17 ; Pierre Vidal-Naquet, Les crimes de l'armée française, La Découverte, 2001, p. 15-20.

Août

6 août 1870 : Sacrifice des tirailleurs à la bataille de Froeschwiller (Algérie)

Olivier Pain décrit ainsi le rôle des spahis algériens durant la guerre de 1870 : « [Le 4 août devant Wissembourg], surpris dans sa position par l'armée du prince royal, forte de 180.000 hommes, le général Douay [sous les ordres de Mac-Mahon], avec ses 9000 hommes n'hésite pas et livre combat. [...] Les régiments algériens montent à l'assaut des hauteurs : le 1er Turcos, sous les ordres de l'adjudant-major Bertrand, fait des prodiges ; un autre bataillon algérien, commandant Lammerz, couvre la ville pendant la défaite. Les cadavres jonchent le sol de toutes parts. Les indigènes vaincus, blessés, ne lâchent pas pied.

Ecrasés par la mitraille, désarmés, ils combattent encore. C’est avec les dents qu’ils déchirent maintenant l’ennemi qui les cloue, à coups de baïonnette, sur le sol. L’héroïsme des Arabes tués, blessés ou faits prisonniers, en ces journées de Wissembourg et de Woerth, sauva d’un désastre, d’une boucherie sans précédent le gros de notre armée française. »

On lit dans le livre d'histoire d'Albert Malet :

« L’armée française, battue le 4 à Wissembourg, est refoulée de Woerth par l’armée du Prince Royal de Prusse. Pour couvrir sa retraite Mac-Mahon sacrifie ses dernières troupes de réserve. Alors apparurent les tirailleurs algériens. Ils avaient combattu l’avant-veille toute la journée à Wissembourg. Ils étaient 1700. Déployés en ligne, comme à la parade, sans tirer un coup de feu, criant d’une seule voix : « A la baïonnette ! », ils s’élancèrent. Rien ne tint devant eux. En quelques minutes, ils reprennent les pièces perdues, le village d’Elsasshausen et, toujours courant, poursuivaient les Allemands jusqu’à la lisière d’un bois. La, contre un ennemi bien à couvert, leurs charges, trois fois renouvelées, furent vaines. Quand les tirailleurs, décimées par la mitraille, se retirèrent, ils laissèrent sur le terrain 800 hommes, la moitié de leur effectif. La charge des tirailleurs, la résistance acharnée de quelques débris de régiment..., permirent la retraite sur Reichshoffen. »

Fin décembre 1870, Gambetta, ministre de la Guerre donne l'ordre de mobiliser les spahis d'Algérie et de les embarquer aussitôt à destination de Marseille. Les spahis d'Aïn Guetar, près de la frontière tunisienne, se mutinent les premiers. Ils refusaient d'aller combattre en Europe ou déjà nombre des leurs avaient laissé la vie. Les mutineries des spahis sont le prélude è la révolte qui éclate le 23 janvier 1871 en Algérie.

Sources : Mehdi Lallaoui, Kabyles du Pacifique, Au nom de la mémoire, 1994, page 16-24 ; Albert Malet, Histoire de France 1789 à 1875, Hachette, 1921, page 486.

7 août 1928 : « Les travaux du chemin de fer Congo-Océan se poursuivent avec méthode. » (Congo)

Une note annonce que « Le Crédit Foncier de l’Afrique Equatoriale

Française a été constitué, le 7 aout 1928. Son siège social est à Brazzaville. Il a pour objet les prêts hypothécaires et toutes opérations immobilières urbaines ou rurales en Afrique Française. » Apres des informations financières, la note ajoute : « Le merveilleux développement de l'Afrique Occidentale Française durant ces dernières années est connu de tous. De son côté, l'Afrique Equatoriale Française, qui avait connu, avant, pendant et depuis la guerre, des moments difficiles, marqués par une situation économique peu favorable, a depuis 1924, progressé rapidement ; les travaux du chemin de fer Congo-Océan, poursuivis avec méthode, ont amené une grande activité commerciale dans tout le pays. Le budget général, en 1928, s'élevait à 27.038.165 fr, entièrement équilibré par les ressources locales. [...] »

En raison des chutes du Congo, les Français doivent utiliser le chemin de fer Léopoldville-Matadi, construit en face par les Belges pour le transport au départ et en direction de l'océan. Le gouverneur général Victor Augagneur entreprend en 1921 la construction du chemin de fer Brazzaville-Pointe Noire ou Congo-Océan (CFCO) long de 502 kilomètres. Le gouverneur Antonetti poursuit le projet avec une méthode qui n'est pas indiquée dans la littérature financière ci-dessus, et le chemin de fer sera inauguré en 1934.

L'Encyclopedia Universalis rapporte que sa construction aurait dit-on « coûté un homme par traverse » et que le CFCO reste une des réalisations africaines de la France qui ont soulevé le plus grand nombre de polémiques. Mais conclut par cette pirouette : « son achèvement coïncide avec l'entrée du Congo dans le monde moderne. »

La méthode employée pour construire le chemin de fer ? Elle est décrite par Albert Londres dans Terre d'Ebène, d'après ce qu'il a vu en avril 1928. Le chantier fut confié à la compagnie de travaux publics Les Batignolles. Huit mille hommes sont mis è sa disposition. Ceux-ci se faisant rares dans le Moyen-Congo vide par les concessionnaires, on recrute du Congo è la Sanga, de la Sanga au Chari, et jusqu'au Tchad. Les recrutées embarquaient sur des chalands, trois cents par trois cents, on entasse la cargaison humaine dessous et dessus. Il en glisse. Le chaland continue. Sur trois cents, il en arrive deux cent soixante. Ils restent sur la berge, on n'avait pas prévu de camp. Au lieu de les amener à Pointe Noire par le chemin de fer belge, ils doivent s'y rendre à pied. Le ravitaillement est aléatoire.

Comment était organisé le chantier ? « J'ai vu construire des chemins

de fer, écrit Albert Londres, on rencontrait du matériel sur les chantiers. Ici que du nègre ! Le nègre remplaçait la machine, le camion, la grue ; pourquoi pas l'explosif aussi ?

Pour porter les barils de ciment de cent trois kilos « les Batignolles » n’avaient pour tout matériel qu'un bâton et la tête de deux nègres ! [...]

J'arrivai au sentier de fer. La glaise était une terre anthropométrique ; on n’y voyait que des empreintes de doigts de pied. La, trois cents nègres des Batignolles frappaient des rochers è coups de marteau. C'était la grande hurle. Des capitas transmettaient des ordres idiots avec fureur [...] le tout scandé des ordinaires « Allez ! Saras, allez ! » [...] Les capitas et les miliciens tapaient sur les Saras à tour de bras. Et les Saras, comme par réflexe, tapaient alors sur les rochers ! [...] Les Saras me regardaient avec des yeux de chiens souffrants comme si je leur apportais de l'huile pour adoucir les brulures de leur dos ! [...] Epuisés, maltraités par les capitas, loin de toute surveillance européenne, blessés, amaigris, désolés, les nègres mouraient en masse. [...] C'était la grande fonte des nègres ! [...] D'Ouesso sur la Sanga, cent soixante-quatorze hommes furent mis en route. Quatre-vingt arrivèrent à Brazzaville, soixante-neuf sur le chantier. Trois mois après, il en restait trente-six. »

Il fallait à nouveau recruter des hommes pour « la machine ». Les hommes fuient les villages visités par les recruteurs. Des villages entiers sont punis.

« Il faut accepter le sacrifice de six è huit mille hommes, disait M. Antonetti, ou renoncer au chemin de fer. Le sacrifice fut plus considérable. A ce jour, cependant, il ne dépasse pas dix-sept mille. Et il ne nous reste que trois cents kilométrés de voie ferrée à construire ! » Plus loin, Albert Londres écrit : « Je pensais qu'entre octobre 1926 et décembre 1927, trente mille Noirs avaient traversé Brazzaville « pour la machine » et que l'on n’en rencontrait que mille sept cents entre le fleuve et l'océan ! »

Gilbert Comte donne dix-huit mille morts en tout soit trente-six par kilometre. Cette estimation est certainement en deçà de la réalité.

André Gide, écrit en annexe de son Voyage au Congo de 1926 : « l'envoi d'une commission d'enquête [par Léon Perrier, ministre des Colonies], aussitôt qu'il fut avisé de l'inquiétante mortalité parmi les indigènes réquisitionnés pour le chemin de fer de Brazzaville à Pointe Noire, témoignait d'un zèle humanitaire efficace et qui ne se payait pas

de mots. »

A ce propos, Albert Londres relate le « spectacle » organise pour la visite de M. Lasnet, inspecteur général du service de sante envoyé par le ministère de la rue Oudinot, « Vous veniez sur la foi des méchants qui prétendaient que les nègres mouraient sur les chantiers des « Batignolles » ? On allait vous montrer comment on les traitait. Le jour où vous déebarquiez èa Pointe-Noire, des détachements modèles se formaient à Brazzaville. En même temps, les chefs de chantier du Mayombe cachaient les malingres dans la forêt [...]. Chacun fut revêtu d'un costume kaki que, depuis huit jours, on confectionnait en hâte. On leur donna une couverture d'un kilo cinq cents grammes, une musette garnie d'une assiette, d'une cuiller, d'un paquet de thé ! Puis un savon et une serviette. [...] »

Sources : Albert Londres, Terre d'Ebène, Albin Michel, 1929, Arléa, 1998 ; Gilbert Comte, L'empire triomphant, Denoël, 1988, page 313-316.

8 août 1899 : Les tirailleurs sont payés avec des captifs (Soudan)

Le lieutenant Meynier, qui accompagnait le colonel Klobb quand celui-ci fut tué par les tirailleurs de Voulet, commandant la mission Afrique Centrale, écrit :

« Le malheur est qu'on ne trouve plus de tirailleurs réguliers depuis que ce néfaste X... a inventé de payer ses irréguliers avec des captifs. Il fait la traite, tout simplement. En arrivant devant un village, qu'il se soumette ou non, il le « casse ». « Casser » un village, cela veut dire emmener comme captifs tout ce qu'on peut trouver en bétail humain. Avec cela, complication de massacres épouvantables, relâchement de la discipline. Tous les huit jours, parait-il, les auxiliaires exigent leur captif pour avancer. »

Sources :

P. Vigné d'Octon, La Gloire du sabre, Paris, Flammarion, 1900 ; cité par Jean Suret-Canale, Afrique Noire, Occidentale et Centrale, Editions sociales, 1968, page 273-274.

8 août 1951 : Henri Martin, ancien résistant FTP, condamné à 5 ans de prison pour « tentative de démoralisation de l’armée. > (Vietnam)

Henri Martin ex F.T.P.[93] s'est engagé dans la Marine pour combattre les Japonais à la fin 1945. Il constate qu'il est mobilisé non contre les fascistes mais contre les Indochinois qui revendiquent leur liberté, et se retrouve sur un bateau, en compagnie de vichystes qui ont fait le coup de feu contre les gaullistes à Dakar et de GMR, milices de Pétain qui pourchassaient les résistants. Les cadavres qu'ils voient flotter sur l'eau, en Indochine, ne sont pas des gens assassines par des pillards mais de malheureux paysans tués par la Légion étrangère (composée de 40 % d'allemands, évitant ainsi les camps de prisonniers) qui massacrait et brulait des villages. Le 14 avril 1946, il voit les habitants de Haiphong mourir de faim. Redescendu dans le Sud, son bateau participe avec l'aviation au blocus du Nord en coulant les jonques qui transportent du riz depuis le Sud. « Je me souviens quand on a tué le petit même [...] C’était des civils avec un bébé [...] Je conduisais le canot [...] C’est moi qui ai amené la mort avec deux fusils-mitrailleurs. C’est une complicité d’assassinat. » Il participe au bombardement de Haiphong du 23 novembre 1946.

Revenu en France en décembre 1946, il distribue des tracts à Toulon invitant les marins à réclamer la cessation des hostilités en Indochine. Il est arrêté et condamné à 5 ans de prison et à la dégradation militaire.

Le PCF prend sa défense ainsi qu'un collectif d'intellectuels dont Jean-Paul Sartre qui publie, fin 1953, le livre L’affaire Henri Martin ou Prévert écrit ceci :

Entendez-vous
Entendez-vous gens du Vietnam
entendez-vous dans vos campagnes
dans vos rizières dans vos montagnes...
Ces êtres inférieurs
ne savaient haïr que la haine
ne méprisaient que le mépris
Mais

[93] Francs Tireurs et Partisans, résistants communistes contre l’occupation allemande

il y avait aussi et venant de très loin
les Monopolitains
ceux de la Metropole et de l'appât du gain

Négociants trafiquants notables résidents avec les légionnaires les expéditionnaires et les concessionnaires et les hauts commissaires
Et puis les missionnaires et les confessionnaires venus là pour soigner leurs frères inferieurs venus pour les guérir de l'amour de la vie cette vieille et folle honteuse maladie ... Et la misère était cotée en Bourse sous le couvert
et dans les plis et replis du pavillon tricolore
... Soudain
sont emportés dans les rapides de l'Histoire
leurs bateaux de papier monnaie
et comme dans les livres d'histoire importés de la métropole on proclame au Viêt Nam les Droits de l'homme
...Et les Grands Planteurs d'Hevéas les Seigneurs de la Banque d'Indochine et les Grands Charbonniers du Tonkin
en appellent sans plus tarder à la Quatrième République empirique apostolique et néo-démocratique
Alors
la fille aînée de l’Eglise
son sang ne fait qu'un tour
Un pauvre capucin et grand amiral des Galères arrive àa fond de train par la mer
et après avoir fait les sommations d'usage
Ceci est mon corps expéditionnaire
Ceci est votre sang
à coup de droit canon il sermonne Haiphong
des anges exterminateurs accomplissent leur mission et déciment la population Simple petit carnage présages dans le ciel
sévère mais salutaire leçon
Et vogue la galère
après avoir bien joué son beau rôle dans l'Histoire l'Amiral se retire dans sa capucinière
en dédaignant la gloire
...
Et le temps fait semblant seulement de passer le temps du halte-là reste

là l'arme au pied les temps des cerisiers en fleurs arraches a la terre et volatilises Et malgré d'inquiétantes menaces de paix les gens du trafic des piastres fêtent toutes les fêtes et sans en oublier
...
Cependant que très loin on allume des lampions des lampions au napalm sur de pauvres paillotes et des femmes et des hommes des enfants du Viêt Nam dorment les yeux grands ouverts sur la terre brulée et c'est comme Oradour
c'est comme Madagascar et comme Guernica et c'est en plus modeste tout comme Hiroshima

Commentaires : L'amiral d'Argenlieu était un religieux de l'ordre des Carmes.

Sources : Jacques Prévert, Œuvres complètes, La Pléiade, pages 651, 1321(©Editions Gallimard) ; Jean-Luc Einaudi, Vietnam ! La guerre d'Indochine 1945-1954, Le Cherche-Midi, 2001, p. 93-107.

13 août 1730 : Dictionnaire de Trévoux : « Les Nègres vendent quelquefois leurs propres femmes » (France)

Le dictionnaire Universel François et Latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, publié par les Jésuites[94], contient la définition suivante du mot nègre :
« Nom propre de peuple, habitant, originaire de la Nigritie. Aethiops, Niger, Nigra, Nigrita. Le nom de Négre n'est pas aujourd'hui synonyme d'Ethiopien, comme il le pourroit etre en parlant de l'Antiquité. L'Ethiopie ne s'etend pas autant que la Nigritie. Nous n'appelons Ethiopiens que les peuples qui font au midi de l'Egypte, & au levant des Négres. Les Négres vendent aux Espagnols, aux Portugais & aux Hollandois, non-feulement ceux de leurs voisins qu'ils peuvent attraper, mais quelquefois leurs propres femmes & leurs enfans. Ils font noirs, mais davantage vers le midi du Niger, que vers le nord ; ils passent pour robustes, mais ignorans, laches, & paresseux, & moins farouches que

94 approuvé à Paris le 13 Août 1730, d'où la date choisie. La typographie d'époque est respectée.

les peuples de la Barbarie, du Bidulgerid & du Zaara. La plupart fuiyent le Mahometisme, les autres font païens ; il y en a même qui n'ont presque aucun sentiment de religion. Au Pérou il eft expréssément défendu aux Noirs & aux Négresses d'avoir aucune communication personnelle avec les Indiens & les Indiennes, fous peine aux males d'être mutilez des Parties naturelles ; & aux Négresses d'être rigoureusement fustigées. »

Sources : Dictionnaire Universel François et Latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Nancy, chez Pierre Antoine, 1734, Tome IV.

20 aout 1953 : Déposition du sultan Mohammed V (Maroc)

En 1927, Mohammed V est choisi par la France comme sultan du Maroc au détriment de ses deux frères ainés. Sous Vichy il refuse d'appliquer les mesures antijuives et de s'opposer au débarquement anglo-américain. Encourage par les Américains et l'émergence de la Ligue arabe, il laisse paraître en 1945 sa sympathie pour la cause de l'indépendance soutenue par l'Istiqlal, le parti nationaliste. En 1947, è la suite des massacres de Casablanca, le Sultan, dans son discours de Tanger, omet de parler de l'action civilisatrice de la France et évoque la Ligue arabe. Bidault, déclare au Conseil des ministres du 14 mai 1947, après le départ des ministres communistes : « Cet homme [le sultan], dont le passé jusqu'à maintenant est pénible, est hostile à la France et vient de le manifester. Il faut le remettre dans le creux. » Bidault oublie aussi que de Gaulle a fait Mohammed V Compagnon de la Libération pour le rôle des troupes marocaines dans la campagne d'Italie et la libération de la France. Le gouvernement remplace le résident Labonne, trop libéral, par le général Juin qui prend des mesures « sévères ». En 1952, ce dernier mobilise les tribus berbères et le pacha de Marrakech, le Glaoui contre le sultan. Le général Guillaume, qui succède à Juin dépose le sultan, sous le gouvernement Laniel, dans lequel Bidault détient le portefeuille des Affaires étrangères. Le sultan est déporté en Corse puis à Madagascar en 1954. Il est remplacé par son cousin Ibn Arafa, en violation du traite de 1912 qui exclut l'administration directe, pratiquée de fait par le protectorat.

Les nationalistes engagent la lutte armée, avec des attentats et une reprise de la guérilla dans le Rif. La France réprime et les colons font du contre-terrorisme.

Pris par la guerre d'Algérie, le gouvernement Edgar Faure rappelle, en 1955, Mohammed V qui fait un retour triomphal au Maroc. La France reconnaît l'indépendance du Maroc le 3 mars 1956 et l'Espagne, le 7 avril.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Decouverte, 1994, p. 136, 160, 163.

20 août 1955 : Exécutions sommaires à El-Halia (Algérie)

Paul Aussaresses, ancien résistant, fondateur du service Action du SDECE, vieil ami de Jacques Foccart, est affecté comme officier de renseignement au 1er RCP a Philippeville. En relation avec la police locale et utilisant des méthodes « spéciales », il apprend qu'une attaque est organisée par Zighoud Youssef. Les rebelles et gens des campagnes qui surgissent le 20 aout vers midi dans Philipeville, faiblement armés, et accompagnés de femmes et enfants sont massacrés à l'arme automatique. L'armée déplore deux tués les algériens cent trente-quatre, d'après Aussaresses. Selon Yves Courrière l'armée perd 12 soldats. Des civils européens sont tuées.

A la mine de fer d'El-Halia à 20 km à l'Est, la surprise est par contre totale. Encadrés par les hommes de Zighoud, les ouvriers arabes se sont attaquées aux familles européennes avec qui ils vivaient en parfaite entente. Les troupes envoyées pour dégager la mine font quatre-vingt tués chez les « fellaghas » et soixante prisonniers. On retrouve trente-cinq cadavres d'européens (71 d'après Courrière) et quinze blessés. Le lieutenant Nectoux téléphone à Mayer commandant le 1er RCP.

« Mayer : Vous avez des prisonniers ?

- Oui, à peu près soixante. Qu'est-ce que j'en fais mon colonel ?

Mayer : Quelle question ! Vous les descendez, bien sur ! [...]

Un quart d'heure après, Nectoux arrive avec des camions.

- C'est quoi, tous ces camions, Nectoux.

- Ben, je suis venu avec les prisonniers, mon colonel, puisque vous

m’avez dit de les descendre.

Prosper [Mayer] et moi [Aussaresses] avons réprimé un rire nerveux [...]. Je me suis tourné vers Nectoux :

- C’est parce que vous êtes bourguignon, Nectoux, que vous ne comprenez pas le français ?

[...] J’ai dit au colonel que j’allais m’en occuper./...] J’ai pris un homme pour l’interroger moi-même. C’était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d’un de ses ouvriers français. [...] Je lui ai répondu en arabe :

- Je ne sais pas ce qu’Allah pense de ce que tu as fait mais maintenant tu vas aller t’expliquer avec lui. Puisque tu as tuée des innocents, toi aussi tu dois mourir. C'est la règle des parachutistes.

J’ai appelé Issolah :

- Emmène-le, il faut l’exécuter immédiatement ! Pour les autres va me chercher Bébé.[...]

Bébé c’était un adjudant de la Résistance. [...]

Aussaresses dit a Bébé :

«- Aujourd’hui, j’ai un travail pour vous. Allez chercher tous vos hommes avec leur PM et tous les chargeurs pleins que vous pourrez trouver.

J’ai fait aligner les prisonniers, aussi bien les fels que les ouvriers musulmans qui les avaient aidés. Au moment d’ordonner le feu, Bébé était nettement moins chaud. [...] J’ai été obligé de passer les ordres moi-même. J’étais indifférent : il fallait tuer, c’est tout, et je l’ai fait.

Nous avons feint d’abandonner la mine.[...]

Quelques jours plus tard, comme on pouvait s’y attendre, les fellaghas sont revenus. Une fois prévenus par nos guetteurs, nous y sommes montées avec le premier bataillon. Nous avons fait une centaine de prisonniers qui ont été abattus sur le champ.

Il y a eu d’autres exécutions sur mon ordre après la bataille de Philippeville. Nous avions capturée environ mille cinq cents hommes. [...]

Bien sûr, parmi ces prisonniers, il y avait des montagnards, des types de la campagne qu’on avait enrôlés de force. Souvent nous les connaissions. Ceux-là, nous les avons vite libérés. Mais il y avait les autres [...] Une fois que nous les avions interrogés et que nous en avions tiré tout ce que nous pouvions, que fallait-il en faire ? [...] Mais sachant qu’il s’agissait d’éléments irrécupérables, chacun préférait me les

laisser pour que je m'en occupe. [...] Alors, j'ai désigné des équipes de sous-officiers et je leur ai donné l'ordre d'aller exécuter les prisonniers. »

Les milices du maire de Philippeville Benquet-Crevaux, armées par les soins d'Aussaresses vengeront les morts européens.

« A Philippeville, il y aura plus de 2 000 morts algériens dans les quinze jours qui suivent le 20 août » écrit Yves Courrière[95] qui compte 12 000 victimes algériennes de la répression dans le Constantinois.

Massu en visite à Philippeville peu après et découvre les talents du capitaine Aussaresses. Il l'appellera auprès de lui en janvier 1957 pour transposer à Alger sa méthode qui fit « merveille » a Philippeville et devenir « le chef d'orchestre de la contre-terreur ».

Commentaires : En mai 2001, l'opinion et en premier lieu les politiques sont très choques par ce qu'écrit Aussaresses. Les politiques sont d'autant plus gênés que ce dernier ne cesse de répéter que les ordres étaient de liquider le FLN, qu'il a commis ces tortures et exécutions pour la France. Il le montre en particulier dans l'épisode suivant[96] : « Lors de l'entrevue qu'il eut en tête à tête avec Max Lejeune [alors secrétaire d'Etat à la Défense Nationale], Massu lui dit qu'il avait appréhendé un groupe de terroristes et qu'il se demandait s'il valait mieux les remettre à la justice ou les liquider.

- Vous vous souvenez du DC3 d'Air-Atlas, l'avion de Ben Bella, le chef du FLN, et ses quatre compagnons, le 22 octobre dernier ? demanda Max Lejeune.

- Monsieur le ministre, qui ne s'en souvient pas ! fit Massu.

-C'est une affaire que je connais bien puisque le président Guy Mollet m'a laissé me débrouiller avec le général Lorillot. Lorsque le gouvernement a su que ces hommes iraient en avion du Maroc en Tunisie, il a ordonné à la chasse d'Oran d'abattre l'appareil. Si nous avons annulé cet ordre, c'est qu'au dernier moment nous avons appris que l'équipage de l'avion était français. Pour le gouvernement, il est regrettable que Ben Bella soit encore vivant. Son arrestation est une bavure. Nous devions le tuer.

Massu avait compris ce que Max Lejeune voulait dire. [...] J'allais

95 t II p. 187

96 page 152

avoir douze hommes de plus à exécuter la nuit suivante. »

Pour appuyer ces affirmations, on peut fournir beaucoup d'autres preuves. Ainsi on lit dans le programme du ministre-résident Jacques Soustelle de mai 1955 cité par Yves Courrière[97] :

« Tout rebelle pris les armes à la main doit être tué. » et ceci page 168 : « Les hommes de Beaufre capturent très vite des « supposés fellagha » et quelques membres du F.L.N., il va donc les faire remettre à la justice. Il s'entend répondre par le procureur de Tizi-Ouzou : « Vos fellagha prisonniers, que voulez- vous que j'en fasse ? Tuez-les ! » Et il apprend qu'au tout début des « événements » Mitterrand encore ministre de l'intérieur, sans l'écrire, avait dit la même chose : « Vous n'avez qu'à les tuer ». »[98]

Sources : Paul Aussaresses, Services Spéciaux Algérie 1955-1957, Perrin, 2001, p. 51-70 ; Yves Courriere, La guerre d'Algérie - Le temps des Léopards, Fayard, 1969, 113, 168, 183-189 ; Pierre Péan, L'homme de l'ombre, Eléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la Vème République, Fayard, 1990, p. 214-220.

22 août 1955 : Répression des émeutes dans le Constantinois (Algérie)

Les journées d'émeute des 20 et 21 aout 1955 dans le Constantinois constituent à bien des égards une répétition des troubles de mai 1945. Elles sont un point de non-retour.

Les émeutes paraissent avoir éclate à l'initiative de Zighoud Youssef, responsable du Nord- Constantinois dans le but de montrer la force du FLN et de contrecarrer les avances faites par Sous- telle a des Algériens modérés. Dans la zone Collo-Phillipeville-Constantine-Guelma, d'une part quelques centaines de soldats de l'ALN s'attaquent sans grand succès à des gendarmeries et des postes de police, d'autre part plusieurs milliers de paysans mal armées se lancent à l'assaut d'une trentaine de villes et villages, assassinent à coup de haches et de pioches. Il y aura

[97] II p. 113

[98] ibidem p. 168

123 morts dont 71 européens.

L'armée riposte avec promptitude. Comme en 1945, des milices privées sont constituées, à l'appel du maire de Philippeville Benquet-Crevaux, dont les harangues passionnées constituent autant d'appels au meurtre. Le bilan officiel de la répression s'établit à 1 273 morts. Nul doute qu'il est bien plus élevée et que le nombre de victimes se situe aux alentours de 12 000. Ce drame convertit Soustelle au tout-répressif, il laisse carte blanche à l'armée. Honni à son arrivée, il sera adulé par les colons. Les élus algériens modérés se rallieront au FLN.

Edouard Valery, capitaine au 3àme Régiment de Tirailleurs Algériens, témoigne : « [Au Kroubs, situe à une quinzaine de kilomètres de Constantine]. Toute la journée du 21 août, des camions militaires chargés de civils algériens arrivent à la gendarmerie : plus de cent cinquante hommes de tous âges sont entassés dans la cour, venant, semble-t-il, des régions d'Aïn-Abid et Oued-Zénati.

Un lieutenant de la subdivision de Constantine vient au Kroubs, chargé, dit-il, d'une mission de répression. Le même soir, arrivent aussi une section de la Légion étrangère commandée par un sous- lieutenant et une section de tirailleurs sénégalais appartenant au 15àme RTS. [...] Le lendemain, 22 août 1955, de très bonne heure, alerté par de longues rafales de pistolets-mitrailleurs, tirées non loin de là, en direction du sud-est et par un mouvement de camions, qui partaient de la gendarmerie ou y revenaient, je me dirige rapidement vers celle-là. Au premier coup d'œil je comprends ce que voulait dire l'expression « mission de répression » !... La cour ou étaient entassés les Algériens est vide... Le détachement de la Légion, arrivée la veille au soir, est en train d'exécuter les prisonniers, tandis que les tirailleurs sénégalais, fusil-mitrailleurs en batterie, ont pris position autour de la gendarmerie. Le drame se lit sur les visages de tous les militaires ou gendarmes que je rencontre. Le lieutenant G., commandant de la 9ème CRD [Compagnie de Réparation Divisionnaire] que je rejoins, est très pale. Avec lui, nous avons juste le temps d'empoigner et de retenir deux enfants de dix ans environ que l'on s'apprête à embarquer dans le dernier camion qui démarre avec son chargement d'Algériens. Un homme assez jeune, amputé des deux jambes, est jetée dans le camion qui roule déjà.

Le lieutenant de la CRD me fait alors, bouleversé, le récit rapide des scènes d'atrocités dont il vient d'être témoin : « Les Algériens sont

amenées par groupe d'une dizaine, au bord d'une grande fosse creusée à la hâte. Ils font leur prière et sont abattus à bout portant par les légionnaires.[...] »

Vers 8h 30, le lieutenant de la subdivision de Constantine, qui semble âtre le patron de l'« opération », revient à la CRD et téléphone devant moi à son état-major, pour rendre compte à mots à peine couverts de sa mission : « Envoyez-moi, dit-il, deux bulldozers pour les travaux de terrassement ; avec des pelles et des pioches il faudrait trop de temps. »

[...] La réalité était là dans toute sa brutalité : quarante-huit heures après les événements du 20 aout, 161 otages avaient été froidement abattus. »

Jean Mairey, directeur général de la Sûreté Nationale, dans son rapport du 13 décembre 1955 reconnaît : « Mais ils [les événements du 20 août] ouvrirent les vannes d'une répression sans discernement, tant civile que militaire. Et le plus affligeant des résultats des massacres du 20 aout se traduit aujourd'hui par une reprise des pires méthodes de police, rendues trop célèbres, hélas, par la Gestapo, et qui soulevèrent ajuste titre l'indignation des hommes civilisés. »

Sources : Bernard Droz, Evelyne Lever, Histoire de la guerre d'Algérie, Seuil-Histoire, 1982, page 7578 ; Edouard Valéry, 11 octobre 1955. Une séance ordinaire au tribunal militaire, L'Humanité, 4 janvier 2001, page 10-11 ; Pierre Vidal-Naquet, La Raison d'Etat, Les Editions de minuit, 1962, page 79.

22 août 1871 : L'Illustration : « Une sévère leçon qu'il était grand temps de donner à ces populations turbulentes et incorrigibles. » (Algérie)

Lors de l'insurrection de l'Algérie en 1871, Charles Feraud écrit du camp d'El Milia pour l'illustration : « La colonne expéditionnaire destinée à réprimer la révolte de la Kabylie orientale, était réunie le 2 août auprès de la petite ville de Milia sous les ordres du général de Lacroix, commandant la division de Constantine. Le 5, nos troupes pénétraient sur le territoire ennemi et campaient successivement a Aïn Nakhela, sur l'Oued Endja, puis à Fedj-Baïnen, après avoir infligé de

rudes châtiments aux contingents qui avaient tentée de s'opposer à leur marche. Les tribus de la confédération du Zouaràa, étaient entièrement réduites à merci, et livraient otages et amendes.

[...] Rejetés, après l'incendie de leurs villages, dans les ravins boisés de l'Oued Itéra et acculés au pied du gigantesque rocher de Sidi-Mdrouf, les insurgés éprouvaient des pertes très sérieuses. L'effet moral produit par ces sévères leçons, qu'il était grand temps de donner à ces populations turbulentes et incorrigibles, a été immense [...]

A cette même date, toutes les tribus du cercle de Gigelli et celles de la rive droite de l'Oued-el-Kebir (bas Roumel), terrifiées par les châtiments infligés au Zouar'a et à l'Oued Itéra, s'empressaient d'aller implorer la pitié et demander grâce [...] C'est ainsi qu'en peu de temps, du 2 au 22 aout, [...] toutes les tribus comprises dans la quadrilatère : Constantine, Collo, Gigelli et Mila, rentraient dans l'ordre et le devoir, qu'elles n'auront plus envie de quitter.

Il est important que le calme se fasse et que la confiance renaisse, afin que l'élément européen vienne le plus rapidement possible faire équilibre à l'élément indigène perturbateur. Le séquestre de vastes étendues de terrain permet d'espérer que ce résultat, si désirable pour la prospérité du pays, sera atteint dans un avenir très rapproché. L'Européen trouvera dans la région que nous parcourons des vallées fécondes [...] Ajoutons à cela un climat sain et tempéré, et, pour le charme des yeux, des sites ravissants et d'une variété infinie. »

Tous les biens immobiliers et mobiliers des tribus insurgées ayant échappé au pillage et à la destruction furent confisqués suivant les mesures préconisées par le général de Lacroix en décembre 1871 :

« Le seul moyen de prévenir les révoltes, c'est d'introduire une population européenne nombreuse ; de la grouper sur les routes et les lignes stratégiques de façon a morceler le territoire en zones qui ne pourront pas à un moment donnée se rejoindre.

Les terres des domaines sont insuffisantes mal situées et éparpillées. Celles que l'on pourrait obtenir par le séquestre réunissent seules les conditions voulues, mais il faudrait qu'elles fussent immédiatement disponibles. »

Sources : Charles Féraud, L'insurrection en Algérie, L'Illustration, 9 septembre 1871, Vol LVIII, Numéro 1489, 1871, 2àme semestre, page 170 ; Medhi Lallaoui, Kabyles du Pacifique, Au nom de la mémoire,

1994, page 33.

26 août 1973 : Assassinat d'Outel Bono à Paris (Tchad)

Médecin chef à l'hôpital de Fort-Lamy, marie à une française, sympathisant communiste, Outel Bono, après avoir été contacte par Tombalbaye, président du Tchad, pour proposer des réformes, est arrêté pour complot en mars 1963 par un commissaire français. Il est condamné à mort. Suite à une campagne du PCF, sa peine est commuée en prison à vie. En 1965, il bénéficie d'un régime de semi-liberté et peut reprendre ses activités médicales. En 1968, il est nommé directeur de la Santé. En stage en France, on l'invite à ne pas rentrer au Tchad, ou les arrestations se succèdent. Il est contacté par Djiguimbaye, directeur de la Banque du Développement pour créer un nouveau mouvement politique, le MDRT. Celui-ci vient en France et lui présente son frère dans la franc-maçonnerie (GLNF), Henri Bayonne. Bayonne est en fait colonel en retraite, ancien du BCRA (Bureau Central de Renseignement et d'Action gaulliste) et membre des services secrets. Bono se lie d'amitié avec Bayonne et rédige chez lui un manifeste du nouveau parti. Une conférence de presse est prévue le 28 aout 1973. Le 26 au matin, Outel Bono est tue de deux balles de revolver en montant dans sa voiture à Paris. L'assassin s'enfuit en 2 CV. Sa femme, arrivée par avion, sera « chaperonnée » durant huit jours par les époux Bayonne qui l'empêche de communiquer avec l'extérieur. Nadine Bono parvient néanmoins à contacter Me Kaldor, l'avocat de son mari. Le porte-document de Bono a disparu et son appartement a été perquisitionne en l'absence de Nadine Bono.

Alain Bernard, le juge charge du dossier retient la thèse d'un crime passionnel puis est promu en Corse. Il est remplacé par le juge Pinsseau. Un Tchadien, au service des Bayonne, aurait voulu parler. Il meurt d'une « diarrhée ». Thierry Desjardins, journaliste au Figaro, révèle qu'il tient de Hissène Habré que le commandant Galopin, adjoint du colonel Gourvenec, responsable du SDECE à Fort-Lamy, lui aurait avoué l'identité de l'assassin. Ce serait un certain Jacques Bocquel, agent du SDECE, anciennement au service de Bokassa en Centrafrique. Ce Bocquel est interrogé par la police, mais le juge traîne, refuse confrontations et vérifications et conclura finalement par un non-lieu le

20 avril 1982.

Nadine Bono va jusqu'en cassation, mais son pourvoi est rejeté. Elle est condamnée à payer les frais de justice au prétexte « qu'elle n'a pas pu prouver qu'il s'agissait d'un assassinat. »

Implication de la France : Il semble, si l'on en croit Jeune Afrique qui lui est lié, que Jacques Foccart ait songe, devant la versatilité de Tombalbaye, à jouer la carte Bono. Mais en raison du caractère intraitable de ce dernier, il aurait été éliminé. L'ami Henri Bayonne était un agent du SDECE et les francs-maçons de la Grande Loge Nationale de France (GLNF) ont servi les intérêts néocoloniaux de la France.

En 1975, Tombalbaye est renverse et assassine, Gourvenec laissant faire.

En 1978, Gourvenec meurt d'une indigestion brutale après avoir mangé une pâtisserie, alors qu'en France son ami Jacques Bocquel est interrogé. Dans ses « Mémoires », Foccart renie durement cet agent gênant.

Sources : François Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, pages 155-172.

Septembre

1er septembre 1878 : Le grand chef Ataï est tué par un traître canaque(Nouvelle-Calédonie)

Incitée par les missionnaires, des pères maristes, arrivés en 1843, la France prend possession de l'île le 24 septembre 1853. Les indigènes, les Canaques, pratiquant de longues jachères tournantes, sont refoules dans des réserves, le reste des terres étant déclaré propriété d'Etat (arrêté de spoliation des terres du 20 janvier 1855) et sont soumis au travail obligatoire (arrête des 6 mai 1871 et 6 mars 1876). Les terres concédées aux colons passent de 1000 è 230 000 hectares entre 1860 et 1878. Il faut y ajouter les terres réquisitionnées par l'administration pénitentiaire, en particulier pour ses fermes. Le grand chef Ataï, expulsé de sa terre par la colonisation, déclare au gouverneur français Olry è Teremba, en déversant d'abord un sac de terre : « Voilà ce que nous avions », et ensuite déversant un sac de pierres : « Voici ce que tu nous laisses ». Au gouverneur qui lui conseille de construire des

barrières pour protéger ses cultures des dégâts commis par le bétail des colons, il répond : « Lorsque les taros [des légumes] iront manger les bœufs, je construirai des barrières. » Ses efforts pour s'entendre avec les Blancs ayant été vains, Ataï choisit la lutte armée. Le pouvoir colonial réussit è s'assurer le soutien d'autres tribus canaques, en particulier les Baxéa de Canala, contre Ataï et ses partisans. Sans ces auxiliaires, il ne pouvait poursuivre un ennemi qui se fondait dans la nature. L'insurrection met a feu et è sang le centre-ouest de la Grande Terre. Ataï se bat jusqu'au bout. Il est tuée au combat le 1er septembre 1878 par un traître canaque, de la colonne Le Golleur-Gallet formée de Canaques, de francs-tireurs (des déportés politiques), de Mercury (déportés de droit-commun dirigés par Mercury, un surveillant du bagne). Sa tête est envoyée è Paris et conservée au Museum d'Histoire Naturelle. Les villages insurges sont brulés, les terres confisquées, les hommes tues ou déportés. L'insurrection n'est matée qu'en avril 1879.

Sources : Roselène Dousset-Leenhardt, Terre natale, terre d'exil, Maisonneuve et Larose, pages 9394, 123-138 ; Roselène Dousset-Leenhardt, Colonialisme et contradictions - Nouvelle-Calédonie 1878-1978, L'Harmattan, 1978 ; Temps Modernes, mars 1985, n° 464.

3 septembre 1958 : Ruben Um Nyobé, dirigeant de l'UPC, est abattu (Cameroun)

Syndicaliste, formé par la CGT française, Ruben Um Nyobé forme le 10 avril 1948, l'UPC, Union des Populations Camerounaises, section camerounaise du RDA, combattue au Nord par des notables attachés aux structures coloniales et dans la région de Yaoundé par l'Eglise catholique qui recrute au Sud en pays Bassa et Bamiléké, régions les plus scolarisés. L'UPC qui se déclare « communiste » ne suit pas la politique de collaboration avec le colonisateur préconisée par le RDA de Houphouet Boigny. En 1953, l'UPC constate l'inanité de la lutte sur le plan légal et Um Nyobée prend le maquis. Des émeutes, suivies de répression, éclatent en 1955. L'UPC est interdite le 13 juillet 1955. Les élections camerounaises sont fixées au 23 décembre 1956 de telle façon que l'UPC ne puisse s'y présenter. Le 9 décembre 1957, André-Marie

Mbida, premier ministre[99], appelle les troupes françaises pour « rétablir l'ordre » dans la Sanaga maritime (pays Bassa). La « campagne de pacification » va durer onze mois. Le 3 septembre 1958, Ruben Um Nyobée est tuée près de son village natal de Boumnyebel. L'ordre de le liquider aurait, selon Pierre Péan, été donné par Maurice Delauney qui laisse à son départ en décembre 1958 « une situation détendue ». Le 19 février 1958, Ahmadou Ahidjo devient Premier ministre a la place de Mbida. Le 19 octobre 1958, le haut-commissaire Xavier Torre annonce a la radio que la France est prête à accorder l'indépendance au Cameroun. Elle sera effective le 1er janvier 1960, mais ne mettra pas un terme à la répression de l'UPC par les troupes françaises. En 1959, les troubles reprennent en pays bamileke. De février à octobre 1960 une « campagne de pacification » est faite par l'armée française.

Sources :

Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994; Marianne Cornevin, Histoire de l'Afrique contemporaine, Payot, 1978 ; Français Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, page 98; Mongo Beti, Le Cameroun d'Ahidjo, Temps Modernes, novembre 1972, numéro 316 (Extrait de Main basse sur le Cameroun Maspero, saisi) ; Georges Chaffard, Les carnets secrets de la décolonisation II, page 347 ; Pierre Péan, l'Homme de l'ombre, Fayard, 1990, p. 283-284.

8 septembre 1926 : Ceux qui refusent de récolter le caoutchouc sont conviés au « bal de Bambio » (Oubangui-Chari)

Dans son Voyage au Congo, André Gide relate ces faits survenus à l'ouest de Bangui et rapportes par un dénommé Garron :

« A Bambio, le 8 septembre, [1926] dix récolteurs de caoutchouc, (vingt disent les renseignements complémentaires) de l'équipe de Goundi, travaillant pour la Compagnie Forestière - pour n'avoir pas apporté de caoutchouc le mois précédent (mais, ce mois-ci, ils

[99] la loi-cadre Deferre est appliquée

apportaient double récolte, de 40 à 50 kilogrammes) - furent condamnés ù tourner autour de la factorerie sous un soleil de plomb et porteurs (sic) de poutres de bois très pesantes. Des gardes, s'ils tombaient, les relevaient a coup de chicotte.

Le "bal" commencé des huit heures, dura tout le long du jour sous les yeux de MM. Pacha et Maudurier, agent de la Forestière. Vers onze heures, le nommé Malingué, de Bagouma, tomba pour ne plus se relever. On en avertit M. Pacha, qui dit simplement :" Je m'enf..." et fit continuer le "bal". Tout ceci se passait en présence des habitants de Bambio rassemblées, et tous les chefs des villages voisins venus pour le marché. »[100]

Gide ajoute d'autres témoignages rapportes dans le journal de Garron, sur les actes de Pacha :

« M. Pacha annonce qu'il a terminé ses répressions chez les « Bayas » des environs de Boda. Il estime (de son aveu) le nombre des tués à un millier de tout âge et des deux sexes. Les gardes et les partisans étaient obligés, pour justifier leurs faits de guerre, d'apporter au "Commandant" les oreilles et les parties génitales des victimes ; les villages étaient brûlés, les plantations arrachées. L'origine de l'affaire remonte au mois de juillet 1924.

« Les indigènes de la région ne voulaient plus faire de caoutchouc. L'administrateur de l'époque, M. Bouquet, envoie quatre miliciens, accompagnés d'un sergent indigène, pour contraindre les gens au travail. D'où bagarre. Un milicien tire. A ce moment les miliciens sont enveloppés par les indigènes qui les ligotent. Ils sont tués 24 heures plus tard par quelques exaltés, peu nombreux, et qu'il aurait suffi d'arrêter pour liquider l'affaire. Au lieu de quoi on attendit l'arrivée de Pacha, au début de 25, qui commença les répressions avec une sauvagerie terrible.

« La cause de tout cela, c'est la C.F.S.O. (Compagnie Forestière Sanga-Oubangui) qui, avec son monopole du caoutchouc et avec la complicité de l'administration locale, réduit tous les indigènes a un dur esclavage. Tous les villages sans exception aucune, sont forcées de fournir caoutchouc et manioc pour la C.F.S.O.[...] Un indigène, pour récolter 10 kilos de caoutchouc, est obligé de passer un mois en forêt,

[100] Voyage au Congo, p. 98-99

souvent environ à 5 ou 6 jours de marche de tout village ; [...].

« Les prestations et portages sont faits par les femmes, malgré l'arrêté du Gouverneur Général.

« Les routes de la région sont tracées sur un terrain sablonneux ou n'existe pas de cailloux. Toutes les femmes des villages travaillent toute l'année du matin au soir pour apporter de la terre sur la chaussée ; [...] elles n'ont pas d'outil pour l'extraire, et transportent cette terre sur la tête dans des paniers. La plupart de ces femmes ont des enfants au sein. D'où mortalité infantile et dépeuplement.

« Ce travail, considéré comme prestation, n'est pas payé, et ces travailleuses ne sont pas nourries. »[101]

Sources : André Gide, Voyage au Congo, Gallimard, 1927, Idées-Gallimard, n° 443, page 98, 459, 469.

13 septembre 1930 : Les affamés demandent une baisse des impôts, on envoie des avions les bombarder (Vietnam)

La grande crise économique de 1929 avec la baisse du prix du riz est l'étincelle qui va allumer le feu de la rancœur accumulée en Indochine contre le système colonial français : absence d'école pour tous, écrasement par l'impôt, accaparement des terres par les colons, corruptions des mandarins. Le VNQZD, un parti nationaliste, organise la mutinerie des tirailleurs à Yen Bay le 9 février 1930. Suite à de mauvaises récoltes, des paysans se soulèvent dans le Nghô-Tinh (une région pauvre comprenant le Nghe An et le Ha Tinh). Ils attaquent les centres administratifs, libère les prisonniers, détruisent les débits d'alcool de la Régie, dénoncent la fiscalité coloniale et l'exploitation des propriétaires fonciers. Des militants communistes mettent en place ce qu'on a appelé « les soviets du Nghe-Tinh ». Le pouvoir colonial réprimé sans défaillance. Dans le Nghô-Tinh 3 000 paysans sont tues, il y a 3 è 4 000 arrestations et près de 3 000 condamnations. Au total 9 è 10 000 arrestations, plusieurs milliers de morts des milliers de condamnations.[102]

101 Voyage au Congo, p. 99-100

102 Indochine, la colonisation ambiguë, p. 305-310

Andrée Viollis suit la visite du ministre des colonies Paul Reynaud. Elle note dans son journal du 5 novembre 1931 : « Nous avions quitté dès six heures du matin Vinh ou le ministre [Paul Reynaud] était reste pour interroger certains prisonniers politiques [...]

Il pleut. Nous filons entre les champs boueux. Mon compagnon d'auto, un administrateur de la région, m'explique, un peu trop confusément, les troubles graves de l'an dernier et de cette année. La région, me dit-il, fut toujours fertile en révolutionnaires. Elle est, en outre, parmi les plus déshéritées de l'Annam. Sa population trop dense, serrée dans d'étroites vallées, sujettes soit à une excessive sécheresse, soit è des inondations se voit trop souvent réduite à la famine...

Plus loin, il m'indique quelques énormes tombes qui bossuent la rivière :

- Elles datent du 13 septembre de l'an dernier me dit-il. Ce matin-là, on vit soudain une énorme troupe de 5 à 6.000 individus qui marchaient en rangs serrés sur Vinh...

- Ils étaient armés ?

- Ma foi, je n'en sais trop rien. Ils venaient soi-disant porter à la Résidence leurs doléances contre les impôts qu'ils jugent excessifs. C'est toujours comme ça que commencent les révoltes. On leur ordonna de s'arrêter, ils n'écoutèrent pas, franchirent tous les barrages. Il fallut envoyer des avions avec des bombes. Il tomba 100 à 120 bonshommes [103]. Les autres s'enfuirent comme des lapins... Par malheur, le soir, des habitants de villages restées loyaux vinrent pour enterrer les morts. On crut à une nouvelle manifestation, on renvoya les avions : résultat, encore une quinzaine de morts ... Une fâcheuse erreur qui a fait assez mauvais effet. »[104]

C'est l'erreur dite des « fossoyeurs ». Andrée Viollis note plus loin :

« Les aviateurs militaires n'ont pas été inquiétés ; ils étaient couverts, ayant reçu quelques semaines plus tôt une circulaire du Résident supérieur en Annam, les autorisant et même leur enjoignant de jeter des bombes sur tous les attroupements, sans s'embarrasser de sommations. Les villages de Yen-Tho, Yen- Phu et Thang-Dan, dans la province de Vinh, ont été complètement incendiés par bombes d'avions. On avait eu le soin d'abattre tous les gros arbres pour

103 Il en tomba 157, note de Viollis

104 Indochine SOS, p. 145-146

permettre aux avions d'opérer commodément et à loisir. Un des aviateurs, revenu après quelques jours au-dessus du théâtre de ses exploits, disait : « Cela puait tellement que là-haut môme, j'en étais malade. » On me cite encore le nom de six villages, de la gare de Yen-Xuan, à 10 kilomètres de Vinh et surtout celui du village de Phui-An, à 60 kilomètres de Vinh, qui, lui, fut bombardée a plusieurs reprises et complètement écrasée. On me confirme que le nombre des victimes connues et inconnues de la région dépasse plusieurs milliers. »[105]

Le vieux révolutionnaire Phan Boi Chau déclara a André Viollis :

« Les cortèges de manifestants qui, suivant notre vieille coutume, allaient demander justice au grand chef, au résident, qui, pour eux est « le père et la mère », implorer son aide et sa pitié, vous savez comme on les a reçus : à coups de bombes et à coups de fusils ... Pourtant, ils ne voulaient pas, en agissant ainsi, porter atteinte à la souveraineté française. Ils étaient sans armes ... »[106]

Sources : Andrée Viollis Indochine SOS, 1935, réédité par Les éditeurs français réunis, Paris, 1949, p. 87, 88, 133, 145, 146 ; Pierre Brocheux, Daniel Hémery, Indochine, la colonisation ambiguë - 1858-1954, La Découverte, Paris, 1994.

24 septembre 1945 : Les colons tirent sur les grévistes (Cameroun)

L'USCC (Union des Syndicats Confédérés du Cameroun), syndicat créé sous l'impulsion du Français Gaston Donnat et soutenu par la CGT, ayant organisé une grève à Douala, « le colonat et le patronat blancs, exaspérés jusqu'au paroxysme, s'agitent ». Après le saccage de quelques édifices par de jeunes désœuvrés africains, vraisemblablement manipulés par le colonat, les Blancs s'emparent d'un dépôt d'armes et organisent une chasse punitive contre les syndicalistes. L'estimation officielle est de 80 morts. Un syndicaliste blanc, Lalaurie, agressée, tue « un des membres les plus exaltées du colonat blanc ». Le gouverneur Nicolas est de fait prisonnier des colons.

105 Indochine SOS, p. 145-146

106 Indochine SOS, p. 133

Commentaires : L'analogie avec les événements de Sétif est frappante.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, p. 78-79 ; Mongo Beti, Le Cameroun d'Ahidjo, Temps Modernes, novembre 1972, n° 316 (Extrait de Main basse sur le Cameroun Maspero, saisi) ; François Xavier Verschave, La Francafrique - Le plus long scandale de la République, Stock,1998.

28 septembre 1957 : Torturée par les paras en présence du colonel Bigeard.

Louisette Ighilahriz avait vingt ans quand, membre d'une unité combattante de l'ALN, dans la zone 2 de la Wilaya IV (Algérois), le 28 septembre 1957, lors d'une attaque par un groupe du 3e REP (régiment étranger de parachutistes) dans la région de Chebli dans la Mitidja, elle est grièvement blessée, criblée de balles sur le côté droit et tombe aux mains des paras français. Interviewée par l'Humanité en juin 2000, elle déclare :

« Nous étions neuf combattants, cachés dans une casemate. L'accrochage avec les paras a commencé à 5 heures du matin et s'est terminé plus d'une heure après. Sept des nôtres sont morts : ils ont pour la plupart été achevés, je les ai vus mourir. Ils avaient entre vingt et vingt-cinq ans. Un est trépané à vie et moi, aujourd'hui, je suis la seule survivante du groupe. [...] Ils m'ont d'abord soignée sommairement pour me faire parler. [...] J'ai été torturée au Paradou, à Hydra, sur les hauteurs d'Alger, qui était le siège de la 10e DP (division parachutiste), commandée par le général Massu.

[...] Bigeard était à deux pas de moi. Et le gros zèbre qui me torturait en personne sous les yeux de son chef, c'était le capitaine Graziani. Il a été tué en Kabylie en 1958. [...] Bigeard ne sortait de sa bouche que des propos orduriers que je n'oserais pas, par décence, vous rapporter. Vous pensez bien, une femme combattante ! Je vous passe les sévices que j'ai subis. Ils sont tout simplement innommables. C'était très dur, quoi ! Ils se sont acharnés contre moi. Je faisais tout sur moi, je puais. C'était de la putréfaction... [...] Que Bigeard démente ou reconnaisse ce qu'il a fait, je resterai toujours, à travers des milliers de cas

d'Algériennes et d'Algériens, sa mauvaise conscience. [...] La torture était pratiquée à l'état industriel. Il en a tellement torturée qu'il ne se souvient sans doute plus de nous. J'ai été traumatisée à vie. Je ne suis qu'un cas parmi des milliers d'autres. Du 28 septembre au 26 décembre 1957, je suis restée à la 10e DP. Ils me torturaient presque tous les jours. »

Le 15 décembre 1957, le commandant Richaud l'a visitée dans sa cellule et l'a faite soigner à l'hôpital Maillot de Bab el Oued.

« J'ai entendu les infirmières répondre à des militaires "ordre du commandant Richaud", pour qu'on ne m'ampute pas de la jambe droite qui était dans un état de gravitée avancée. J'ai subi plusieurs opérations. On m'a enlevé les balles, plâtré la jambe qui était fracturée en plusieurs endroits. Puis on m'a ramenée à la 10e DP, toujours sur ordre du commandant Richaud. [...] A Noël, le commandant Richaud est venu constater si ses ordres avaient été exécutés. Vous savez, je me demandais quel ange était passé par là ! Je n'arrêtais pas de me répéter : " C'est pas vrai, c'est pas possible, après ce que j'ai subi !" »

Le commandant Richaud l'a fait transférer à la prison civile de Barberousse, à Alger. Elle a été condamnée à cinq ans de prison par le juge militaire, emmenée à la prison d'El Harrach, puis internée en France. Elle s'est évadée le 16 février 1962.

Dans son livre, Marcel Bigeard affirme « n'avoir jamais vu Louisette Ighilahriz », il dénonce l'article « assassin et menteur » de Florence Beauge. Il écrit (p. 32) « cette femme a été transférée au PC de la 10àme DP de Massu, grièvement blessée le 28 septembre 1957. Or le 3 septembre, j'avais quitté Alger pour repartir, à la tête de mon régiment, me battre contre de vrais combattants dans les djebels. » Quels djebels mon général ? Et pour combien de temps ? Pourquoi ne précisez-vous pas ? A l'affirmation que Massu, Graziani et lui-même sont venus la voir, tout ce qu'il trouve à dire c'est pourquoi pas Salan ou le président Coty. Maladroitement Bigeard démontre plus loin qu'il sait recourir quand il le faut au mensonge « alors nous racontons aux médias qu'il [Zerrouk,[107]] s'est enfui. Le ridicule ne tue pas [...] » Ces dénégations sont peu convaincantes.

107 Zerrouk, un membre de la ZAA FLN « retourné » par les paras. (J'ai mal à la France p. 157

Sources : Le Monde, 22 juin 2000 ; Lila réclame le jugement de ses tortionnaires, L'Humanité, 29 Juin 2000 ; Marcel Bigeard, J'ai mal à la France, éditions du Polygone, 2001.

Octobre

4 octobre 1948 : Condamnation des parlementaires malgaches du MDRM (Madagascar)

A Madagascar, alors que le MDRM était intervenu plusieurs fois pour dissuader de toute action violente, ses trois députes, elus en 1946 avec 80% des voix, sont accusés d'avoir organisé l'insurrection du 29 mars 1947.

Les militants du MDRM sont arrêtés, le parti est dissous le 10 mai, la levée de l'immunité des parlementaires est votée à l'Assemblée Nationale le 6 juin. L'insurrection ne sera pas maitrisée pour autant.

Le 4 octobre 1948, la Cour criminelle de Tananarive condamne a mort les députés du MDRM, Raseta et Ravoahangy et quatre autres accuses, condamne aux travaux forcés à perpétuité le 3eme député Rabemananjara, les conseillers de la République, Raherivelo, à 5 ans de travaux forces, et Ranaivo, a 10 ans de réclusion. Ce procès est une machination politique destinée à casser l'énorme popularité et la légitimité reconnue des trois députées. Les interrogatoires des accusées sont faits hors la présence de leur avocat. Des aveux sont extorqués sous la torture dans les interrogatoires par la Sureté, notamment le supplice de la baignoire. Il s'agissait de faire avaliser par les personnes arrêtées les thèses de l'administration sur l'origine de l'insurrection. Ainsi, le télégramme d'appel au calme du 27 mars aurait eu, un sens convenu à l'avance qui était en fait le signal de la révolte. A l'exception de Kana et de Ravelonahina, aucun chef de l'insurrection n'est entendu au procès. Ils sont morts ou ont été exécutés. Les députés demandent à être confrontés avec Samuel Rakotondrabe, chef de l'association secrète Jina, qui les avait mis en cause. Le juge d'instruction refuse. Condamné a mort par un tribunal militaire, Rakotondrabe est exécuté le 19 juillet 1948, trois jours avant l'ouverture du procès des

parlementaires ou il devait pourtant figurer comme accusé.[108]. Les tortures infligées aux inculpés sont évoquées avec un grand luxe de détails à l'Assemblée Nationale le 22 septembre 1948. Cela n'empêcha pas le verdict et sa confirmation par la cour de cassation (juin 1949).

Gracies en juillet 1949, les accusés seront amnistiés en 1956, mais ne retrouveront la liberté que lors de l'Indépendance en 1960.

Sources : Jacques Tronchon, L'insurrection malgache de 1947, Karthala, 1986 ; Pierre Vidal-Naquet, La torture dans la République, Maspero, 1972, page 18-19.

9 octobre 1915 : Décret de mobilisation de tout indigène de dix-huit ans (AOF)

En 1910, Charles Mangin, compagnon de Marchand à Fachoda, prône dans le livre La Force Noire le recrutement de soldats parmi les indigènes. Dans la perspective des guerres modernes, il affirme que « le manque de nervosité de la race noire l'y rendra précieuse... L'insouciance du Noir et son fatalisme deviennent alors des qualités ».

La campagne de propagande ne rencontre pas l'enthousiasme espérée. Le décret de mobilisation du 9 octobre 1915 permet de lever 51.000 hommes au Sénégal et au Soudan. Les chefs traditionnels, déjà obligées de fournir de la main d'œuvre pour le travail forcée, doivent maintenant livrer pour la guerre en Europe des hommes dont ils savent qu'ils ne reviendront pas. De nombreux troubles éclatent dès la fin 1915 : soulèvement des Bambaras de Bélédougou au Soudan, troubles violents a Bandiagara, Dori, Bobo-Dioulasso, San, Djenné. L'armée encercle les villages, s'empare des adultes et les emmène ligotes. Beaucoup s'infligent des blessures volontaires ou s'enfuient. Dans le cercle de Dédougou, 130.000 hommes prennent les armes. Le colonel Molard écrase ces rébellions avec des mitrailleuses et de l'artillerie. La rébellion contre les réquisitions gagne le Dahomey ou les Baribas puis les Sombas se soulèvent. Le colonel Mourin les écrase.

Joost Van Vollenhoven, nommé gouverneur général de l'AOF en

108 Tronchon page 262

1917, se bat désespérément contre le pouvoir pour empêcher ses prélèvements de chair à canon. « Cet empire africain, disait Van Vollenhoven, qui est pauvre en hommes est riche en produits, laissez-lui sa misérable population pour le ravitaillement pendant la guerre et pour l'après-guerre. » Mais le député sénégalais, Blaise Diagne, franc-maçon et non dépourvu d'ambition, après avoir dénoncé a l'Assemblée le massacre de ses compatriotes au Chemin des Dames, est promu par Clemenceau commissaire de la République en AOF, et fait une tournée de février è aout 1918 de Dakar è Bamako pour convaincre ses compatriotes d'aller se battre en France. Il promet l'attribution automatique de la citoyenneté française è tout titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre. Van Vollenhoven démissionne et meurt sur le front.

Sources : Gilbert Comte, L'Empire triomphant, Denoël, page 246-248.

13 octobre 1671 : Répression du marronnage (Martinique)

Le conseil de la Martinique pris un arrêtée en date du 13 octobre 1671, qui permettait aux habitants de faire couper le jarret èa ceux de leurs nègres pris en récidive d'évasion. Cette disposition sera reprise dans le Code Noir.

Sources : Annales de la Martinique ; V. Schoelcher, Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage, 1842, réédition C.T.H.S., 1998, page 102.

15 octobre 1960 : Assassinat de Félix Moumié, chef de l'UPC (Cameroun)

Félix Moumié succède è Ruben Um Nyobé a la tête de l'UPC (Union des Populations Camerounaises) qui lutte contre le régime néocolonial d'Ahmadou Ahidjo mis en place par Jacques Foccart.

Il est empoisonnée au thalium par un agent français du SDECE, se

faisant passer pour journaliste, William Bechtel, a qui il a eu la naïveté d'accorder un rendez-vous dans un restaurant de Genève, la veille de son départ pour l'Afrique. Poursuivi tardivement par la Suisse, Bechtel sera arrêté à Bruxelles en 1975, extradée et acquittée en 1980, aè la suite des pressions que l'on devine.

Implication de la France : D'après Pierre Péan, Jacques Foccart aurait dit à propos de ce meurtre en 1995 : « Je ne crois pas que cela ait été une erreur ».

Sources : Pierre Péan, L'homme de l'ombre, Fayard, 1990, page 286-287 ; Francois Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, page 104 ; Mongo Beti, Le Cameroun d'Ahidjo, Temps Modernes, novembre 1972, numéro 316 (Extrait de Main basse sur le Cameroun Maspero, saisi) ; Emission "Monsieur X" sur France Inter.

15 octobre 1896 : Exécution sur ordre de Galliéni du ministre Rainandriamampandry (Madagascar)

Madagascar au 19e siècle est constituée de petits royaumes dont le plus important est l'Imerina. La pénétration européenne se fait par l'intermédiaire de missionnaires protestants d'origine britannique. En 1869, la reine Ranavalona se convertit au christianisme. La France, sous la pression de son lobby réunionnais, fait la guerre au royaume Merina pour détruire l'hégémonie britannique. Elle impose un protectorat en 1885 avec des conditions financières ruineuses pour l'économie du royaume. En 1890, elle fait reconnaître ses droits sur Madagascar par la Grande Bretagne. A la suite de l'effondrement économique, des agressions contre des Européens fournissent le prétexte à une nouvelle intervention militaire française qui se termine par la prise d'Antananarivo, le 30 septembre 1895.

Le Petit Journal du 9 décembre 1894 justifie ainsi l'intervention : « Nous allons prochainement entrer en campagne contre Madagascar, et le monde entier nous rend cette justice que nous ne sommes pas les agresseurs, que nous n'avons été guidés ni par l'esprit de conquête, ni par un désir de lucre ; mais notre dignité nous défend de supporter les insultes des sauvages de là-bas. Que dirait-on de la France si sa main

ferme ne lui servait à venger de pareilles injures ? »

Un gouvernement avec Rainandriamampandry, un intellectuel protestant, comme ministre de l'intérieur, est nommé par la France. Cette conquête suscite un mouvement de retour aux valeurs et à la religion traditionnelle qui débouche sur l'insurrection dite des Menalamba ou les chrétiens et les Européens sont les premières victimes. Les membres du gouvernement Merina sont vus comme des collaborateurs de l'occupant. Gallieni, nommé gouverneur civil et militaire le 27 septembre 1896, veut, pour impressionner, faire un exemple en condamnant des responsables. De manière complétement arbitraire après un semblant de procès, Rainandriamampandry est fusillée en public. Alors qu'il n'était pour rien dans le soulèvement, une accusation de complot est forgée de toute pièce contre lui. Le Petit Journal du 22 novembre 1896 écrit : « Comme il fallait une leçon aux révoltés, on s’est emparé de deux grands personnages qui avaient pactisé avec eux, ce sont le prince Ratsimamanga et le ministre de l’intérieur Rainandriamampandry ; tous deux ont été jugés, condamnés et fusillés, le tout avec une rapidité qui inspirera des réflexions salutaires à leurs complices. »

La répression est féroce. La France se coupe de l'élite Merina, et abolit la royauté. L'anarchie ne fait que s'étendre. Un régime d'oppression s'abattit sur Madagascar.

Sources : Stephen Ellis, L’insurrection des menalamba, Karthala, 1998, page 157 ; Janine Harovelo, La SFIO et Madagascar - 19f7, l'Harmattan, 1995, page 115.

15 octobre 1987 : Assassinat du président Thomas Sankara (Burkina Faso)

Le 15 octobre 1987, à 16 heures, un commando formé par les hommes de Blaise Compaoré assassine, au Conseil de l'Entente, Thomas Sankara, ainsi que nombre de ses collaborateurs et gardes du corps. Sankara avait pris le pouvoir par un coup d’Etat le 4 aout 1983, avec l'aide du même Blaise Compaoré, il s'était lancée dans une campagne contre la corruption, campagne symbolisée par le changement du nom du pays de Haute Volta en Burkina Faso ou «

patrie des hommes intègres ». Les procès pour corruption étaient diffuses a la radio. Il voulut imposer aux fonctionnaires de participer a des chantiers, créer un nouveau mouvement politique, les CDR (Comités de Défense de la Révolution), imposer la consommation des produits locaux. Mais il s'est cantonné dans une phraséologie révolutionnaire peu comprise par la population et s'est heurtée aux partis et aux syndicats. Il met en alerte Paris par ses liens étroits avec le colonel Kadhafi et par la décision du Burkina, en 1986, de parrainer une résolution de l'ONU en faveur de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Jacques Chirac, premier ministre, écrit alors à Michel Aurillac, ministre de la Coopération : « Trop c'est trop. Il convient d'en tirer les conséquences et d'aller au-delà de ce que nous avions envisagé pour ce qui concerne la réduction de l'aide à ce pays pour 1987. »[109]. Paris conditionne l'octroi d'un prêt à la signature d'un accord avec le FMI[110].

Blaise Compaorée, son meilleur ami, le fait assassiner et a prend le pouvoir. Il dit avoir mis fin au « régime autocratique » de Sankara qui, selon lui, voulait l'arrêter. Le président Compaorée serait liée par sa femme, nièce de Houphouet-Boigny, aux milieux d'affaires ivoiriens[111].

Implication de la France : Les rapports avec la France étaient pour le moins difficiles. L'implication de Houphouet-Boigny est probable. Le Togolais Eyadema est le premier président à reconnaître le régime de Blaise Compaoré[112]. La coopération de la France avec le nouveau régime, n'est pas remise en question, alors que le Parlement européen suspend toute aide, puis s'intensifie quelques mois apràes. Le nouveau président envoie très vite des signaux à la France : ainsi, le Burkina s'abstient lors d'un vote à l'ONU sur la Nouvelle-Calédonie[113]. La France a au moins souhaité l'éviction de Sankara. Elle a sans doute fait plus par amis interposes.

109 Canard Enchaîné oct-nov 1987, qui souligne l'hypocrisie des regrets de Chirac pour la mort de Sankara

110 Claire Brisset Une nouvelle forme de mobilisation sociale au Burkina-Faso Monde Diplomatique mai 1987

111 José-Alain Fralon Le Monde 27/10/87

112 Libération 31/10/87

113 Le Monde 4/11/87

Sources : François Xavier Verschave, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock page 173.

16 octobre 1945 : Répression de Conakry (Guinée)

Les 16 et 17 octobre 1945, à la veille des élections, des manifestations sont organisées contre des pratiques frauduleuses constatées dans la préparation du vote. La répression fait cinq morts. On n'a plus guère de doute sur les interventions constantes de l'administration coloniale dans les élections. Le député socialiste Yacine Diallo a bénéficié jusqu'à sa mort du soutien de cette administration. Jusqu'en 1956, il y a eu de vives contestations concernant la régularité des opérations électorales, et d'autres morts ...

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, page 79.

17 octobre 1961 : Massacre des algériens par la police parisienne sous les ordres de Papon (Algérie)

Le soir du 17 octobre 1961 le FLN organise dans Paris une manifestation pour protester contre le couvre-feu imposé aux Algériens dans la capitale. Environ 30 000 Algériens convergent des banlieues vers le centre. Le rassemblement est pacifique. Par contre beaucoup de policiers sont « chauffés à blanc » par la mort de collègues tombes sous les balles du FLN. Un bon nombre viennent d'Algérie et ont fait usage de certaines méthodes. Leur chef, Maurice Papon, préfet de police, s'est également illustre en Algérie, en 1956, entre autres, comme préfet de Constantine.

La police à prétendu que des coups de feu avaient été tires contre elle. En fait les Algériens sont totalement non violents. Ils sont cueillis au faciès dès leur sortie des bouches de metro[114]. Coups de crosse,

[114] témoignage de Amar K. Le Monde 5 février 1999 page 8

usage des armes, le sang coule en plein Paris, des corps sont jetés dans la Seine. La hiérarchie policière laisse faire, le gouvernement et Charles de Gaulle à l'Elysée également. 11 538 Algériens, selon la préfecture de police sont « interpelles », rassembles dans la cour de la Préfecture de Police, puis incarcérés au Palais des sports, au stade de Coubertin et à Vincennes. Le bilan officiel fait état de trois morts. L'affaire est enterrée. L'atmosphère en France est telle que les Algériens se taisent, les blesses ne vont pas se faire soigner dans les hôpitaux.

Un livre écrit par Jean-Luc Einaudi, les photos d'Elie Kagan et un film viennent contredire la thèse officielle. L'affaire refait surface lors du procès Papon en 1998 ou il lui est reproche en tant que secrétaire général de la Préfecture de Bordeaux sous l'Occupation d'avoir fait arrêter des juifs et de les avoir fait acheminer vers des camps où ils furent livres aux nazis puis extermines.

A la suite d'une tribune de Jean-Luc Einaudi dans le Monde, Maurice Papon, condamne pour crime contre l'humanité commis à l'encontre de juifs sous l'occupation allemande, mais laisse libre, lui intente un procès en février 1999 pour « complicité de diffamation envers un fonctionnaire public. » Dans cet article, Einaudi déplore l'impossible accès aux archives, en dépit des promesses de la ministre de la Culture. Il dénonce la disparition de certaines archives ou leur destruction comme celles de la brigade fluviale (on repêcha de nombreux corps dans la Seine) et conteste les conclusions du rapport Mandelkern demande par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, qui établit le nombre de victimes a « plusieurs dizaines ce qui est considérable mais très inférieur aux quelques centaines de victimes dont il a parfois été question ». Pour Einaudi, il y aurait eu entre 200 et 300 morts. Il rappelle le témoignage de Jacques Derogy « les forces de police ont ouvert le feu sur les Grands Boulevards » et affirme que nombre de cadavres n'ont pas été amenes àa l'Institut Medico-Legal, base des comptages du rapport Mandelkern. « J'en prends pour seul exemple les cadavres de ces Algériens morts dans l'enceinte du Palais des sports placée sous la garde de la gendarmerie mobile. » Ce rapport omet certains faits, poursuit-il « par exemple ce qui s'est produit dans la cour de la Préfecture de police dans la nuit du 17 au 18 octobre 1961. Selon plusieurs sources policières de l'époque, plusieurs dizaine d'algériens, une cinquantaine, y ont été tués. »

Au cours du procès intenté par Papon plusieurs témoignages sont entendus : « A l'intérieur [du Palais des sports], j'ai personnellement vu au moins deux hommes mourir des suites des tabassages dont ils ont été victimes »[115]. Le lendemain, le 18, « près du pont des Tournelles, des policiers s'en sont pris à moi, ils m'ont frappé, je suis tombé à terre et deux policiers m'ont balancé à la Seine. »[116]. « Pour se protéger de la charge de la police, un manifestant est passé de l'autre côté de la rambarde du pont [...] Un garde mobile lui a donné de violents coups de crosse jusqu'à ce qu'il lâche prise et tombe à l'eau. »[117]. Au Palais des sports « un Algérien a voulu aller aux toilettes. J'ai entendu en un éclair une rafale de mitraillette et j'ai vu les impacts sur les murs. [...] A l'intérieur [d'une sorte de placards è balais], j'ai compté neuf cadavres. Le lendemain au parc des expositions, j'ai vu des hommes qui avaient reçu des coups sur la tête et avaient les quatre membres brisés. »[118]. Dans son réquisitoire, le procureur reconnaît qu'il y a eu massacre mais réclame une peine de principe contre Einaudi pour « manque de circonspection », « on ne peut pas dire, conclut-il, que les forces de l'ordre ont agi sous ses ordres [de Papon] »

Dans son jugement rendu le 26 mars 1999, le tribunal reconnaît que « la version officielle des événements de 1961 a été inspirée largement par la raison d'Etat [...] et que l'extrôme dureté de la répression d'alors doit appeler, de nos jours, des analyses différentes, qui n'excluent pas l'emploi du mot "massacre".[...] Cette violence n'était pas justifiée par le comportement des militants ce soir-là.[...] Elle s'est exercée non seulement "à chaud" lors de la manifestation elle-même, mais également "O froid" dans les centres d'internement hâtivement constitués pour accueillir les personnes arrêtées. ». Il relève que « l'ensemble des témoignages » cités par Einaudi « n'est pas réfuté » et lui reconnaît « le bénéfice de la bonne foi. »

Des descendants des victimes du 17 octobre 1961 ont déposé plainte pour crime contre l'humanité le 5 janvier 1998. Le juge Valat refuse d'instruire en s'appuyant sur l'arrêt "Boudarel" de la cour de Cassation, rappelant que « le principe de l'imprescriptibilité des crimes contre

115 Hachemi Cherabil

116 Ahcène Boulanouar

117 Daniel Mermet, journaliste

118 Gérard Grange, infirmier, service de santé des armées

l’humanité ne s’appliquait qu’aux agissements pour le compte des pays européens de l’Axe pendant la deuxième guerre mondiale. » Appel à été fait[119].

Sources : Jean-Luc Einaudi, La bataille de Paris, Seuil, 1991 ; Jacques Panijel Une journée portée disparue, film ; Octobre o Paris, film , 1962 ; Jean-Luc Einaudi Octobre 1961 : pour la vérité enfin, Le Monde 20 mai 1998 ; Le Monde 5, 6, 7, 13, 14 février, 28 mars 1999.

21 octobre 1926 : Massacre de Bodembéré (Oubangui-Chari)

Le chef Samba N'Goto vient une nuit raconter ceci à André Gide :

« Le 21 octobre dernier [1926] le sergent Yemba fut envoyé par l’administrateur de Boda, [nommé Pacha], à Bodembéré pour exercer des sanctions contre les habitants de ce village qui avaient refusé d’obtempérer à l’ordre de déménager leurs gîtes sur la route de Carnot, [Centrafrique actuelle)] désireux de n’abandonner point leurs cultures. Ils arguaient, en outre, que les gens établis sur la route de Carnot ce sont des Bayas, tandis qu’eux sont des Bofis.

Le sergent Yemba quitta donc Boda avec trois gardes [...]. Ce petit détachement était accompagné de Boué, capita, et deux hommes commandés par ce dernier. En cours de route, le sergent Yemba réquisitionna deux ou trois hommes dans chaque village traversé, et les emmena après les avoir enchaînés. Arrivés o Bodembéré, les sanctions commencèrent : on attacha douze hommes à des arbres, tandis que le chef du village, un nommée Cobelée, prenait la fuite. Le sergent Yemba et le garde Bonjo tirèrent sur les douze hommes ligotés et les tuèrent. Il y eut ensuite grand massacre de femmes, que Yemba frappait avec une machette. Puis, s’étant emparé de cinq enfants en bas âge, il enferma ceux-ci dans une case à laquelle il fit mettre le feu. Il y eut en tout, nous dit Samba N’goto, trente-deux victimes. »

Après son témoignage, Samba N'goto, de retour à Boda, est jeté en prison avec des membres de sa famille par Pacha, qui part en tournée avec le ci-devant Yemba. André Gide transmet ce témoignage par lettre au Gouverneur qui ordonne une enquête administrative confiée è M.

119 Le Monde 13 février 1999

Marchessou qui confirma les faits. Le procès de Pacha aurait eu lieu[120]. Gide relate son voyage dans Le Populaire de Léon Blum. Le directeur de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui répond au journal. Il y écrit que « ce Samba N'goto est un anthropophage avéré, commerçant en esclaves, pillard et voleur »[121] et que pour les faits ci-dessus, il s'agit là d'une querelle de nègres[122].

Sources : André Gide, Voyage au Congo, Gallimard, 1927, Idées n° 443, page 93.

25 octobre 1961 : Chant du déshonneur (Algérie)

Benoist Rey, soldat appelé, infirmier dans un commando de chasse dans la région de Djidjelli (Nord Constantinois) écrit ceci :

Je n'oublierai jamais l'écartèlement algérien, aux
quatre vents de l'agonie.
Ni les enfants, dans les ruines, cherchant qui pleurer.
Ni les hommes, fusillés à l'aube, égorgés la nuit, entre les murs de la honte.
Ni les femmes violentées.
Ni le hideux sourire du suborneur, mon camarade.
Je n'oublierai jamais les incendies dans la montagne,
les agneaux éventrés, au hasard de la cruauté,
Ni les pistes de haine, les cortèges de douleur.
Ni le regard faux des chefs, ordonnateurs de massacres,
Ni leur rire devant la torture, la bastonnade, la mutilation.
Dépassant l'arbitraire et l'absurde, je n'oublierai jamais
ce que fut notre guerre,
la guerre de nos vingt ans.
Faire la guerre,
c'est être moins qu'un homme et bien plus qu'un salaud.

Commentaires : Le jour du mois, le 25 est arbitraire.

[120] page 100, 466

[121] page 460

[122] p. 466

Sources : Verité Liberté n° 12, octobre 1961 ; reproduit dans Benoist Rey Les égorgeurs, Editions Los Solidarios, Le Monde Libertaire, 145 rue Amelot, 75011 Paris, 1999, p. 105.

26 octobre 1956 : La paix des Némentchas : Les blessés sont égorgés au couteau de cuisine (Algérie)

Robert Bonnaud, historien, appelée en Algérie, participe le 25 octobre à une opération contre des fellaghas au djebel Bou-Kammech, massif des Nementchas au sud de Chéria (Sud-Ouest de Tebessa). L'aviation bombarde les rebelles. Le lendemain l'ordre est donnée d'entreprendre le « nettoyage ».

« Les blesses qui n'avaient pu fuir étaient souvent atteints aux jambes, récupérables donc, malgré les pertes de sang et le froid nocturne qui bleuissait leurs chairs. Ils furent massacres, dans des conditions odieuses qui dépassent une imagination normale mais non la réalité algérienne.

Les cadres européens du G.M.P.R. (Groupe Mobile de Protection rurale), qui dirigeaient le nettoyage, se distinguèrent particulièrement. Ils s'acharnèrent à coups de pieds sur les blessures, et le malheureux suffoquait de douleur. Ils plaisantaient abominablement pendant la prise de photographie (« Allons, fais-toi beau, souris au petit oiseau, fais-nous plaisir... », redoublaient de brutalité sous prétexte d'interrogatoire. Finalement, sortant le couteau de cuisine, ils l'aiguisaient longuement sur le roc, aux yeux du condamné. L'exécution était maladroite et lente, charcutait le cou et évitait la carotide. Mais les mots historiques, prudhommesques, ne manquaient pas après l'égorgement (« Encore un qui est mort comme il a vécu... ». Comble de précaution, une balle de Mas 36, à bout portant, écrabouillait le visage, le transformait en une chose immonde, qui n'a pas de nom dans le langage de l'horreur... [...]

Ils tuèrent donc les blessés, y compris l'un d'entre eux assez valide pour porter sur son dos, pendant les heures que dura le nettoyage, le poste 300 de la Compagnie. »

Sources :

Robert Bonnaud, La paix des Némentchas, Esprit avril 1957, Itinéraire, Minuit, 1962 ; Esprit, Ecrire contre la guerre d'Algérie, Hachette, Pluriel, 2002, p. 199, 204, 205 ; Pierre Vidal-Naquet, Les crimes de l'armée française, La Découverte, 2001, p. 56-62.

29 octobre 1965 : Enlèvement de Ben Barka à Paris par deux policiers français (Maroc)

Vendredi 29 octobre 1965, Mehdi Ben Barka, militant nationaliste marocain depuis l'époque du Protectorat, dirigeant de l'Union Nationale des Forces populaires (UNFP), principal parti d'opposition, et coordinateur de la Conférence Tricontinentale qui devait se tenir à Cuba, est enlevé en plein Paris devant le drugstore St Germain. On ne le reverra plus. Son corps ne sera jamais retrouvé.

Reconstitution des événements :

- Dans le but de réaliser un hlm sur la décolonisation, Georges Figon (récemment sorti de prison, fréquentant tout autant le milieu que des cercles intellectuels) et le journaliste Philippe Bernier rencontrent Mehdi Ben Barka au Caire et à Genève les 3 et 20 septembre 1965. Antoine Lopez, chef d'escale à Orly, les déplacements. Une tentative d'enlèvement aurait pu avoir lieu à ces occasions.
- Ben Barka a rendez-vous à la brasserie Lipp boulevard St Germain à côté du drugstore le 29 octobre avec Bernier, le cinéaste Georges Franju et Georges Figon pour ce film.
- Le 28 le marocain « Chtouki » voit Lopez a Orly, lui demande de faire arrêter Ben Barka. Lopez propose de recourir au policier Souchon qu'il contacte.

- Ben Barka, le 29, va au rendez-vous en compagnie de El Azemouri, un étudiant marocain.

- Il est attendu par les policiers français Souchon - qui dit avoir reçu confirmation de sa mission par sa hiérarchie le matin même - et Voitot. Lopez, qui se trouve à proximité, signale Ben Barka à Souchon qui l'interpelle et le fait monter dans sa voiture. Sont également là Figon et peut-être un policier des RG.
- Dans la voiture se trouve Le Ny, Lopez monte également. Ils se rendent chez Georges Boucheseiche à Fontenay-le-Vicomte.

- l'étudiant El Azemouri s'enfuit, ne porte pas plainte, mais avertit vers 1 heure du matin un responsable de l'UNFP auprès des étudiants marocains.
- A Fontenay, Souchon, Voitot et Lopez remettent Ben Barka à Boucheseiche et repartent sur Paris. Boucheseiche et Dubail disent à Ben Barka qu'il va rencontrer le « patron ». Figon les rejoint.
- Mohammed Oufkir et Ahmed Dlimi sont prévenus au Maroc par Lopez et par les comparses chez Boucheseiche.
- Samedi 30 octobre, Dlimi et Oufkir arrivent successivement à Orly et se font conduire chez Bouche- seiche à Fontenay-le-Vicomte. Dlimi dit qu'il faut liquider Ben Barka. Le Ny, Dubail, Boucheseiche, Palisse rouent alors Ben Barka de coups de poings. Arrive Oufkir qui commence « à lui picoter la gorge avec un poignard ».

- pour "mouiller" Lopez ils transportent Ben Barka inanimé chez Lopez et le ligotent dans la cave.

- Lopez rentré chez lui « remarque » durant la nuit des allées et venues de voitures marocaines. Il reconduit Oufkir et Dlimi le dimanche à 5h à Orly.

Sources : Jacques Derogy, Fréderic Ploquin, Ils ont tué Ben Barka, Fayard, 1999 ; Robert Arnaud, France-Inter, L'affaire Ben Barka, dimanche 25 octobre 2000 ; Gilles Perrault, Notre ami le Roi, Gallimard, 1990.

Novembre

2 novembre 1965 : Enquête sur la disparition de Ben Barka où l'appareil d'Etat français est complice (Maroc)

L'étudiant marocain qui accompagnait Ben Barka au moment de son enlèvement le 29 octobre 1965 à Paris, ne dépose pas plainte. Déclenchée samedi 30 par des journalistes et Abdelkader, le frère de Ben Barka, l'enquête policière a des éléments pour avancer rapidement mais ne se presse pas. D'ailleurs c'est le week-end de la Toussaint. La presse signale que Oufkir, ministre de l'Intérieur marocain, est de passage à Paris le samedi 30. Elle sera souvent plus rapide et mieux informée que le juge Louis Zollinger, charge de l'enquête. Néanmoins,

celle-ci menée par le commissaire Maurice Bouvier, à partir de mardi 2 novembre, fait apparaitre que Ben Barka a été arrête par deux policiers Souchon et Voitot appartenant à la brigade mondaine et qu'ils ont opéré à la demande de Lopez, chef d'escale à Orly, également honorable correspondant du SDECE et, leur semble-t-il, avec l'accord de leur hiérarchie. Les maisons de Georges Boucheseiche, un truand habitant à Fontenay, et de Lopez, à proximité, sont surveilles mardi 2 novembre, les environs inspectes par hélicoptères, à la recherche de Ben Barka. Les soupçons se tournent vers les Marocains à qui les protagonistes ont remis Ben Barka dans l'idée, prétendent-ils, qu'il s'agissait d'une rencontre dans la perspective du retour de Ben Barka au Maroc.

Cela ne perturbe en rien un cocktail réunissant Le 3 novembre place Beauvau, le général Oufkir, ministre de l'Intérieur marocain, Roger Frey, son homologue français et Maurice Papon, préfet de police, suivi d'une réception officielle à l'ambassade du Maroc.

A la fin de l'interrogatoire de Lopez, dans la nuit du 3 au 4, Roger Frey et Georges Pompidou avertis, décident de ne pas retenir Oufkir et Dlimi qui s'envolent le 4 vers le Maroc. Le 5, Hassan II refuse à l'ambassadeur de France la mise à l'écart d'Oufkir. Le même jour, Lopez est écroué, Souchon et Voitot le seront le 13 seulement. Le 8, un mandat d'extradition est lance contre Georges Boucheseiche qui a fui au Maroc comme les autres protagonistes de l'enlèvement. Philippe Bernier, le journaliste qui avait rendez- vous avec Ben Barka le 29 octobre pour discuter de la réalisation d'un film, est inculpe le 29 novembre. Cependant, le commanditaire de ce film, Georges Figon, un repris de justice, n'est quant à lui aucunement inquiète, alors que la presse s'étend sur son implication dans l'enlèvement. Des journalistes de Minute et de Paris Match le rencontrent, tandis que la police peine à le retrouver. Le 10 janvier, l'Express publie « J'ai vu tuer Ben Barka », une confession de Georges Figon. C'est un « coup de téléphone anonyme » le 17 qui donne à la police l'adresse de Figon. D'importantes forces de police cernent son domicile. Il est trouvé mort. « Figon s'est donné la mort sans l'aide d'un tiers » conclura le juge charge de l'enquête, le parquet ayant pris soin de la confier à un autre que le juge Zollinger.

Deux policiers étant inculpés, le juge Zollinger ne peut plus recourir, d'après la loi, aux services de la police. Ceci va paralyser l'enquête. Un mandat d'arrêt est lance le 20 janvier contre Oufkir et Dlimi. Marcel Le

Roy-Finville, supérieur de Lopez au SDECE est inculpe.

Le procès en assises s'ouvre en septembre 1966. Il est interrompu le 19 par l'arrivée de Dlimi qui se constitue prisonnier. Le procès s'ouvrira finalement le 5 juin 1967. Le tribunal condamne à la réclusion à perpétuité Georges Boucheseiche, Jean Palisse, Julien Le Ny, Pierre Dubail ; Ahmed Dlimi, Ghali El-Mahi, Roger Voitot, Marcel Le Roy-Finville, Philippe Bernier sont acquittes. Antoine Lopez et Louis Souchon sont condamnes à 6 ans de réclusion criminelle, à 6. Mohammed Oufkir est condamne à perpétuité par contumace. Un verdict qui arrange tout le monde.

En 1975, Bachir, fils de Mehdi Ben Barka, dépose une nouvelle plainte. Le juge Pinsseau entend l'avocat Pierre Lemarchand auteur présumé d'un papier trouvé sur Figon. Lemarchand n'est pas inculpé. En 1982, le juge obtient du gouvernement socialiste de consulter des documents du SDECE concernant Ben Barka. Il n'aura guère le temps de les lire. Ils ne sont pas déclassifies, sauf deux, sans doute arranges, qui chargent uniquement Lopez et Leroy-Finville.

L'instruction est toujours en cours. Beaucoup d'acteurs et de témoins ont disparu :

Oufkir « s'est suicidé » le 16 aout 1972, à la suite de l'attaque de l'avion de Hassan II, Dlimi meurt « dans un accident » en 1983 ; El Azemouri décède en 1970 ; Le Ny, Dubail, Boucheseiche en résidence surveillée au Maroc sont éliminés après la mort d'Oufkir. Palisse décède en 1979.

Bachir Ben Barka, sa famille et leurs amis se réunissent chaque année, le 29 octobre, devant la Brasserie « Lipp » à 13 heures.

Implication de la France : L'Etat français est pour le moins complice. La police est impliquée par Souchon et Voitot, le SDECE par Antoine Lopez et Leroy-Finville. Ces hommes n'ont probablement pas agi de leur propre initiative. Les Renseignements Généraux (RG) sont intervenus pour freiner l'enquête et peut-être pour faciliter l'élimination d'un acteur et témoin gênant, Figon. Le commissaire Caille, chef de la 2eme section des RG paraît couvrir Figon et semble très bien renseigné sur l'affaire. Les réseaux anti-OAS, les barbouzes de l'avocat gaulliste Pierre Lemarchand, député de l'Yonne, sont intervenus, ils ont impliqué la bande de truands de Jo Attia (Boucheseiche, Le Ny, Palisse) qu'ils avaient utilisés pour les basses œuvres du régime gaulliste, en particulier l'enlèvement de l'ex-colonel Argoud, le 25 février 1963 à

Munich. Lemarchand aurait active Figon dont il était l'avocat mais n'est pas inquiété. Le ministre de l'Intérieur Roger Frey - qui passe une semaine de vacances au Maroc en septembre 1965 dans la propriete d'Oufkir, un mois donc avant le crime[123]-, le préfet de police Maurice Papon, le commissaire Caille chargent les lampistes Lopez, Souchon, Voitot et Leroy-Finville. Jacques Foccart à l'Elysée « est au parfum » mais ce n'est que Souchon qui le dit.

Les services marocains, responsables directs de la mort de Ben Barka, ont bénéficié de toutes ces aides. Certains veulent voir aussi la main du Mossad qui avait de bons rapports avec Oufkir. Sans avoir de preuve, cette disparition sert les intérêts des Etats-Unis et certains voient la CIA derrière toute cette mise en scène complexe. Le dossier de la CIA sur cette affaire n'est pas déclassifié. Rappelons qu'au cours des années soixante, en pleine guerre du Vietnam, beaucoup de leaders ou dirigeants, affichant une politique de non-alignement vis-à-vis des deux blocs sont éliminés, Moumié (Cameroun, 1960), Lumumba (Congo ex-belge, 1961), Olympio (Togo, 1963), Caamano (Saint-Domingue, 1965), Ben Bella (Algérie, 1965), Soekarno (Indonésie, 1968).

Il a également été dit que la CIA voulait porter un coup au général De Gaulle avant l'élection présidentielle du 5 décembre (où Mitterrand le mettra en ballottage).

Sources : Jacques Derogy, Fréderic Ploquin, Ils ont tué Ben Barka, Fayard, 1999 ; Robert Arnaud, France-Inter, L'affaire Ben Barka, dimanche 25 octobre 2000 ; Gilles Perrault, Notre ami le Roi, Gallimard, 1990.

7 novembre 1805 : Le Code Civil : « La distinction des couleurs est indispensable. » (Colonies)

L'arrêté du 16 brumaire an XIV (7 novembre 1805) ou Napoléon Ier promulgue le Code Civil aux colonies dit en son article 3 : « Les Lois du Code Civil relatives au mariage, à l'adoption, à la reconnaissance des

[123] Derogy p 60

enfans (sic) naturels, aux droits des enfans dans la succession de leurs père et mère, aux libéralités faites par testament ou donations, aux tutelles officieuses ou datives, ne seront exécutées dans la colonie que des blancs aux blancs entre eux, et des affranchis ou des descendants d'affranchis entre eux, sans que par aucune voie directe ou indirecte aucune des dites dispositions puisse avoir lieu d'une classe a l'autre. » Schoelcher indique en note que le considérant de cet article est digne de la décision : « Considérant que de tout temps on a connu dans les colonies la distinction des couleurs, qu'elle est indispensable dans les pays d'esclaves, et qu'il est nécessaire d'y maintenir la ligne de démarcation qui a toujours existé entre la classe blanche et celle de leurs affranchis ou de leurs descendans, etc. »

Commentaires : On notera qu'il s'agit d'une ligne de démarcation entre blancs et affranchis, les esclaves, étant des biens meubles d'après le Code Noir, remis en vigueur, n'ont aucun droit.

Sources : Victor Schoelcher, Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage, 1842, réédité par C.T.H.S., 1998, page 189.

18 novembre 1892 : Le colonel Dodds pille et incendie Abomey (Dahomey)

Le royaume d'Abomey est très organisé et dispose d'une armée puissante. Les Français prétendent avoir obtenu la cession de Cotonou puis s'installent è Porto-Novo en 1882. Le roi Béhanzin remet en cause cette présence française. En réponse, la marine française bombarde Cotonou. Béhanzin devra s'incliner. Mais le ministre Etienne à Paris veut la guerre. Behanzin est en conflit avec ses voisins. La canonnière Topaze qui remonte le fleuve Ouémé en mars 1892 avec à son bord le gouverneur français Victor Ballot essuie le feu des Dahoméens. Le prétexte est trouvé.

Jean Suret-Canale écrit : « Avec 3 000 hommes, la colonne Dodds [...] est chargée d'expérimenter le matériel militaire le plus moderne, balles explosives et obus à la mélinite. La marche sur Abomey sera extraordinairement dure ; en vain, Béhanzin multiplie les offres de paix ; au fur et à mesure qu'il accepte les exigences de Dodds, ce dernier en

pose de nouvelles. Ainsi Béhanzin laisse, en gage de bonne volonté, la colonne Dodds entrer à Cana et envoie même des bœufs pour son ravitaillement : quand il a accepté les conditions françaises, y compris l'occupation d'Abomey, et commencé à livrer son matériel de guerre, Dodds exige subitement la remise des armes et de l'indemnité de 15 millions prévue par l'accord dans les vingt-quatre heures ! Cette nouvelle exigence n'ayant pu être satisfaite - et pour cause ! - Dodds déclare aussitôt l'accord rompu et reprend l'attaque contre son adversaire partiellement désarmé. Enfin, Abomey, évacuée par Béhanzin est livrée aux flammes et occupée. La colonne Dodds met au pillage palais et tombeaux. Dodds proclame la déchéance de Béhanzin. »

Béehanzin tiendra encore deux ans dans la brousse. Trahi par son frère, il se livrera et sera exilée a la Martinique, puis en Algérie.

Sources : Jean Suret-Canale, Afrique Noire, Occidentale et Centrale, Editions sociales, 1968, p. 288 ; Gilbert Comte, L'empire triomphant, Denoël, 1988, p. 98-103.

18 novembre 1801 : Bonaparte entreprend d'anéantir à Saint-Domingue le gouvernement des Noirs (Haïti)

Toussaint Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, envoie en France pour approbation une Constitution qui stipule en son article III « Il ne peut exister d'esclavage sur ce territoire ; la servitude y est à jamais abolie. Tous les hommes y naissent, vivent et meurent libres et français ». Napoléon Bonaparte répond à cet « esclave révolté » par une lettre du 27 Brumaire an X, annonçant l'expédition de reconquête de la partie française de Saint-Domingue.

Dans cette lettre à Toussaint Louverture, il joue tout autant de la menace, de la flatterie et du mensonge.

De la menace : « Nous y envoyons [à St Domingue] le citoyen Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine général, comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces respectables [54 navires, 23.000 hommes] pour faire respecter la souveraineté du peuple français... Nous nous plaisons à espérer que

vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentiments que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites.[...] La constitution que vous avez faites, en réunissant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français, dont Saint-Domingue n'est qu'une portion.[...] Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous. Elle vous ferait perdre les droits nombreux à la reconnaissance et aux bienfaits de la République, et creuserait sous vos pas un précipice qui, en vous engloutissant, pourrait contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage ; et dont nous nous verrions avec peine obligés de punir la rébellion. »

De la flatterie :

« Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendu au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. »

Du mensonge :

« Que pourriez-vous désirer ? La liberté des noirs ? Vous savez que dans tous les pays où nous avons été, nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avaient pas. »

Une autre lettre du Premier Consul, en date du 8 novembre 1801, adressée, elle, aux habitants de Saint-Domingue déclare : « Quelles que soit votre origine et votre couleur, vous êtes français, vous êtes tous égaux devant Dieu et devant la République. [...] Si on vous dit : "Ces forces sont destinées à vous ravir votre liberté." Répondez : "La République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée." »

Dans le même temps, Bonaparte fait savoir à la Grande-Bretagne, via Talleyrand, que c'est dans son intérêt à elle qu'il a « pris le parti d'anéantir à Saint-Domingue le gouvernement des noirs. »

Fouché dans ses Mémoires dit tout uniment : « On décida qu'après la conquête, on maintiendrait l'esclavage, conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789, et que la traite des noirs et leur importation auraient lieu suivant les lois existantes à cette époque. »

Toussaint n'est pas dupe.

La fourberie de Napoléon est confirmée par le rétablissement de l'esclavage, le 20 mai 1802.

Commentaires : Avec Schoelcher qui s'écrie : « Quel malfaiteur que cet homme », nous reconnaissons en ces textes un concentré de la mauvaise foi dont les colonisateurs français feront preuve plus tard pour signer des accords avec les chefs locaux les soumettant de fait, eux, leurs peuples et les richesses de leur pays à la cupidité et à la cruauté des Européens.

Sources : Victor Schoelcher, Vie de Toussaint Louverture, Ollendorf, 1889, Karthala, 1982, page 316,321 ; Aimé Césaire Toussaint Louverture, la Révolution française et le problème colonial, Présence africaine, 1981, page 287.

23 novembre 1946 : Bombardement de Haïphong : 6000 morts (Vietnam)

Le 9 mars 1945, les Japonais s'emparent de tous les pouvoirs en Indochine, alors qu'ils avaient, auparavant, laisse l'amiral Decoux, nommé par le gouvernement de Vichy, maintenir l'ordre. Bao Daï, empereur d'Annam, proclame L'abolition du protectorat français. Le Vietminh, mouvement nationaliste d'inspiration communiste, déclenche une insurrection en aout 1945. En juillet, il est convenu aux accords de Potsdam, que les Chinois désarmeront les Japonais au nord du 16àme parallèle, les Anglais au sud. Le 15 août, de Gaulle nomme l'amiral Thierry d'Argenlieu, haut-commissaire de France en Indochine, et Leclerc général commandant supérieur des troupes. Le dirigeant du Vietminh, Ho Chi-Minh, proclame l'indépendance du Vietnam le 2 septembre 1945, en présence du général Leclerc, chargé par de Gaulle de réoccuper l'Indochine. Le Laos et le Cambodge font de même, Bao Daï abdique. Le 23 septembre, le colonel Cédile obtint du général anglais Gracey le réarmement des ex-prisonniers français et reprend les bâtiments publics de Saïgon aux représentants du gouvernement vietnamien. En octobre, les troupes du général Leclerc débarquent et réoccupent le Sud Annam, le Laos, le Cambodge. Le 6 janvier 1946, le Vietminh remporte largement les élections dans le territoire contrôlée par le gouvernement vietnamien. De Gaulle quitte le pouvoir à Paris le 21 janvier. Le 6 mars 1946 à Hanoï, où se trouvent toujours des troupes chinoises, Sainteny signe au nom de la France avec Hô Chi-Minh, qui

contrairement à d'autres nationalistes reste ouvert au dialogue, un accord ou celle-ci « reconnaît la République du Vietnam comme un Etat libre ayant son gouvernement, son parlement, son armée et ses finances faisant partie de la Fédération Indochinoise et de l'Union française » et s'engage dans un accord annexe, à retirer ses troupes dans cinq ans. L'organisation d'un référendum est prévue au Sud. Les troupes françaises débarquent à Haïphong le 8, ou Leclerc rencontre Giap. Il est le 15 à Hanoï. L'accord est très critiqué en France. D'Argenlieu conteste les dispositions militaires de l'accord annexe. Hô Chi-Minh est invité à venir discuter en France. Alors que ce dernier est en route pour Paris, d'Argenlieu en accord avec Moutet fait proclamer le 1er juin, la République autonome de Cochinchine, en violation des accords du 6 mars. La conférence de Fontainebleau s'ouvre le 22 juin, entre Hô Chi-Minh et le gouvernement provisoire présidé par Georges Bidault. Le 14 septembre, Ho Chi-Minh signe un accord de « modus vivendi » avant de rentrer.

Le 10 septembre, les Français reprennent le service des douanes alors que la gestion de ce secteur devait être négociée. Les Vietnamiens protestent. Leclerc est reparti, d'Argenlieu est à Paris.

À Haïphong, le 20 novembre, les Vietnamiens s'opposent à un contrôle douanier. Ho Chi-Minh propose de réunir immédiatement la commission mixte des douanes. Mais le général Valluy, remplaçant d'Argenlieu, après avoir câblé au colonel Dèbes le 22 : « Suite événement du 20, estime indispensable profiter incident pour améliorer notre position Haïphong » lui donne l'ordre suivant : « Le moment est venu de donner une dure leçon à ceux qui nous ont traîtreusement attaques. Par tous les moyens à votre disposition vous devez vous rendre maître complètement d'Haïphong et amener le Gouvernement et l'armée vietnamienne a résipiscence. »

Dèbes attaque le 23 novembre et fait bombarder Haïphong par trois navires de guerre. D'après Paul Mus (conseiller politique de Leclerc) qui cite une enquête de l'amiral Battet, il y aura 6 000 morts, essentiellement des civils. C'est le début de la guerre d'Indochine qui, pour ce qui est de la France, durera sept ans et demi.

Implication de la France : Il ne fait désormais pas de doute, que ce bombardement fait partie des provocations françaises visant è mettre un terme à l'indépendance que le Vietnam était en train d'acquérir. C'est le général Valluy qui, sans doute en accord avec d'Argenlieu, a mis le

gouvernement français devant le fait accompli. Sa directive du 10 avril : « transformer le scénario, qui est celui d'une simple opération militaire, en un scénario de coup d'Etat » montre que la préméditation était du côté français et non du côté de Ho Chi-Minh. La France crut, avec le parti colonial des administrateurs et de leurs amis, qu'il serait possible, comme en 1885, de réinstaller, à la tête du Vietnam reconquis, des fantoches.

Alfred Grosser remarque : « L'occultation de ce que fut la guerre d'Indochine se retrouve dans le choix de la date officielle du déclenchement de la guerre, que l'on retrouve dans tous les manuels ; le 19 décembre, offensive des troupes viêtminh sur Hanoï, au lieu du 28 novembre, bombardement du port de Haïphong par la marine française. »

Imagine-t-on le nombre de vies sauvées si la France avait respecté l'accord du 6 mars 1946 ?

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, pages 97-108 ; Philippe Devillers, Paris, Saïgon, Hanoï, Archives, Gallimard ; Alfred Grosser et Al., La morale de l'histoire, Autrement, Oublier nos crimes, n° 144, avril 1994, page 221 ; Paul Mus, Témoignage Chrétien, 10 février 1950 ; Einaudi, Jean-Luc, Vietnam ! La guerre d'Indochine 1945-1954, Le Cherche-Midi, 2001.

27 novembre 1954 : « Bientôt un malheur terrifiant s'abattra sur la tête des rebelles. » (Algérie)

Après les actes d'insurrection survenus le 1er novembre en Algérie, où les « indigènes » étaient toujours tenus pour des citoyens de seconde zone, dépossédés pour la plupart de leurs terres, souffrant de la famine, n'accédant qu'exceptionnellement à l'école, soumis au mépris des Européens et à l'arbitraire de bachagas ou caïds instruments du colonisateur, le 5 novembre, François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, parle de la répression « nécessaire et impitoyable des troubles » puis déclare le 7 : « L'Algérie c'est la France et la France ne reconnaîtra pas chez elle d'autre autorité que la sienne. » Le MTLD qui n'est responsable en rien de l'insurrection est dissout le 5 et ses membres sont arrêtés. Mitterrand affirme le 20 : « Les trois

départements d'Algérie sont des territoires français. Le gouvernement français ne peut pas, ne veut pas tolérer que les revendications présentées par la population dépassent certaines limites telles que l'intégrité et la souveraineté nationale. »

Des tracts sont jetés par avion dans les Aurès gagnes dès le 1er novembre à l'insurrection :

« Appel à la population
Des agitateurs, parmi lesquels des étrangers, ont provoqué des troubles sanglants dans notre pays [...] Musulmans !

Vous ne les suivrez pas et vous rallierez immédiatement, et avant le dimanche 21 novembre à 18 heures, les zones de sécurité avec vos familles et vos biens. L'emplacement de ces zones de sécurité vous sera indiqué par les troupes françaises stationnées dans votre région et par les autorités administratives des douars.

Hommes qui vous êtes engagés sans réfléchir, si vous n'avez aucun crime à vous reprocher, rejoignez immédiatement les zones avec vos armes et il ne vous sera fait aucun mal.

Bientôt un malheur terrifiant s'abattra sur la tête des rebelles.

Après quoi régnera à nouveau la paix française. »

On voit apparaître dans ce texte dès 1954, les notions de « zone interdite » et « zone de regroupement ».

Malgré ces menaces, la population ne bouge pas.

Le 26 novembre, Mitterrand commence une tournée d'inspection. Ce jour-là, dans les Aurès, cinq bataillons sont engagés dans une vaste opération de ratissage. Un millier de personnes du douar Yabous, parmi lesquelles des femmes, des vieillards, des enfants, sont transférées dans un endroit désert, sans eau potable, Boussaha.

Arrivant è Batna le 27, Mitterrand déclare « Nos soldats sont des pacificateurs ». Ce jour-là, neuf avions de chasse décollent de l'aéroport de Batna. Pendant ce temps, à la mechta Thagit, du linge sèche sur des piquets ; des gens vont et viennent ; le bétail cherche sa nourriture. Tout à coup, les fellahs voient les chasseurs briller au soleil. Le premier chasseur pique puis ouvre le feu sur une maison. Il y a une rafale. Puis une deuxième. Puis tous les avions mitraillent. Les gens se réfugient dans les maisons où les balles pénètrent. Madame Zaaf Essaouba, une femme de soixante ans est tuée. Une jeune fille de seize ans est atteinte à deux reprises, tout le bétail est abattu.

A T'Kout, après avoir inspecte un détachement de parachutistes coloniaux et visité la gendarmerie, le ministre déclare :

« L'Aurès n'est pas en état d'insurrection. Il y a dans la montagne quelques centaines de "durs" et une population consentante, soumise et peureuse. »

A Batna, la piscine est transformée en lieu de détention. Des camions chargés de suspects circulent dans la ville.

Des villages sont détruits au lance-flammes. Le 8 décembre, les habitants de la mechta Meradsa sont avertis qu'ils devront avoir quitté les lieux pour le lendemain. Le 9, avant que le jour soit levé, avant que les habitants aient pu déménager leurs affaires, la mechta est envahie et les maisons flambent. Le 31 décembre, les mechtas Boukhrouf et Tiffertassine sont incendiées au lance-flammes. Les six cents habitants s'enfuient.

La « pacification » débute.

Sources : Pierre Vidal-Naquet, La raison d'Etat, Editions de Minuit, 1962, page 51-52 ; Jean-Luc Einaudi, Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton, L'Harmattan, 1986, page 39-41 ; Bernard Droz, Evelyne Lever, Histoire de la guerre d'Algérie, Seuil, Points Histoire, 1984, page 62-63.

30 novembre 1900 : « Tout porteur levé pour la corvée ne revoit jamais son village. » (Soudan)

Lors du débat è l'Assemblée du 30 novembre 1900, è propos de l'affaire Voulet-Chanoine, Le Myre de Vilers, ancien résident à Madagascar déclare :

« Vous le voyez, je suis complétement d'accord avec M. Vigné d'Octon sur le principe même ; mais nous différons absolument sur les responsabilités. Notre honorable collègue s'en prend à des agents d'exécution ; moi j'accuse les gouvernements ; ils ne peuvent ignorer qu'en envoyant des troupes à plusieurs milliers de kilomètres de leur base d'opération, sans moyens de transports, sans vivres, sans marchandises d'échange, les troupes sont obligées de vivre sur l'habitant, de réquisitionner d'innombrables porteurs, qui sèment les sentiers de leurs cadavres.

Un de nos explorateurs les plus distingués, chef d'escadron d'artillerie, me disait : tout porteur levé pour la corvée ne revoit jamais son village ; (exclamations è gauche) ou il meurt en route, ou arrivé à destination, il est abandonné sans vivres, sans argent, sans moyen d'existence. »

Sources : Annales de la Chambre des Députés, 1900, p. 580 ; cité par : Jean Suret-Canale, Afrique Noire, Occidentale et Centrale, Editions sociales, 1968, page 280-281 ; Jean-Pierre Biondi, Gilles Morin, Les anticolonialistes (1881-1962), Pluriel, Laffont, 1992, p. 55.

Décembre

1er décembre 1944 : Massacre de Thiaroye (Sénégal)

Des tirailleurs sont libérés des camps de prisonniers de guerre allemands et démobilisés. Débarqués le 21 novembre 1944 à Dakar, ils sont rassemblés au camp de Thiaroye à quelques kilomètres de la capitale. Mais ils attendent de recevoir les arriérés de leur solde et de pouvoir échanger leurs marks. Cela leur avait été refusé en France sous divers prétextes, malgré leurs réclamations. Tout devait se faire au Sénégal. Mais ici rien ne se fait non plus. On leur propose l'échange de leur argent à la moitié de sa valeur, ils reçoivent un nouvel ordre de départ... C'en est trop. Les tirailleurs protestent, manifestent sans doute. Ils séquestrent un général qui, pour être relâché, leur donne satisfaction ... La nuit suivante, le 1er décembre 1944, l'armée française bombarde et mitraille le camp. Les tirailleurs n'ont pas d'armes. Combien de morts ? 25, 38, 60 ou plus ? Quelques-uns parmi les survivants passent en jugement et sont emprisonnes jusqu'à ce qu'une grâce présidentielle leur soit accordée en avril 1947, lors du voyage de Vincent Auriol en AOF. En France, on ignore tout. Senghor en parle dans un numéro d'Esprit de juillet 1945 et Lamine Gueye rapporte ces faits en mars 1946 à la première Constituante.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994 ; Sembene Ousmane, Le camp de Thiaroye, hlm, 1988.

5 decembre 1952 : Assassinat de Farhat Hached (Tunisie)

Après l'arrestation des dirigeants nationalistes et leur éviction du gouvernement, Farhat Hached est assassiné par les terroristes de "la Main Rouge". Il dirigeait l'UGTT (Union Générale des Travailleurs Tunisiens), syndicat sur lequel s'appuyait Habib Bourguiba et le Néo Destour (parti nationaliste).

L'exécution de l'attentat et l'enquête qui suit révèlent que ses auteurs ont de solides protections.

Selon son fils, Nourredine Hached, les sénateurs Antoine Colonna et Gabriel Puaux ne cachaient nullement leurs intentions d'en finir avec Farhat Hached.

Yves Benot écrit : « Sans doute, l'organisation secrète connue sous le nom de « la Main Rouge » qui revendiqua ces crimes, était-elle en fait une émanation des services secrets, des fameuses polices parallèles. Mais sur le coup, ces assassinats paraissent attester la capacité de réaction sanglante des coloniaux. Et on y vit aussi le signe que les forces de l'ordre laissaient faire ce terrorisme-là. »

Pascal Krop fait un lien entre cette Main Rouge et l'organisation qui a assassiné l'industriel Lemaigre- Dubreuil, partisan de l'indépendance, à Casablanca le 11 juin 1955. Cette dernière serait liée au SDECE. Jo Attia aurait travaillé pour le SDECE a Tanger à l'élimination de leaders nationalistes. On retrouvera les amis de Jo Attia dans l'enlèvement du colonel Argoud et dans celui de Ben Barka.

Les aveux du général Aussaresses en mai 2001 suscite une lettre du fils de Farhat Hached dans le journal Le Monde dénonçant un crime d'Etat et demandant qu'en soient dévoilés les ordonnateurs et les auteurs.

Sources : Yves Benot,Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, page 161, 186 ; Noureddine Hached, L'inoubliable sourire de la liberté, Le Monde, 18 mai 2001 ; Pascal Krop, Roger Faligot, DST Police secrète, Flammarion, 1999, p. 166, 168; Paul Aussaresses, Services Spéciaux Algérie 1955-1957, Perrin, 2001, p. 101-102 ; Jacques Derogy, Fréderic Ploquin, Ils ont tué Ben Barka, Fayard, 1999, p. 103-105 ; Charles- André Julien, L'Afrique du Nord en marche, Julliard, 1952, Omnibus, 2002, p. 232-233.

8 décembre 1952 : Répression des manifestations de Casablanca (Maroc)

A la suite de l'assassinat du syndicaliste tunisien Farhat Hached par des terroristes français, des manifestations de protestation sont organisées à Casablanca. Le résident, le général Guillaume les réprime dans le sang, interdit l'Istiqlal, parti nationaliste, et ferme la Bourse du Travail.

Sources : Yves Benot, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, p. 186 ; Charles-André Julien, L'Afrique du Nord en marche, Julliard, 1952, Omnibus, 2002, p. 336-339.

14 décembre 1871 : Renan : « Une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne. » (France)

Ernest Renan écrit après la défaite en 1871 dans Réforme intellectuelle et morale :

« Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, a la guerre du riche au pauvre. La conquête d'un pays de race inférieure, par une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant... Autant les conquêtes entre races égales doivent être blâmées, autant la régénération des races inférieures par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité. L'homme du peuple est presque toujours chez nous un noble déclassé ; sa lourde main est mieux faite pour manier l'épée que l'outil servile... Versez cette dévorante activité sur des pays qui comme la Chine, appellent la conquête étrangère... chacun sera dans son râle. La nature a fait une race d'ouvriers ; c'est la race chinoise, d'une dextérité de main merveilleuse sans presque aucun sentiment de l'honneur... gouvernez-la avec justice... elle sera satisfaite ; - une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre, soyez bon pour lui et humain et tout sera dans l'ordre ; - une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne. »

Commentaires : La date du 14 décembre est choisie arbitrairement.

Comme le dit Gilbert Comte, il faut lire cet écrit dans le contexte de son époque. Ce qui est plus gênant, c'est de constater la permanence jusqu'à aujourd'hui de telles idées de hiérarchie des races, de remarquer combien elles sont intrinsèquement liées à l'idée que les Français se font de la République et donc ne sont pas spécifiques d'un groupuscule extrémiste. On est frappé par la similitude, ê combien douloureuse, avec la pensée et l'histoire d'outre-Rhin.

Sources : Ernest Renan, Réforme intellectuelle et morale, Callmann Lévy, 1871 ; Gilbert Comte, L'Empire triomphant, Denoël, 1988, page 13.

15 décembre 1958 : Corvée de bois : « On nettoie le pays de toute la racaille. » (Algérie)

Pierre Vidal-Naquet rapporte une lettre d'un jeune soldat, rendue publique en 1958 par les prêtres- ouvriers de la Mission de France : « On demandait des volontaires pour descendre les gars qu'on avait torturés (comme ça il ne restait pas de trace et on ne risquait pas d'histoires). Moi, je n'aimais pas ça. C'est vrai, vous savez : descendre un gars à cent mètres dans le combat, ça ne me faisait rien, parce que le gars étant loin, on ne le voit pas trop. Il est armé, et puis il peut se défendre ou se barrer au besoin. Mais descendre un gars comme ça, sans défense, froidement ... non ! Alors je n'étais jamais volontaire et il est arrivé que j'étais devenu le seul dans la section qui n'avait pas descendu « son » gars. On m'appelait la « p'tite fille » . Un jour, le capitaine m'a appelé en me disant : « Je n'aime pas les p'tites filles... Prépare toi, le prochain sera pour toi ! » Alors, quelques jours après, on avait huit prisonniers qu'on a torturés, à descendre. On m'a appelé et, devant les copains, on m'a dit : « A toi, la p 'tite fille! Vas-y ! » Je me suis approchée du gars : il me regardait. je vois encore ses yeux qui me regardaient... ça me dégoutait... J'ai tirée... Les copains ont descendu les autres. Après, ça me faisait moins drôle... C'est peut-être pas du boulot très propre ; mais, au fond, tous ces gars-là, ce sont des criminels quand on y réfléchit. Si on les relâche, ils recommencent ; ils tuent les vieillards, les femmes, les enfants. On ne peut quand même pas les laisser faire cela ... Alors, au fond, on nettoie le pays de toute la

racaille... Et puis ces gars-là, ils veulent le communisme, alors vous comprenez... ? »

Commentaires : La date du 15 décembre est choisie arbitrairement.

Sources : Pierre Vidal-Naquet, La torture dans la République, Paris, 1972, Maspéro, page 137-138.

16 décembre 1805 : Le Code Civil réaffirme le maintien du Code Noir (Colonies)

En 1805, le « Code Napoléon » est publié. Mais pour les Antilles, « sont maintenues toutes les lois qui ont réglé la condition des esclaves. » Sauf modification mineure, rien ne change juridiquement jusqu'en 1848. A titre d'exemple : 600 condamnations à mort prononcées à la Martinique entre 1822 et 1827 sur des soupçons d'empoisonnement.

Commentaires : La date du 16 décembre est choisie arbitrairement.

Sources : Louis Sala-Molins, Le Code Noir, PUF, 1998, page 17.

31 décembre 1926 : Gide : « Le CFCO est un effroyable consommateur de vies humaines. » (Tchad)

En raison des chutes du Congo, les Français doivent utiliser le chemin de fer Léopoldville-Matadi, construit en face par les Belges pour le transport en partance et en direction de l'océan. Le gouverneur général Augagneur entreprend en 1921 la construction du chemin de fer Brazzaville-Pointe Noire long de 502 kilomètres, poursuivi par le gouverneur Antonetti. Il sera inauguré en 1934.

André Gide lors de son voyage africain a croisé des hommes réquisitionnes - et déportes - pour la construction du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) : « Le chemin de fer Brazzaville-Océan est un effroyable consommateur de vies humaines. Voici Fort-Archambault (Sud du Tchad) tenu d’envoyer de nouveau mille Saras. Cette

circonscription, l’une des plus vastes et des mieux peuplées d’AEF, est particulièrement mise à contribution pour la main d’œuvre indigène. Les premiers contingents envoyés par elle, ont eu beaucoup a souffrir, tant durant le trajet, à cause du mauvais aménagement des bateaux qui les transportaient (certains se noient dans le fleuve et nombreux sont ceux qui décèdent de pneumonie), que sur les chantiers mêmes, ou les difficultés de logement et surtout de ravitaillement ne semblent pas avoir été préalablement étudiées de maniéré satisfaisante. La mortalité a dépassé les prévisions les plus pessimistes. A combien de décès nouveaux la colonie devra-t-elle son bien-être futur ? De toutes les obligations qui incombent à l’administrateur, celle du recrutement des « engagés volontaires » est assurément la plus pénible. »

Il fait l'éloge de ses amis gouverneurs, Lamblin à Bangui pour avoir aménagé un camp de repos et de triage pour les recrutés et Marcel De Coppet a Fort-Archambault, pour avoir autorisé 1500 recrutés à participer aux fêtes du 1er janvier.

Sources : André Gide, Voyage au Congo, Gallimard, 1927, Idées-Gallimard n° 443 page 200.

Index chronologique

1099
15/07 : Sac de Jérusalem par les Croisés (Palestine)
1671
13/10 : Répression du marronnage (Martinique)
1672
13/01 : Prime de 13 livres pour chaque tête de nègres importés (Colonies)
1687
06/05 : Promulgation du Code Noir (Haïti)
1730
13/08 : Dictionnaire de Trévoux : « Les Nègres vendent quelquefois leurs propres femmes » (France)
1743
01/02 : Loi contre le marronnage (Colonies)
1791
25/02 : Le mulâtre Ogé subit le supplice de la roue pour avoir cru è l'égalité (Haïti)
1801
18/11 : Bonaparte entreprend d'anéantir è Saint-Domingue le gouvernement des Noirs (Haïti)
1802
17/05 : Rétablissement de l'esclavage (Antilles)
07/06 : Toussaint Louverture arrêtée par traitrise (Haïti)
1803
05/04 : Rochambeau : « Vous devez leur donner des nègres a manger ». (Haïti)
07/04 : Mort de Toussaint Louverture emprisonné au fort de Joux (Haïti)
1805
07/11 : Le Code Civil : « La distinction des couleurs est indispensable » (Colonies)
16/12 : Le Code Civil réaffirme le maintien du Code Noir (Colonies)
1825
17/04 : La France reconnaît Haïti, contre l'indemnisation des planteurs (Haïti)
1831

19/03 : Esclaves à vendre (Réunion (île de la))

1843

15/03 : De Montagnac : « Anéantir tout ce qui ne rampera pas a nos pieds comme des chiens » (Algérie)

1845

24/01 : Bugeaud : « Je brillerai vos villages et vos moissons » (Algérie)

18/06 : « Enfumades » de la grotte de Ghar-el-Frechih (Algerie)

1856

26/06 : Renan : « L'immixtion des races tout à fait inférieures aux grandes races ne ferait qu'empoisonner l'espèce humaine » (France)

1870

06/08 : Sacrifice des tirailleurs à la bataille de Froeschwiller (Algérie)

1871

09/07 : L'Illustration : « Avec les kabyles, la supériorité du chassepot est effrayante » (Algérie)

15/07 : L'Illustration : « A la fin du siècle, la race des Kanaks aura sans doute disparu » (Nouvelle- Calédonie)

22/08 : L'Illustration : « Une sévère leçon qu'il était grand temps de donner à ces populations turbulentes et incorrigibles » (Algérie)

14/12 : Renan : « Une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne » (France)

1878

10/07 : « Ils ne réclament rien moins que l'extermination en masse par tous les moyens de la race indigène » (Nouvelle-Calédonie)

01/09 : Le grand chef Ataï est tué par un traître canaque (Nouvelle-Calédonie)

1885

26/02 : Conférence de Berlin : l'Europe met l'Afrique en tutelle (Congo (Etat indépendant du))

28/07 : Jules Ferry : « Les races supérieures ont un droit sur les races inférieures » (France)

1890

25/04 : Prise et carnage d'Ouossébougou par le commandant Archinard (Soudan)

1892

18/11 : Le colonel Dodds pille et incendie Abomey (Dahomey)

1896

15/10 : Exécution sur ordre de Galliéni du ministre Rainandriamampandry (Madagascar)

1898

01/05 : Sac de Sikasso par le colonel Audéoud (Soudan)

1899

09/01 : Sac de Sansanne-Haoussa (Soudan)

02/05 : Massacre de Birni-N'Konni (Soudan)

08/08 : Les tirailleurs sont payés avec des captifs (Soudan)

1900

30/11 : « Tout porteur levé pour la corvée ne revoit jamais son village » (Soudan)

1904

14/07 : La cartouche sanglante du 14 juillet à Fort-Crampel (Oubangui-Chari)

1909

25/03 : Bloy : « Ces équarisseurs d'indigènes, incapables, en France, de saigner le moindre cochon » (Vietnam)

1915

09/10 : Décret de mobilisation de tout indigène de dix-huit ans (AOF)

1917

16/04 : Mangin broie du Noir au Chemin des Dames (France)

1926

08/09 : Ceux qui refusent de récolter le caoutchouc sont conviées au « bal de Bambio » (Oubangui- Chari)

21/10 : Massacre de Bodembéré (Oubangui-Chari)

31/12 : Gide : « Le CFCO est un effroyable consommateur de vies humaines » (Tchad)

1928

07/08 : « Les travaux du chemin de fer Congo-Océan se poursuivent avec méthode » (Congo)

1930

13/09 : Les affamés revendiquent la baisse des impôts, on envoie des avions les bombarder (Vietnam)

1943

25/07 : Répression de l'émeute de Philippeville (Algérie)
1944
29/01 : Répression de Rabat-Salé et Fès (Maroc)
01/12 : Massacre de Thiaroye (Sénégal)
1945
08/05 : Evènements de Sétif (Algérie)
09/05 : Répression de l'insurrection de Sétif et Guelma (Algérie)
24/09 : Les colons tirent sur les grévistes (Cameroun)
16/10 : Répression de Conakry (Guinée)
1946
23/03 : Le travail force se perpétue, cent ans après l'abolition de l'esclavage (AOF)
23/11 : Bombardement de Haïphong : 6000 morts (Vietnam)
1947
30/03 : Massacre de Moramanga par l'armée française, 2000 morts? (Madagascar)
07/04 : Emeute des tirailleurs sénégalais è Casablanca : plus de 60 morts (Maroc)
05/05 : Massacre de Moramanga par l'armée française, 165 morts (Madagascar)
1948
11/04 : Naegelen est chargé de faire de « bonnes élections » (Algérie)
20/07 : Le dirigeant des insurgées du Sud, Michel Radaoroson, est tuée (Madagascar)
04/10 : Condamnation des parlementaires malgaches du MDRM (Madagascar)
1949
29/07 : Un officier français : « On tourne et le prisonnier crache » (Vietnam)
1950
30/01 : Fusillade de Dimbokro (Cote d'Ivoire)
02/02 : Fusillade de Seguéla (Côte d'Ivoire)
1951
08/08 : Henri Martin, ancien résistant FTP, condamne a 5 ans de prison pour « tentative de démoralisation de l'armée » (Vietnam)
1952
22/01 : Jean de Hautecloque : « Jusqu'ici, nous avons bandé mou,

maintenant, il nous faut bander dur » (Tunisie)
05/12 : Assassinat de Farhat Hached (Tunisie)
08/12 : Répression des manifestations de Casablanca (Maroc)

1953

14/07 : A Paris, la police tire sur des Algériens, six morts (Algérie)
20/08 : Déposition du sultan Mohammed V (Maroc)

1954

27/11 : « Bientôt un malheur terrifiant s'abattra sur la tête des rebelles. » (Algérie)

1955

13/01 : Claude Bourdet : « Votre Gestapo d'Algérie » (Algérie)
20/08 : Exécutions sommaires à El-Halia (Algérie)
22/08 : Répression des émeutes dans le Constantinois (Algérie)

1956

26/10 : La paix des Nementchas : Les blessés sont égorgés au couteau de cuisine (Algérie)

1957

14/03 : Asphyxiés dans un chai à vin (Algérie)
21/06 : L'assassinat de Maurice Audin par les paras est maquillé en évasion (Algérie)
28/09 : Torturée par les paras en présence du colonel Bigeard (Algérie)

1958

03/09 : Ruben Um Nyobé, dirigeant de l'UPC, est abattu (Cameroun)
15/12 : Corvée de bois : « On nettoie le pays de toute la racaille » (Algerie)

1960

24/05 : Les forces de l'ordre égorgent les prisonniers (Algérie)
15/10 : Assassinat de Félix Moumié, chef de l'UPC (Cameroun)

1961

17/01 : Assassinat de Patrice Lumumba à Elizabethville (Congo ex-belge)
17/10 : Massacre des algériens par la police parisienne sous les ordres de Papon (Algérie)
25/10 : Chant du déshonneur (Algérie)

1962

01/02 : Asphyxiés dans un wagon (Cameroun)

1963

13/01 : Assassinat de Sylvanus Olympio, premier président élu du Togo (Togo)

1964

19/02 : Répression du putsch militaire par les troupes françaises (Gabon)

1965

29/10 : Enlèvement de Ben Barka à Paris par deux policiers français (Maroc)

02/11 : Enquête sur la disparition de Ben Barka ou l'appareil d'Etat français est complice (Maroc)

1966

10/03 : Ossende Afana est tué par les forces de répression franco-camerounaises (Cameroun)

1971

15/01 : Exécution publique de Ernest Ouandié, leader de l’UPC (Cameroun)

1972

19/07 : Planter du blanc (Nouvelle-Calédonie)

1973

26/08 : Assassinat d’Outel Bono a Paris (Tchad)

1987

15/10 : Assassinat du président Thomas Sankara (Burkina-Faso)

1988

29/03 : Assassinat de Dulcie September, représentante de l’ANC en France (Afrique du Sud)

1993

28/01 : Assassinat de Philippe Bernard, ambassadeur de France a Kinshasa (Congo (Zaïre))

1994

08/04 : La France reconnaît de facto le gouvernement intérimaire rwandais qui organise le génocide (Rwanda)

27/04 : Paris reçoit les organisateurs du génocide (Rwanda)

Index des pays concernés

AOF

Algérie

15 décembre 1958 : Corvée de bois : « On nettoie le pays de toute la racaille »

24 Mai 1960 : Les forces de l'ordre égorgent les prisonniers

17 Octobre 1961 : Massacre des algériens par la police parisienne sous les ordres de Papon

25 Octobre 1961 : Chant du déshonneur

Antilles

17 mai 1802 : Rétablissement de l'esclavage

Burkina-Faso

15octobre 1987 : Assassinat du president Thomas Sankara

Cameroun

24septembre 1945 : Les colons tirent sur les grévistes

3 septembre 1958 : Ruben Um Nyobé, dirigeant de l'UPC, est abattu

15 octobre 1960 : Assassinat de Felix Moumié, chef de l'UPC

1er février 1962 : Asphyxiés dans un wagon

10 mars 1966 : Ossendé Afana est tué par les forces de répression franco-camerounaises

15janvier 1971 : Exécution publique de Ernest Ouandié, leader de l'UPC

Colonies

13janvier 1672 : Prime de 13 livres pour chaque tête de nègres importés

1er février 1743 : Loi contre le marronnage

7 novembre 1805 : Le Code Civil : « La distinction des couleurs est indispensable »

16 décembre 1805 : Le Code Civil réaffirme le maintien du Code Noir

Congo

7 aout 1928 : « Les travaux du chemin de fer Congo-Ocean se poursuivent avec méthode »

Congo (Zaïre)

28 janvier 1993 : Assassinat de Philippe Bernard, ambassadeur de

France à Kinshasa

Congo (Etat indépendant du)
26 février 1885 : Conférence de Berlin : l'Europe met l'Afrique en tutelle

Congo ex-belge
17janvier 1961 : Assassinat de Patrice Lumumba è Elizabethville

Côte d'Ivoire
30 janvier 1950 : Fusillade de Dimbokro
2 février 1950 : Fusillade de Séguela

Dahomey
18novembre 1892 : Le colonel Dodds pille et incendie Abomey
France
13aout 1730 : Dictionnaire de Trévoux : « Les Nègres vendent quelquefois leurs propres femmes »
26 juin 1856 : Renan : « L'immixtion des races tout è fait inférieures aux grandes races ne ferait qu'empoisonner l'espèce humaine »
14décembre 1871 : Renan : « Une race de maitres et de soldats, c'est la race européenne »
28 juillet 1885 : Jules Ferry : « Les races supérieures ont un droit sur les races inférieures »
16avril 1917 : Mangin broie du Noir au Chemin des Dames

Gabon
19février 1964 : Répression du putsch militaire par les troupes françaises

Guinée
16octobre 1945 : Répression de Conakry

Haïti
6 mai 1687 : Promulgation du Code Noir
25février 1791 : Le mulâtre Ogé subit le supplice de la roue pour avoir cru à l'égalité
18novembre 1801 : Bonaparte entreprend d'anéantir à

Saint-Domingue le gouvernement des Noirs

7 juin 1802 : Toussaint Louverture arrêté par traîtrise

5 avril 1803 : Rochambeau : « Vous devez leur donner des nègres à manger ».

7 avril 1803 : Mort de Toussaint Louverture emprisonné au fort de Joux

17 avril 1825 : La France reconnaît Haïti, contre l'indemnisation des planteurs

Madagascar

15 octobre 1896 : Execution sur ordre de Galliéni du ministre Rainandriamampandry

30 mars 1947 : Massacre de Moramanga par l'armée française, 2000 morts ?

5 mai 1947 : Massacre de Moramanga par l'armée française, 165 morts

20juillet 1948 : Le dirigeant des insurgées du Sud, Michel Radaoroson, est tuée

4 octobre 1948 : Condamnation des parlementaires malgaches du MDRM

Maroc

29janvier 1944 : Répression de Rabat-Salée et Fès

7 avril 1947 : E^{é} meute des tirailleurs sénégalais à Casablanca : plus de 60 morts

8 décembre 1952 : Répression des manifestations de Casablanca

20août 1953 : Déposition du sultan Mohammed V

29 octobre 1965 : Enlèvement de Ben Barka à Paris par deux policiers français

2 novembre 1965 : Enquête sur la disparition de Ben Barka ou l'appareil d'Etat français est complice

Martinique

13 octobre 1671 : Répression du marronnage

Nouvelle-Calédonie

15 juillet 1871 : L'Illustration : « A la fin du siècle, la race des Kanaks aura sans doute disparu »

10 juillet 1878 : « Ils ne réclament rien moins que l'extermination en masse par tous les moyens de la race indigène »

1er septembre 1878 : Le grand chef Ataï est tuée par un traître canaque

19juillet 1972 : Planter du blanc

Oubangui-Chari

14juillet 1904 : La cartouche sanglante du 14 juillet aà Fort-Crampel

8 septembre 1926 : Ceux qui refusent de récolter le caoutchouc sont conviées au « bal de Bambio »

21octobre 1926 : Massacre de Bodembéré

Palestine

15juillet 1099 : Sac de Jéerusalem par les Croisées

Rwanda

8 avril 1994 : La France reconnaît de facto le gouvernement intérimaire rwandais qui organise le génocide

27avril 1994 : Paris recoit les organisateurs du génocide

Réunion (île de la)

19mars 1831 : Esclaves a vendre

Soudan

25avril 1890 : Prise et carnage d'Ouossébougou par le commandant Archinard

1er mai 1898 : Sac de Sikasso par le colonel Audéoud

9 janvier 1899 : Sac de Sansanné-Haoussa

2 mai 1899 : Massacre de Birni-N'Konni

8 aout 1899 : Les tirailleurs sont payés avec des captifs

30novembre 1900 : « Tout porteur levé pour la corvée ne revoit jamais son village »

Sénégal

1er décembre 1944 : Massacre de Thiaroye

Tchad

26aout 1973 : Assassinat d'Outel Bono a Paris

Togo

13 janvier 1963 : Assassinat de Sylvanus Olympio, premier président élu du Togo

Tunisie

22janvier 1952 : Jean de Hautecloque : « Jusqu'ici, nous avons bandé mou, maintenant, il nous faut bander dur »

5 décembre 1952 : Assassinat de Farhat Hached

Vietnam

25 mars 1909 : Bloy : « Ces équarisseurs d'indigènes, incapables, en France, de saigner le moindre cochon »

13 septembre 1930 : Les affames revendiquent la baisse des impôts, on envoie des avions les bombarder

23novembre 1946 : Bombardement de Haïphong : 6000 morts

29 juillet 1949 : Un officier français : « On tourne et le prisonnier crache »

8 août 1951 : Henri Martin, ancien résistant FTP, condamné à 5 ans de prison pour « tentative de démoralisation de l'armée »

Bibliographie

[1] Adélaïde, Jacques, Les Antilles françaises de leur découverte à nos jours, Désormeaux, 2000.

[2] AISDPK, Kanaky Indépendance : Les données de l'indépendance kanake N° 2.

[3] Ageron, Ch.-Robert Histoire de l'Algérie contemporaine, Que Sais-je n° 400.

[4] Ageron, Charles-Robert, (présente par), L'Algérie des Français, Seuil, Histoire, 1993.

[5] Alleg, Henri La question, Editions de Minuit, Paris, 1961.

[6] Assemblée Nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Rapport n° 1271, Mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, 15 décembre 1998.

[7] Aussaresses, (Géneral Paul), Services spéciaux, Algérie, 1955-1957, Perrin, 2001.

[8] Autrement, n° 144, Oublier nos crimes, avril 1994.

[9] Barrat, Denise et Robert, Algérie, 1956 - Livre blanc sur la répression, L'aube, 2001.

[10] Benot, Yves, Massacres coloniaux, La Découverte, 1994, réédition La Découverte/Poche, 2001, avec postface inédite de l'auteur.

[11] Bensa, Alban, Nouvelle-Calédonie, un paradis dans la tourmente, Découvertes, Gallimard, 1990.

[12] Beti, Mongo, Main basse sur le Cameroun, édition des peuples noirs, 1984.

[13] Bigeard, Marcel, J'ai mal à la France, Editions du Polygone, 2001.

[14] Biondi, Jean-Pierre, Morin, Gilles, Les anticolonialistes (1881-1962), Pluriel, Laffont, 1992.

[15] Bloy, Léon, Le sang du pauvre, Paris, 1909, Stock, 1948.

[16] Bourdieu, Pierre, Sayad, Abdelmalek, Le déracinement, Minuit, 1964.

[17] Braeckmann, Colette, Terreur africaine, Fayard, 1996.

[18] Branche, Raphaëlle, La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, Gallimard, 2001.

[19] Brocheux, Pierre, Hémery, Daniel, Indochine, la colonisation ambiguë - 1858-1954, La Découverte, Paris, 1994.
[20] Césaire, Aimé, Toussaint Louverture, la Révolution française et le problème colonial, Présence africaine, 1981.
[21] Céesaire, Aimée, Cahier d'un retour au pays natal, Présence africaine, 1983.
[22] Challaye, Félicien, Un livre noir du colonialisme "Souvenirs sur la colonisation", 1935, réédité par Les nuits rouges, Préface de Michel Dreyfus, 1998.
[23] Chesnais, Robert (présentée par), Le Code Noir, L'Esprit Frappeur, 1998.
[24] Chrétien, Jean-Pierre, Dupaquier, Jean-Francois, Kabanda, Marcel, Ngarambe, Joseph, Rwanda. Les médias du génocide, Karthala, 1995.
[25] Chrétien, Jean-Pierre, Le défi de l'ethnisme, Karthala, 1997.
[26] Combe, Sonia, Archives interdites - L'histoire confisquée, Albin Michel, 1994, La découverte, 2001.
[27] Comte, Gilbert, L'empire triomphant, Denoël, 1988.
[28] Cornevin, Marianne, Histoire de l'Afrique contemporaine, Payot, 1978.
[29] Cornevin, Robert et Marianne, La France et les Français outre-mer, Tallandier, 1990.
[30] Courrière, Yves, La guerre d'Algérie : Les fils de la Toussaint (T I), Le temps des léopards (T II), L'heure des colonels (T III), Les feux du désespoir (T IV), Fayard, 1969-1971, réédition en 2 tomes 2001.
[31] Derogy, Jacques, Ploquin, Frédéric, Ils ont tué Ben Barka, Fayard, 1999.
[32] Desforges, Alison, HRW (Human Rights Watch) - FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme) Aucun témoin ne doit survivre, le génocide au Rwanda,, Karthala, 1999.
[33] Devillers, Philippe, Paris, Saigon, Hanoï, Archives, Gallimard.
[34] Dictionnaire Universel François et Latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, Nancy, chez Pierre Antoine, 1734.
[35] Domaine (le) colonial français, Editions du cygne, Paris, 1929.
[36] Dousset-Leenhardt, Roselène, Colonialisme et contradictions - Nouvelle-Calédonie 1878-1978, L'Harmattan, 1978.
[37] Dousset-Leenhardt, Roselène, Terre natale, Terre d'exil,

Maisonneuve & Larose, 1976.
[38] Droz, Bernard, Lever, Evelyne, Histoire de la guerre d'Algérie, Seuil, Histoire, 1982.
[39] Einaudi, Jean-Luc, Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton, L'Harmattan, 1986.
[40] Einaudi, Jean-Luc, La bataille de Paris, Seuil, 1991.
[41] Einaudi, Jean-Luc, Un rêve algérien, Dagorno, 1994.
[42] Einaudi, Jean-Luc, Vietnam ! La guerre d'Indochine 19)5-195), Le Cherche-Midi, 2001.
[43] Einaudi, Jean-Luc, Octobre 1961 - Un massacre à Paris, Fayard, 2001.
[44] Ellis, Stephen, L'insurrection des menalamba, Karthala, 1998.
[45] Emerit, Marcel, L'Algérie à l'époque d'Abd-El-Kader, Bouchene, 2002.
[46] Esprit, Ecrire contre la guerre d'Algérie, Hachette, Pluriel, 2002.
[47] Faligot, Roger, Krop, Pascal, DST Police secrète, Flammarion, 1999.
[48] Ferro, Marc, (sous la direction de), Le livre noir du colonialisme, Robert Laffont, 2003.
[49] Gide, André, Voyage au Congo, Gallimard, 1927, Gallimard, Idées, n° 443.
[50] Gouteux, Jean-Paul, le Monde, un contre-pouvoir ?, l'Esprit frappeur, 1999.
[51] Gouteux, Jean-Paul, Un génocide secret d'Etat, la France et le Rwanda, 1990-1997, Editions sociales, 1998.
[52] Harovelo,Janine, La SFIO et Madagascar - 19)7, l'Harmattan, 1995.
[53] Histoire de la France coloniale, Armand Colin, 1991, Pocket Agora, 3 tomes.
[54] Hochschild, Adam, Les fantômes du roi Léopold, Belfond, 1998.
[55] Hondo, Med, Sarraounia, film France/Burkina Faso, 1986, interdit de tournage au Niger.
[56] Hugo, Victor, Choses vues, 1848, Quarto Gallimard, 2002.
[57] Hugo, Victor, Schoelcher, Victor, Lettres, par Jean et Sheila Gaudon, Flohic Editions, 1998.
[58] Jauffret, Jean-Charles, Vaïsse, Maurice, (sous la direction de), Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie, Complexe, 2001.
[59] Julien, Charles-André, Et la Tunisie devint indépendante, Jeune

Afrique, 1985.
[60] Julien, Charles-André, L ’Afrique du Nord en marche, Julliard, 1952, Omnibus, 2002.
[61] Kamian, Bakari, Des tranchées de Verdun à l’église Saint-Bernard, 80.000 combattants maliens au secours de la France (1914-18 et 1939-45), Karthala, 2001.
[62] Ki-Zerbo Joseph, Histoire de l’Afrique Noire, Hatier, 1978.
[63] Koulakssis, Ahmed, Meynier, Gilbert, L’émir Khaled, L’Harmattan, 1987.
[64] Krop, Pascal, Le génocide franco-africain, J.C. Lattès, 1994.
[65] L’Illustration, Tome LVIII, 1871.
[66] Lallaoui, Mehdi, Kabyles du Pacifique, Au nom de la mémoire, 1994.
[67] Lamping, Clemens, Souvenirs d’Algérie, Bouchene, 2000.
[68] Le Saint, L., Histoire de l’Algérie, Limoges, Eugène Ardant éditeur.
[69] Les Temps Modernes, Les politiques de la haine - Rwanda, Burundi 1994-1995, juillet-aout 1995.
[70] Lindqvist, Sven, Exterminez toutes ces brutes, Le Serpent à plumes, 1998.
[71] Londres, Albert, Terre d’Ebène, Albin Michel, 1929, Arléa, 1998.
[72] Louzon, Robert, Cent ans de capitalisme en Algérie 1830-1930, La Révolution prolétarienne, 1er mars et 15 mai 1930, réédite par Acratie.
[73] Maalouf, Amin, Les croisades vues par les arabes, J.C. Lattes, 1983.
[74] Malet, Albert, Histoire de France 1789 è 1875, Hachette, 1921.
[75] Mandouze, André, Mémoires d’outre siècle : D’une résistance à l’autre, Ed. Viviane Hamy, 1998.
[76] Martin, Jean, Pacifier, tuer - Lettres d’un soldat à sa famille, Syllepse, 2001.
[77] Mathieu, Muriel, la Mission Afrique centrale, L'Harmattan, 1995.
[78] Mauss-Copeaux, Claire, Appelés en Algérie - La parole confisquée, Hachette, Pluriel
[79] Mayer, Arno, La "solution finale" dans l’histoire, La Découverte, 1990.
[80] Mekhaled, Boucif, Chroniques d’un massacre - 8 mai 1945 - Sétif, Guelma, Kherrata, Au nom de la mémoire, Syros, 1995.

[81] Meynier, Gilbert, Histoire intérieure du FLN, Fayard, 2002.
[82] Meynier, Gilbert, Koulakssis, Ahmed, L'Emir Khaled, L'Harmattan, 1987.
[83] Miquel, Pierre, Le Chemin des Dames, Enquête sur la plus effroyable hécatombe de la Grande Guerre, Perrin Pocket, 1997.
[84] Montagnac, Lucien-François (de), Lettres d'un soldat - Algérie 1837-1845, Christian Destremau, 1998.
[85] Oldenburg, Zoé, Les Croisades, Gallimard, 1965.
[86] Perrault, Gilles, Notre ami le Roi, Gallimard, 1990.
[87] Plumelle-Uribe, Rosa Amelia, La férocité blanche, Albin-Michel, 2001.
[88] Prunier, Gérard, Rwanda, le génocide, Londres, 1995, Paris, 1997, Dagorno.
[89] Prévert, Jacques, Œuvres complètes, La Pléiade.
[90] Péan, Pierre, Affaires africaines, Fayard, 1983.
[91] Péan, Pierre, L'homme de l'ombre, éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la Vème République, Fayard, 1990.
[92] Raison-Jourde, Françoise, Le soulèvement de 1947, Clio en Afrique n° 4, printemps 1998.
[93] Renan, Ernest, Qu'est-ce qu'une nation ? et autres textes politiques, choisis et présentés par Joel Roman, Presses Pocket, 1992.
[94] Rey, Benoist, Les égorgeurs, Editions de Minuit, 1961, (saisi), Editions Los Solidarios, Le Monde Libertaire, 145 rue Amelot, 75011 Paris, 1999.
[95] Rey-Goldzeiguer, Annie, Aux origines de la guerre d'Algérie - 1940-1945, La Découverte, 2002.
[96] Reyntjens, Philip, Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire, L'Harmattan, Cahiers africains n° 16, 1995.
[97] Riley-Smith, Jonathan, Les Croisades, Pygmalion, 1990.
[98] Sala-Molins, Louis, Le Code Noir, PUF, 1998.
[99] Schoelcher, Victor, Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage, 1842, réédition C.T.H.S., 1998.
[100]Schoelcher, Victor, Vie de Toussaint Louverture, Ollendorf, 1889, Karthala, 1982.
[101]Schradec, Gallouedec, Géographie élémentaire de la France, Classe de 3ème Hachette, 1914, (Conforme aux programmes

officiels du 31 mai 1902).
[102]Simoën, Jean-Claude, Les fils de rois, le crépuscule sanglant de l'aventure africaine, J.-C. Lattes, 1996.
[103]Suret-Canale, Jean, Afrique Noire, Occidentale et Centrale, Editions sociales, 1958, 1968 (3e ed.).
[104]Thénault, Sylvie, Une drôle de justice - Les magistrats dans la guerre d'Algérie, La Découverte, 2001.
[105]Thomas, Pierre-Alban, Les désarrois d'un officier en Algérie, Seuil, 2002.
[106]Tronchon, Jacques, L'insurrection malgache de 1947, Karthala, 1986.
[107]Verschave, François-Xavier, Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda, La Découverte, 1994.
[108]Verschave, François Xavier, La Françafrique - Le plus long scandale de la République, Stock, 1998.
[109]Verschave, François Xavier, Noir Silence, Les Arènes, 2000.
[110]Vidal-Naquet, Pierre, La Raison d'Etat - Textes publiés par le comité Audin, Les Editions de minuit, 1962, la Découverte, 2002.
[111]Vidal-Naquet, Pierre, La torture dans la république, Maspéro, 1983.
[112]Vidal-Naquet, Pierre, L'affaire Audin, Editions de Minuit, 1958, 1989.
[113]Vidal-Naquet, Pierre, Les Crimes de l'armée française, Algérie 1954-1962, La Découverte, nouvelle édition, 2001.
[114]Viollis, Andrée, Indochine SOS, Les éditeurs français réunis, Paris, 1949.
[115]Vittori, Jean-Pierre, On a torturé en Algérie, Ramsay, 2000.
[116]Vittori, Jean-Pierre, La vraie histoire des appelés d'Algérie, Ramsay, 2001.
[117]Wesseling, Henri, Le partage de l'Afrique 1880-1914, Denoël, 1996.